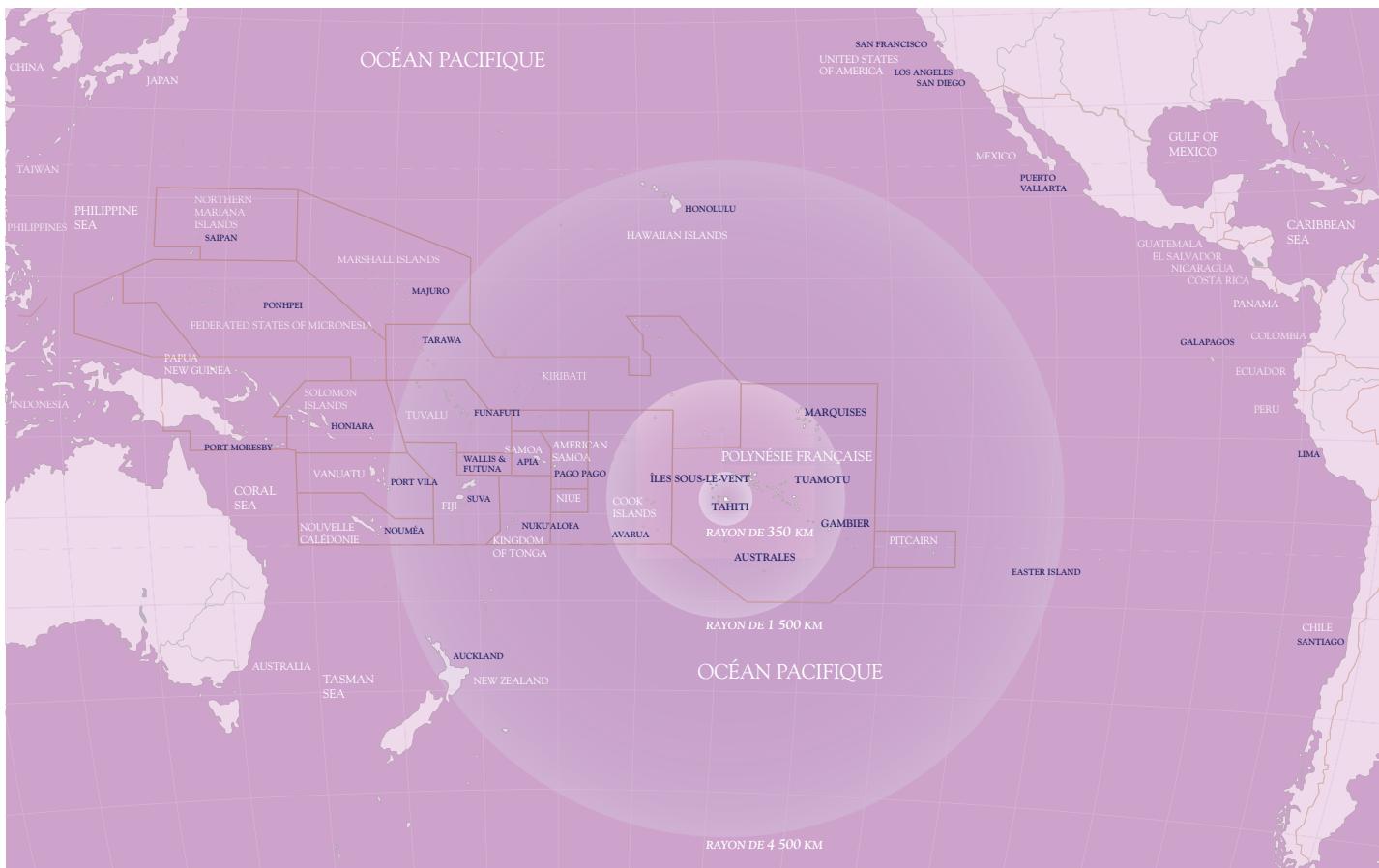




PRÉSERVER, S'ADAPTER, IMPULSER



LA POLYNÉSIE FRANÇAISE EN BREF

GÉOGRAPHIE

Superficie des terres émergées	3 500 km²
Superficie ZEE	5,5 millions km²
Nombre d'îles	121
dont habitées	72
Nombre d'habitants	277 445

DISTANCES / DURÉE DE VOL

Paris (France)	17 100 km / 20h35
Bora Bora (îles Sous-le-Vent)	250 km / 0h45
Nuku Hiva (Marquises)	1 400 km / 3h15
Mangareva (Gambier)	1 640 km / 3h45
Tubuai (Australes)	650 km / 1h30

COMPTES ÉCONOMIQUE RAPIDES

PIB 2019	640 milliards XPF
PIB 2019 par habitant	2,3 millions XPF
Taux d'inflation 2019	0,3 %
Taux de chômage 2019	14,7 %
Perte estimée de PIB en 2020	-10 %

INDICATEURS MACRO-ÉCONOMIQUES *

Climat des affaires	-30,5 points
Demandeurs d'emploi	-51 %
Emploi salarié marchand	-4,8 %
Importations	-11,2 %
Exportations	-72,5 %

NOMBRE D'ENTREPRISES IMPACTÉES

Baisse >50% du CA	25 %
Trésorerie très dégradée	37 %
Forte réduction des charges	43 %
Accès au PGE	26 %
Endettement très augmenté en 2020	45 %

INDICATEURS SECTORIELS *

Importation biens d'équipement	-5 %
Dépenses publiques Équipement	-25 %
Investissement entreprises	+10,3 %
Crédits aux collectivités locales	+7,2 %
Fréquentation touristique (année 2020)	-68 %

* (06/2020)

PRÉAMBULE

La crise sanitaire liée au Covid-19 vient défier les capacités de résilience de la Polynésie française. Mais elle doit aussi se concevoir comme une opportunité de poser les fondements d'un avenir plus soutenable, et d'initier de nouvelles trajectoires collectives.

C'est dans cette perspective qu'a été élaboré le **Plan de relance de la Polynésie française 2021-2023**.

Il s'inscrit dans la continuité du **Plan de sauvegarde** — dont la plupart des mesures sont maintenues —, élaboré et mis en œuvre dès mars 2020, et il est précurseur un **Plan de transformation économique** ambitieux, sur la décennie complète, à l'horizon 2030. Il constitue le cadre de mise en œuvre d'une dynamique de court terme, sur 3 ans, favorable à un rebond rapide de l'économie, et celui d'une construction de la transition, cruciale pour la société civile, et cruciale également pour maintenir l'équilibre de nos comptes publics. C'est un premier pas.

Pour cela le Gouvernement de la Polynésie française a travaillé sur deux axes :

- 1. Soutenir l'économie et l'emploi**, pour limiter les effets négatifs de la crise sanitaire et ainsi créer les conditions favorables à une reprise rapide de l'activité ;
- 2. Renforcer les solidarités** en faveur des plus vulnérables afin de préserver les équilibres sociaux.

PRÉSERVER

Pour préserver notre capacité de production, il faut que les entreprises disposent des capitaux et de la trésorerie suffisante. Des efforts spécifiques sont consentis en faveur d'un soutien à la dynamique de la demande, à la fois sur la consommation des ménages et celles des entreprises entre elles, mais également la commande publique. Les carnets de commande doivent se reconstituer pour les secteurs les plus touchés.

Il s'agit en conséquence de préserver les emplois et renforcer les compétences. Les dispositifs de maintien de l'emploi vont devoir se poursuivre. La formation, la réorientation, le perfectionnement vont être encouragés durant cette période, notamment au travers de l'apprentissage et de l'accompagnement technique aux acteurs. Enfin, l'équilibre des comptes sociaux et la solidarité sont des préoccupations centrales qui doivent nous permettre de lutter au mieux contre les effets d'une récession brutale et systémique.

S'ADAPTER

Des objectifs sectoriels viennent compléter ces efforts afin de permettre de rétablir nos ressources propres et d'induire les évolutions nécessaires, en faveur d'une économie moins fragile face aux bouleversements qui nous entourent. L'adaptation et la transformation progressive de notre administration sont également essentielles.

La recherche d'un rebond vis-à-vis des filières qui améliorent notre balance commerciale doit s'accompagner d'une volonté constante de favoriser notre autonomie alimentaire et énergétique, en s'appuyant sur les progrès techniques et technologiques. La relance doit se nourrir et encourager les dynamiques de digitalisation et d'innovation, avec de nouveaux équilibres entre écologie, cohésion sociale, performance publique et compétitivité.

IMPULSER

Chaque ministère, chaque service administratif, chaque établissement public et para-public, mais également les communes vont poursuivre leurs propres programmes d'actions et de soutien, en parallèle de ce plan. Les mesures et actions engagées se poursuivront. Celles qui sont décrites dans ces pages viennent compléter ou mettre en lumière dans une perspective conjoncturelle des mesures pré-existantes. D'autres mesures plus structurelles sont ou seront inscrites dans d'autres documents sectoriels ou stratégiques.

Tout en conservant les trajectoires prioritaires qui sont exposées ici, notre effort en faveur d'une relance économique rapide et efficace doit constamment être évalué, et s'adapter aux bouleversements à venir. Aussi ce **Plan de relance économique** sera amené à être amendé, enrichi ou modifié, en fonction des circonstances, des moyens disponibles, et de l'ampleur de la dynamique portée par nos partenaires publics et privés.

RÉSUMÉ OPÉRATIONNEL

DESCRIPTION DU PLAN

Ce plan de relance s'inscrit dans deux perspectives principales : **traiter le présent et préparer l'avenir**. Il ne s'agit pas seulement d'un plan pour colmater les brèches faites par la crise sanitaire, et la crise économique qui s'en est suivie, mais d'un plan qui s'inscrit dans une trajectoire plus longue et qui intègre une réflexion sur le moyen et le plus long terme.

La première étape est de remettre notre économie dans un ordre de marche pour permettre la réactivité nécessaire dès que la reprise sera là. Ce plan contribue à pallier également aux difficultés rencontrées par les acteurs économiques, mais aussi par les Polynésiens qui sont victimes de cette crise.

Préserver nos capacités de production, rétablir nos ressources propres, renforcer nos autonomies alimentaire et énergétique, accélérer notre transition digitale, et accentuer la solidarité pour lutter contre la détresse sociale, constituent les objectifs de ce plan de relance économique.

INTERMINISTÉRIALITÉ

Permettre une relance économique mobilise l'ensemble des ministères du Gouvernement de la Polynésie française. L'organisation et le suivi des travaux, sous l'autorité du Président de la Polynésie française, doit permettre un déploiement méthodique et efficient, agile et permanent, de l'ensemble des plans d'actions établis. Au gré de l'évolution de la situation, tant économique, sanitaire que sociale, le Gouvernement doit disposer des éléments d'appréciation lui permettant de faire évoluer ce plan de relance avec discernement et diligence.

MODE DE GOUVERNANCE

Elaborée de manière à refléter les arbitrages des Institutions de la Polynésie française, la gouvernance va permettre d'associer étroitement les partenaires économiques et sociaux, ainsi que la société civile. Des rendez-vous pluri-annuels seront organisés pour rendre compte des avancées, et assurer la vigilance collective nécessaire pour redresser l'économie du territoire.

FINANCEMENTS

Un premier prêt de 28,6 Mds XPF (240 M€) garanti par l'Etat a été consenti par l'AFD pour financer les mesures d'urgence, couvrir les besoins de trésorerie du Régime Général des Salariés (RGS) géré par la Caisse de Prévoyance Sociale en difficulté, et engager les mesures de relance.

Au 31 décembre 2020, le Pays a d'ores et déjà consommé, au titre de la gestion de la crise sanitaire, effectivement consommé 29,3 Mds XPF selon la décomposition suivante :

- Juillet 2020 : versement à la CPS 6,9 Mds XPF (58 M€) au titre de l'apurement du Fonds pour l'amortissement du déficit social (FADES) ;
- Septembre 2020 : versement du prêt de trésorerie de 9,6 Mds XPF (80 M€) à la CPS ;
- De mars à décembre 2020 : 12,8 milliards XPF (107 M€) de dépenses pour couvrir les besoins en équipements sanitaires et financer les mesures de soutien à l'économie et à la sauvegarde de l'emploi (cf. page 9).

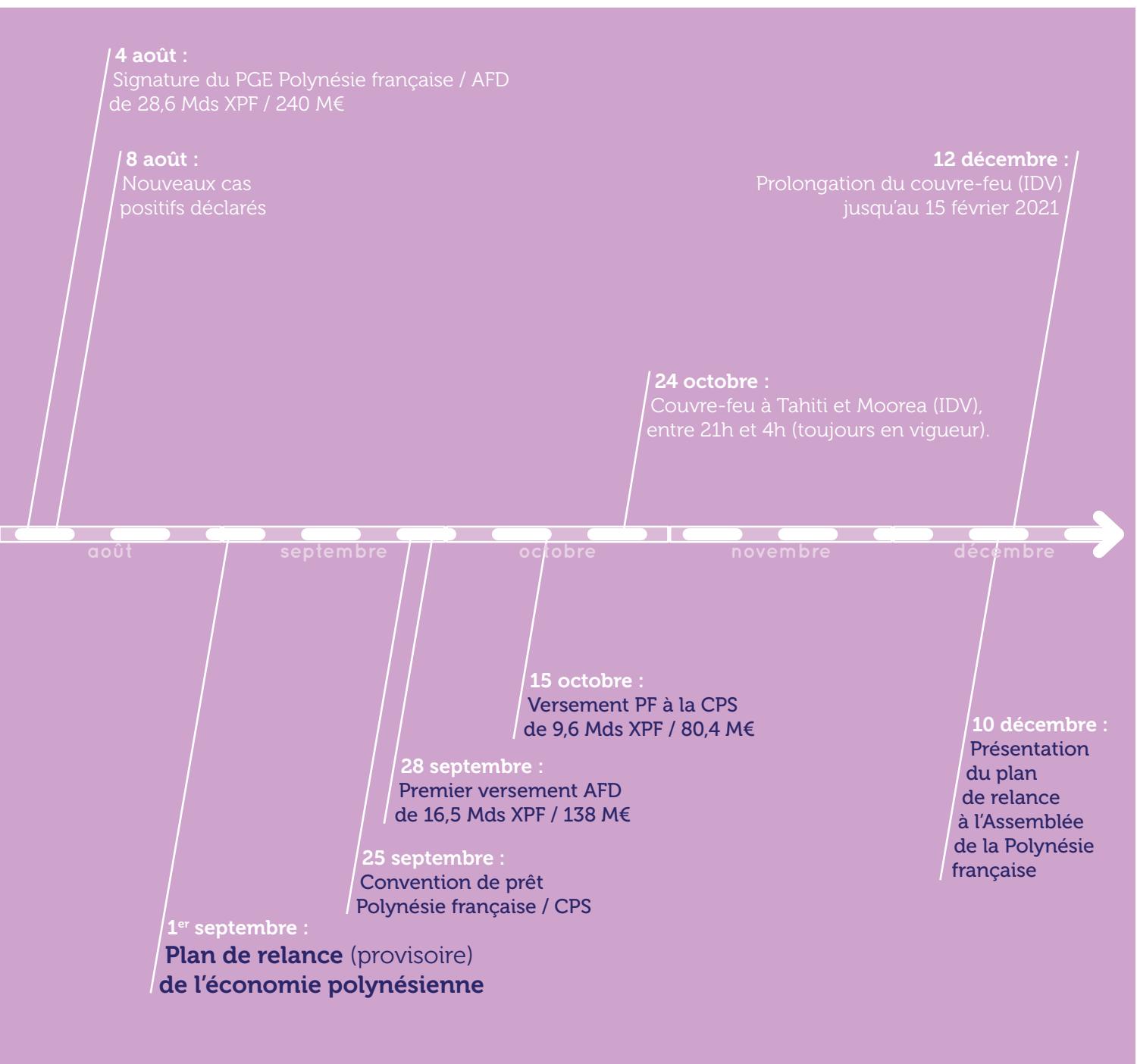
Au titre de l'année 2021, le présent plan de relance, fait apparaître un besoin de financement de 22,4 Milliards XPF. En 2022 et 2023, le surcoût budgétaire engendré est quant à lui évalué respectivement à 19,4 et 17,4 Milliards XPF alors qu'il est anticipé un recul du rendement fiscal. Ces besoins nécessiteront donc un nouveau recours à un emprunt garanti par l'Etat auprès de l'AFD.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
RÉSUMÉ OPÉRATIONNEL	4
CONTEXTE	
Chronologie 2020	6
Plan de sauvegarde 2020	8
Mobilisation des moyens de la collectivité	9
Solidarité nationale	9
LE PLAN DE RELANCE 2021-2023 (MARS 2020)	
Pilotage et co-construction	13
Table détaillée des mesures	14
Budget global	16
LES MESURES DU PLAN DE RELANCE 2021-2023	
A. PROTÉGER L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI (MESURES GÉNÉRALES)	
1. Soutenir la viabilité des entreprises	19
2. Stimuler la consommation et l'investissement	27
3. Renforcer la commande publique	33
4. Préserver les emplois et les compétences	39
B. ASSEOIR LA RÉSILIENCE (MESURES SECTORIELLES)	
1. Un tourisme durable et inclusif	53
2. Valorisation d'une pêche et d'une aquaculture durables	63
3. La perliculture à haute valeur ajoutée	69
4. Sécuriser l'autonomie alimentaire	73
5. Réussir la transition énergétique	79
6. Cap sur l'innovation et la digitalisation	87
C. PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE	
1. Garantir l'équilibre des comptes sociaux	101
2. Renforcer les amortisseurs sociaux	105

CHRONOLOGIE 2020





PLAN DE SAUVEGARDE

RAPPEL DES MESURES DÉPLOYÉES À PARTIR DU 20 MARS 2020

ATTÉNUER LES EFFETS DE LA CRISE

Avec le double objectif de préserver les populations de l'épidémie et de préserver les équilibres économiques et sociaux, la collectivité a déployé diverses mesures d'aides et de soutien en faveur des ménages et des entreprises.

La menace concernant une perte de **90 milliards XPF** de valeur de production pour l'économie locale, et fragilisant 20 000 emplois, une réaction d'ampleur était nécessaire.

MESURES GÉNÉRALES

- Baisse des prix du carburant public
- Baisse des prix de l'électricité de 10% pour les petits consommateurs
- Aménagement du dispositif de surendettement
- Dotation supplémentaire aux dispositifs d'aide à l'investissement des ménages et à l'équipement des entreprises
- Dotation supplémentaire aux dispositifs d'aides de premières nécessités et d'allocations familiales
- Mise en place du Revenu Exceptionnel de Solidarité
- Mise en place d'une Indemnité de Solidarité
- Mise en place de Conventions d'Aide Exceptionnelle de Solidarité

MESURES FISCALES

- Soutien à la défiscalisation locale
- Réduction de l'impôt sur les entreprises exportatrices déficitaires
- Baisse de TVA pour les restaurateurs
- Exonération des droits de douane sur les médicaments
- Exonération fiscale sur les aides octroyées aux entreprises
- Reports d'échéances impôts et taxes diverses
- Exonération de la taxe sur les perles exportées
- Moratoires sur les redevances d'occupation du domaine public

MESURES SECTORIELLES

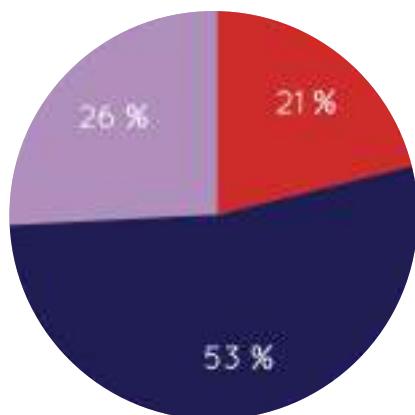
- Apport en compte courant (ACC) auprès de Air Tahiti Nui
- Subvention auprès de Air Tahiti
- Baisse des prix du carburants pour les professionnels
- Dotations auprès des perliculteurs
- Dotations de soutien pour la consommation de biens durables
- Mise en place d'un Dispositif Exceptionnel de Sécurisation de l'Emploi
- Mise en place d'un Dispositif Exceptionnel de Sauvegarde de l'Emploi des Travailleurs Indépendants

MOBILISATION DES MOYENS DE LA COLLECTIVITÉ

UTILISATION DES MOYENS FINANCIERS DISPONIBLES

Dès le mois de mars 2020, et au péril de ses fondamentaux budgétaires, la collectivité, mobilisait, par redéploiement des crédits inscrits à son budget général de l'année (dont le montant s'élevait à 162 milliards XPF [1,36 milliards €]), une enveloppe de **32,3 milliards XPF** [270,7 millions €], en prévision des dépenses potentiellement nécessaires pour, à la fois, faire face au risque sanitaire et anticiper le coût des mesures de sauvegarde de l'emploi.

Par ailleurs, un premier prêt de trésorerie de **28,6 milliards XPF** [240 millions €] garanti par l'Etat a été consenti par l'AFD. 9,6 milliards XPF [80,4 millions €] auront permis de couvrir les besoins de trésorerie de la Caisse de Prévoyance Sociale en difficulté, et engager différentes mesures de sauvegarde et de relance.



RÉPARTITION DES DÉPENSES ENGAGÉES EN 2020

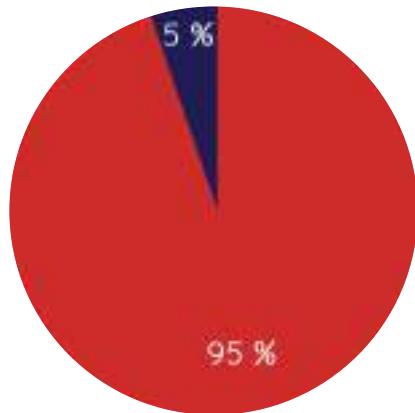
- Mesures économiques (2,7 Mds)
- Mesures soutien emploi et social (6,8 Mds)
- Mesures sanitaires d'urgence (3,3 Mds)

Montant total des dépenses engagées pour l'atténuation des effets de la crise en 2020 par la Polynésie française

12,8
Milliards XPF

SOLIDARITÉ NATIONALE UNE CONTRIBUTION NÉCESSAIRE

Outre le financement du Fonds de Solidarité ayant bénéficié largement aux entreprises polynésiennes, l'Etat a pris en charge diverses dépenses liées à la crise sanitaire, aux vols de continuité territoriale durant le confinement, à l'approvisionnement en ressources humaines et moyens techniques de lutte contre l'épidémie. Par ailleurs, les garanties de prêts à la collectivité (28,6 Mds XPF), aux acteurs économiques (52,4 Mds XPF) se sont ajoutées aux refinancement du crédit bancaire (25 Mds XPF), permettant de soutenir l'économie locale.



RÉPARTITION DES DÉPENSES ENGAGÉES EN 2020

- Fonds de solidarité (7,2 Mds XPF)
- Continuité territoriale et aide sanitaire (0,4 Mds XPF)

Montant total des dépenses engagées pour l'atténuation des effets de la crise en 2020 par l'Etat

7,6
Milliards XPF

LE PLAN DE
RELANCE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

2021-2023

PROTÉGER L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI
ASSEOIR LA RÉSILIENCE
PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE

UNE GOUVERNANCE DÉDIÉE

PILOTAGE ET CO-CONSTRUCTION

Pour être efficace le pilotage doit pouvoir à la fois s'appuyer sur une co-construction entre décideurs publics et opérateurs privés et sur une coordination constante.

Un **Comité de Pilotage** du Plan de Relance, intégrant les ministres du Gouvernement ainsi que les partenaires institutionnels (Communes, Assemblée de la Polynésie française et Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel), se réunira deux fois par an afin d'évaluer l'avancée globale du déploiement du plan.

Des **Comités Techniques thématiques** (ressources propres, autres secteurs de développement, économie et cohésion sociale, emploi) examineront chaque mois l'avancée des objectifs fixés. Ils réuniront agents publics, techniciens, représentants des opérateurs économiques et partenaires sociaux.

Le Président du Pays conviendra avec chaque ministère-pilote de **Conventions annuelles d'objectifs** pour fixer les feuilles de route nécessaires à la mise en œuvre du Plan de relance.

Les ministères pilotes seront assistés et coordonnés par les équipes du Ministère des finances et de l'économie, qui assurera un suivi consolidé du déploiement du Plan de relance.

Le dispositif de Gouvernance sera complété par l'organisation de **séminaires publics dédiés**, deux fois par an, ouverts à la société civile, tant pour rendre compte des avancées que pour envisager les évolutions nécessaires.



UN TABLEAU DE BORD MENSUEL DE LA RELANCE

PUBLICATION PAR L'ISPF D'UN TABLEAU DE BORD DÉDIÉ

Ce tableau de bord s'articulera autour de différents indicateurs macro-économiques, tels que :

- Indice de l'emploi salarié marchand
- Évolution du chiffre d'affaires des 100 plus grandes entreprises
- Engagement et mandatement de la commande publique
- Évolution de la balance commerciale
- Montant des aides sociales distribuées
- Indice des prix à la consommation...

TABLE DÉTAILLÉE DES MESURES

A. Protéger l'économie et l'emploi	19	B. Asseoir la résilience	53
1. Soutenir la viabilité des entreprises	19	1. Un tourisme durable & inclusif	53
A. Renforcer les fonds propres et la trésorerie des grandes entreprises	19	A. Equipements et aménagements touristiques	54
A1A1-MEF Avances en compte-courant des SEM/opérateurs publics	21	B1A1-MTT Activités de loisirs et points d'intérêt touristique	54
A1A2-MEF Participation au capital (Capital-Investissement)	22	B1A2-MTT Développer le nautisme	55
B. Renforcer les capitaux propres et la trésorerie des TPE	23	B. Aides et régulation du secteur	56
A1B1-MEF Renforcement des interventions de la SOFIDEP	23	B1B1-MTT Segments du luxe et hyper luxe	56
A1B2-MEF Aides supplémentaires à l'ADIE	24	B1B2-MTT Soutien aux pensions de famille	57
A1B3-MEF Renforcement du Sogefom	25	C. Animation et promotion	58
C. Renforcer les dispositifs fiscaux en faveur de l'investissement	26	B1C1-MTT Soutien au tourisme intérieur	58
A1C1-MEF Mise en place d'un crédit d'impôt renforcé	26	B1C2-MTT Soutien au tourisme affinitaire	59
2. Stimuler la consommation et l'investissement	27	B1C3-MTT Renforcer la communication	60
A. Stimuler l'investissement immobilier	27	D. Transport aérien international	61
A2A1-MEF Renforcement de l'Aide à l'investissement des ménages	28	B1D1-MTT Soutenir les liaisons aériennes déficitaires	61
A2A2-MEF Accélération de la délivrance des relevés hypothécaires	29		
A2A3-MLA Dispositif de lutte contre l'habitat indigne	30		
B. Stimuler l'équipement des ménages et des entreprises	31		
A2B1-MEF Suppression des droits et taxes pour l'importation des équipements hôteliers	31		
3. Renforcer la commande publique	33	2. Valorisation d'une pêche et d'une aquaculture durables	63
A. Accélérer les procédures de la commande publique	33	A. Soutien à la pêche hauturière	63
A3A1-MEF Observatoire de la commande publique	34	B2A1-VP Exportation et labellisation	64
A3A2-MLA Dématérialisation des procédures/permis de construire	35	B. Soutien à la pêche côtière	65
B. Intensifier les programmes de logements sociaux	36	B2B1-VP Aides aux coopératives	65
A3B1-MLA Dynamisation de l'offre de logements sociaux privés	36	C. Soutien à l'aquaculture	66
A3B2-MLA Acquisition de logements en VEFA	37	B2C1-VP Aides aux exploitations aquacoles	66
C. Intensifier la rénovation des bâtiments publics	38	B2C2-VP Zone Biomarine de Faratea	67
A3C1-MEA Schéma directeur de l'immobilier de services	38	B2C3-VP Capacités de nurserie pour les crevettes	68
4. Préserver les emplois & les compétences	39	3. La perliculture à haute valeur ajoutée	69
A. Renforcement des dispositifs exceptionnels en 2021	39	A. Gestion des écosystèmes	70
A4A1-MTT Prorogation du Dièse renforcé en 2021	40	B3A1-VP Influence sur l'écosystème lagunaire	70
A4A2-MTT Réaménagement de la CSE	41	B3A2-VP Gestion des déchets du secteur	71
A4A3-MTT Deseti renforcé en 2021	42	B. Structuration de la vente	72
A4A4-MTT Réactivation de l'Indemnité Exceptionnelle (IE)	43	B3B1-VP Valorisation des productions	72
B. Maintien et développement des compétences	44		
A4B1-MTT Observatoire de l'emploi	44	4. Sécuriser l'autonomie alimentaire	73
A4B2-MTT Accompagnement des salariés licenciés	45	A. Soutenir l'augmentation des productions	74
A4B3-MTT Formation professionnelle dans les archipels	46	B4A1-VP Aménagements de lotissements agricoles	74
A4B4-VP Formation agricoles	47	B. Soutenir la commercialisation	75
A4B5-MTT Atténuation de freins à l'emploi	48	B4B1-VP Ateliers agro-alimentaires	75
C. Renforcement de l'apprentissage	49	B4B2-VP Abattoirs délocalisés	76
A4C1-MTT Insertion des jeunes par l'apprentissage	49	B4B3-VP Zones de stockage agro-alimentaires	77
D. Aides à la création d'activité	50		
A4D1-MTT Soutenir les micro-projets d'entreprenariat	50	5. Réussir la transition énergétique	79
A4D2-MTT Passeport pour Entreprendre	51	A. Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie	80
		B5A1-MEF AAP Programme de fermes solaires	80
		B5A2-MEF Extension de la production hydro-électrique	81
		B5A3-MEF Installation d'un régulateur de production	82
		B5A4-MEF Centrales hybrides dans les îles éloignées	83
		B5A5-MEF Chantier du SWAC de Tahiti	84
		B. Modernisation des réseaux	85
		B5B1-MEF Réseau de transport de l'énergie	85
		C. Maîtrise du prix de l'électricité	86
		B5C1-MEF Mise en place d'un dispositif de solidarité	86

6. Cap sur l'innovation et la digitalisation		101
A. Développement des réseaux HD	87	101
B6A1-PR Modernisation du réseau de transmission hertzienne	88	102
B6A2-PR Boucle locale Très Haut Débit	88	
B6A3-PR Evolution du réseau satellite domestique	89	
B6A4-PR Déploiement de la 4G dans les archipels éloignés	90	
B. Plan de dématérialisation de l'administration	91	
B6B1-MEA Dématérialisation des procédures administratives	92	
B6B2-MEA Partenariats Numérique Etat	93	
B6B3-MEA Réseau interadministration THD	94	
B6B4-MEA Open Data	95	
B6B5-MEF Dématérialisation de la chaîne comptable	96	
B6B6-VP Dématérialisation des outils fonciers	97	
B6B7-MEA Cloud Hybride	98	
C. Stimulation de la recherche et de l'innovation	99	
B6C1-VP Appel à projet Recherche et innovation	99	
B6C2-MEA Développement d'un espace de convergence	100	
C. Préserver la cohésion sociale		101
1. Garantir l'équilibre des comptes sociaux		
A. Réformer le système de protection sociale		
C1A1-MEF Réformes de l'organisation et du financement de la protection sociale		102
C1A2-MEF Prêt de trésorerie pour la CPS		103
2. Renforcer les amortisseurs sociaux		
A. Outil d'insertion par l'activité		
C2A1-MTT Création d'un contrat d'insertion social (CIS)		106
B. Prise en charge des personnes en grande exclusion		
C2B1-MFA Centre de jour pour les Sans Domicile Fixe		106
C2B2-MFA Prise en charge CHU pour les SDF		107
C2B3-MFA Village communautaire		108
		109



UN PROGRAMME RÉALISTE

En 2021, la Polynésie française prévoit de consacrer **42,2 Mds XPF (354 M€)** au Plan de relance.

Il sera financé par la mobilisation des moyens publics locaux, la solidarité nationale ou par des emprunts.

L'effet de levier sera recherché afin d'encourager la mobilisation des capitaux et de l'épargne privés au service du développement économique et du progrès social.

Le financement des mesures de ce plan est anticipé à hauteur de **19,7 Mds XPF** dans les projets de Budget général de la Polynésie et des comptes spéciaux, dont 4,3 Mds XPF en investissement (22%) et le solde en fonctionnement.

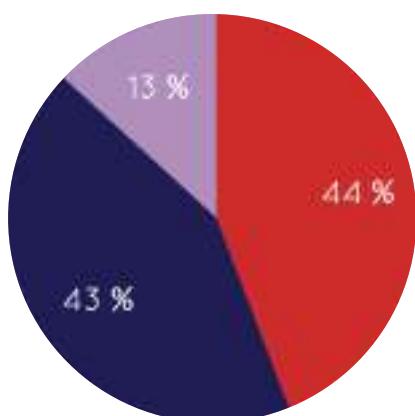
POUR UNE DYNAMIQUE AMBITIEUSE

Hors Plan de relance, la Polynésie française a aussi prévu de mobiliser, dans son budget primitif, 30 Mds XPF (251 M€) de crédits de paiement nouveaux pour la commande publique. Ce montant, additionné aux crédits reportés de 2020, porte à environ 55 Mds XPF (460 M€) le montant des crédits de paiement disponibles pour les dépenses d'investissement de la collectivité en 2021.

Considérant que la commande publique, en investissement, participe à la relance, la totalité des crédits mobilisés peuvent s'évaluer comme suit : **15,4 Mds XPF** en dépenses de fonctionnement liées au plan de relance
+ 55 Mds XPF de crédits de paiement disponibles au budget général
= soit plus de 70 Mds XPF en 2021.

ESTIMATION DU COÛT DU PLAN DE RELANCE (EN MILLIONS XPF/€)

Mesures du Plan de relance	Coût 2021		Coût global	
	XPF	€	XPF	€
A. Protéger l'économie et l'emploi (Mesures générales)	22 309	187	34 215	286,7
1. Soutenir la viabilité des entreprises	3 293	29,3	7 793	65,3
2. Stimuler la consommation et l'investissement	770	6,5	1 830	15,3
3. Renforcer la commande publique	725	6,1	4 540	38
4. Préserver les emplois et les compétences	17 321	145,2	20 052	168
B. Asseoir la résilience (Mesures sectorielles)	11 184	93,7	33 623	281,4
1. Un tourisme durable et inclusif	1 330	11,1	7 440	62,3
2. Valorisation d'une pêche et d'une aquaculture durables	520	4,4	3 765	31,6
3. Une perliculture à haute valeur ajoutée	296	2,5	860	7,2
4. Une autonomie alimentaire sécurisée	1 200	10,1	5 300	44,4
5. Réussir la transition énergétique	5 003	41,9	7 432	62,3
6. Innovation et digitalisation	2 835	23,8	8 926	73,6
C. Préserver la cohésion sociale	8 715	73	10 390	87,1
1. Garantir l'équilibre des comptes sociaux	7 475	62,6	7 500	62,9
2. Renforcer les amortisseurs sociaux	1 240	10,4	2 990	24,2
Total du financement public des mesures (en Millions XPF/€)	42 208	353,7	78 328	655,2



RÉPARTITION DES MOYENS BUDGÉTAIRES ESTIMÉS

- Protéger l'économie et l'emploi
- Asseoir la résilience
- Préserver la cohésion sociale



LES MESURES DU PLAN DE RELANCE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

2021-2023

PROTÉGER L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI
ASSEOIR LA RÉSILIENCE
PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE



1. SOUTENIR LA VIABILITÉ DES ENTREPRISES

PRÉSERVER LA TRÉSORERIE

Les entreprises polynésiennes sont structurellement sous capitalisées.

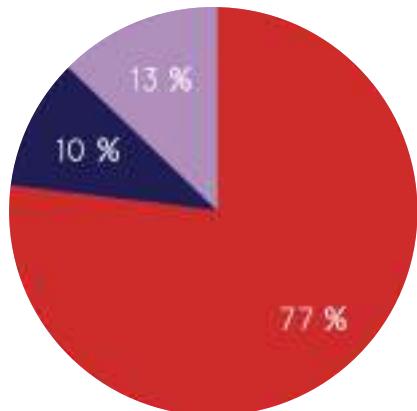
Les mesures de soutien mises en place par la Polynésie française dont notamment, les moratoires fiscaux et bancaires, ou par l'Etat (PGE et FSE) ont partiellement atténué l'impact de la crise sur leur trésorerie.

Toutefois, l'absence de reprise économique rapide, alors que persistent des échéances fiscales et bancaires, fait peser de lourdes incertitudes sur la viabilité à court terme des entreprises les plus fragilisées. Banques et entreprises sont par ailleurs en voie d'atteindre la limite de leurs ratios prudentiels.

La pérennité des grandes entreprises stratégiques est une condition nécessaire à la sauvegarde et à la reprise de l'économie.

ESTIMATION DES MESURES (EN MILLIONS XPF/€)

Soutenir la viabilité des entreprises	Coût 2021		Coût global	
	XPF	€	XPF	€
A. Renforcer les fonds propres et la trésorerie des grandes entreprises	2 400	20,1	6 000	50,3
1. Avances en compte-courant des SEM et opérateurs publics	2 000	16,8	5 000	41,9
2. Participation au capital (Capital-Investissement)	400	1,7	1 000	8,4
B. Renforcer les capitaux propres et la trésorerie des TPE	593	5	793	6,6
1. Renforcement des interventions de la SOFIDEP	300	2,5	500	4,2
2. Aides supplémentaires à l'ADIE	173	1,4	173	1,4
3. Renforcement du Sogefom	120	1	120	1
C. Renforcer les dispositifs fiscaux en faveur de l'investissement	500	4,2	1 000	8,4
1. Mise en place d'un crédit d'impôt renforcé	500	4,2	1 000	8,4
Total (en Millions XPF/€)	3 493	29,3	7 793	65,3



RÉPARTITION DES MOYENS BUDGÉTAIRES ESTIMÉS

- Renforcer les fonds propres et la trésorerie des grandes entreprises
- Renforcer les capitaux propres et la trésorerie des TPE
- Renforcer les dispositifs fiscaux en faveur de l'investissement



AVANCES EN COMPTE-COURANT DES SEM & OPÉRATEURS PUBLICS

PROBLÉMATIQUE

Un certain nombre d'entreprises publiques ou privées stratégiques se trouvent financièrement fragilisées par les conséquences directes et indirectes de la crise sanitaire.

Le niveau de la dette des entreprises n'a jamais été aussi élevé, et la reprise de l'activité est plus lente que prévu.

Il sera nécessaire pour un certain nombre d'entreprises essentielles, notamment les sociétés d'économie mixte SEM ou pour quelques opérateurs publics, de renforcer leurs ressources permanentes sous forme d'augmentations de capital, d'émissions d'obligations convertibles ou encore de mises en place en comptes-courants d'actionnaires.

Il n'est pas non plus exclu qu'il faille, dans certains cas, apporter des garanties bancaires auprès des établissements financiers pour que ces entreprises poursuivent leur activité et leurs investissements.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Sur la base de besoins qui seront à identifier entre 2021 et 2023, il s'agit de mettre à la disposition d'opérateurs stratégiques des outils de financement ou de garantie qui permettent leur sauvegarde voire leur survie.

Ces financements directs du pays pourront venir en complément de tout autres ressources y compris des aides de l'Etat ou de la SOFIDEP. Ils seront remboursables dès que la situation des entreprises le permettra.

Des pactes d'actionnaires préciseront les modalités pratiquant de gouvernance et de gestion des entreprises bénéficiaires.

Ces opérations seront réservées aux grandes entreprises locales dont la gouvernance est ouverte et les perspectives de redressement sérieuses.

INDICATEURS

- Le nombre d'entreprises sauvées
- Le nombre d'emplois préservés

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
5 000	41,9	2 000	16,8
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
2 000	16,8	1 000	8,4



PARTICIPATION AU CAPITAL (CAPITAL-INVESTISSEMENT)

PROBLÉMATIQUE

Les entreprises polynésiennes font face à une baisse d'activité suite à la pandémie de Covid-19, pouvant représenter 3 mois de chiffre d'affaires annuel.

La fragilisation induite de leur trésorerie a été compensée par la mise en place du Prêt Garanti par l'Etat (PGE), leur permettant de faire face à leurs charges fixes à court terme.

Cette mesure indispensable a toutefois pour conséquences une augmentation de la dette financière des entreprises bénéficiaires obérant leur capacité à se développer (financement du BFR, investissements indispensables pour pérenniser l'activité...).

DESCRIPTION TECHNIQUE

La mesure vise à permettre la prise de participations minoritaires au capital de PME fragilisées par la crise mais ayant un potentiel de développement. Le renforcement du haut de bilan de ces entreprises doit leur permettre de se développer dans de bonnes conditions et d'emprunter dans de meilleures conditions.

La mesure serait mise en œuvre par la SOFIDEP qui pourra s'appuyer sur le concours d'autres acteurs institutionnels comme l'OCI.

Les caractéristiques principales d'intervention seraient les suivantes :

- **stade d'intervention** : capital développement (exclusion capital risque et retournement)
- **montant d'intervention** : 10 à 100 millions XPF
- **modalités d'intervention** : fonds propres et quasi-fonds propres, minoritaire à l'entrée
- **cible d'entreprises** : CA minimum de 100 millions et maximum 1 milliard XPF, plus de 10 salariés, au moins un exercice bénéficiaire parmi les 3 derniers exercices.

IMPACTS

- Amélioration du niveau de capitaux propres dans les entreprises.

INDICATEURS

- Nombre d'entreprises aidées
- Montant des investissements globaux et des concours bancaires levés grâce à l'effet de levier.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
1 000	8,4	400	3,4
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
300	2,5	300	2,5



REFORCEMENT DES INTERVENTIONS DE LA SOFIDEP

PROBLÉMATIQUE

La pandémie de Covid-19 fragilise la trésorerie des entreprises suite à la diminution de leur activité et pour certaines, un arrêt complet.

Il s'agit de mettre en place des soutiens financiers aux entreprises afin qu'elles puissent faire face à leurs charges fixes et permettre également la relance de leur activité.

Les banques proposent le Prêt Garanti par l'Etat (PGE), le plus souvent octroyé aux entreprises présentant une bonne contrepartie, malgré un risque couvert de 90%. Ainsi, nombre d'entreprises polynésiennes n'accèdent pas à ce dispositif.

DESCRIPTION TECHNIQUE

La Sofidep propose le **Prêt à la Relance d'Entreprise (P.R.E)** pour les entreprises qui emploient des salariés et qui ne peuvent accéder au Prêt Garanti Etat distribué par les établissements bancaires.

Il est renforcé dès 2021 à hauteur de 500 millions sur 3 ans.

- Montant : de 1 à 10 millions F CFP selon justification des besoins

- Taux d'intérêt : 0,75 %

- Durée : 2 à 8 ans

- Différé : jusqu'à 12 mois

- Garantie : aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ou sur le patrimoine du dirigeant. Une assurance décès invalidité est requise pour les entreprises à coefficient personnel élevé

- Pas de frais de dossier

Le P.R.E. ne peut avoir pour objet le remboursement anticipé de prêts en cours, la réduction de découverts bancaires, ni le règlement de dettes auprès des organismes fiscaux et sociaux.

IMPACTS

- 50 à 100 entreprises aidées.

INDICATEURS

- Nombre d'entreprises sauvées
- Nombre d'emplois sauvegardés.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
500	4,2	300	2,5
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
100	0,8	100	0,8



AIDES SUPPLÉMENTAIRES À L'ADIE

PROBLÉMATIQUE

Parmi les entrepreneurs individuels touchés par la crise économique consécutive à la crise sanitaire, les plus impactés sont les travailleurs indépendants à faible revenu, typiquement ceux qui sont financés et soutenus par l'ADIE, souvent localisés dans les îles éloignées et caractérisés par un faible niveau de revenu, une exclusion du crédit bancaire et un accès difficile aux démarches et procédures administratives.

Le plus souvent leurs entreprises relèvent de secteurs concernés par le confinement (commerce, restauration, services à la personne) et ils ne disposent d'aucune épargne familiale ou personnelle.

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), qui intervient auprès des plus petites entités économiques, celle des travailleurs indépendants à faible revenu ou micro-entreprises, a mis en place une offre « Prêt de relance » composée d'un prêt d'honneur et d'un micro-crédit de relance ainsi qu'un dispositif d'accompagnement personnalisé renforcé.

Le besoin a été évalué en avril 2020 à 2 054 petits entrepreneurs polynésiens, pour un montant global de prêt de 1,226 milliard XPF (10 Millions €).

L'ADIE Polynésie a pu déjà bénéficier d'une partie du fonds de prêt d'honneur de l'ADIE national, à hauteur de 119,3 millions F CFP (1 Million €). Cette enveloppe a permis de consentir 433 prêts de relance, pour un montant total de 170,7 millions XPF.

Par ailleurs, le Ministère des Outre-mer a octroyé à l'ADIE Polynésie une enveloppe de 100 millions XPF pour servir ce même objet.

Compte tenu de la persistance de la crise économique, le Pays a inscrit une subvention d'investissement de 173 millions XPF (1,4 Million €) à l'ADIE pour permettre la poursuite des actions de l'ADIE dans le cadre de son initiative « Prêt de relance ».

La mesure pourrait être reconduite en 2022, selon l'état de la conjoncture.

IMPACTS

- Maintien des activités des micro-entreprises individuelles, notamment dans les îles
- Création de micro-entreprises pour pallier les pertes d'emploi ou d'activité

INDICATEURS

- Nombre de Prêts relance consentis
- Démographie des entreprises de 5 salariés ou moins par archipel (Créations/radiations)

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
173	1,4	173	1,4
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
-	-	-	-



REFORCEMENT DE LA SOGEFOM

PROBLÉMATIQUE

Les TPE/PME affectées par la crise vont devoir recourir de nouveau au crédit auprès des banques, notamment pour consolider leurs dettes court-terme en long terme, disposer de nouveaux crédits court terme voire renforcer leurs fonds propres.

Ces dettes nouvelles seront plus difficilement octroyées par les banques dans un environnement économique incertain sans garantie supplémentaire.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Renforcement et évolution de la SOGEFOM et assouplissement des modalités de mobilisation par les banques.

Les règles de gestion de la SOGEFOM sont revues à compter du 1^{er} janvier 2021 : la SOGEFOM est passée dans une gestion de « Garantie de Portefeuille ». Cette évolution conforte les banques en leur donnant plus d'autonomie, puisque toutes les garanties octroyées pour des prêts de moins de 40 M XPF le sont sans validation de la SOGEFOM. Cette réactivité est au final au bénéfice des entreprises, qui en disposeront plus rapidement. Parallèlement, la quotité garantie est également revue, et passera automatiquement à 70% du montant du crédit (ce qui était un maximum avant 2020). Les entreprises disposeront donc d'une garantie plus complète par la SOGEFOM.

Il est proposé un renforcement de la SOGEFOM à travers une dotation de 120 M XPF.

Cet abondement au mécanisme de garantie permettra l'extension ou le renouvellement ou des dispositifs, qui pourront notamment concerter la garantie de nouveaux prêts :

- Pour consolider des prêts court-terme en prêts de moyen-terme,
- Pour proposer des crédits court-terme pour le financement du cycle d'exploitation
- Pour renforcer les apports en fonds propres

Ces prêts viendront renforcer les secteurs particulièrement touchés par la crise grâce à des dispositifs particuliers ou une quotité garantie plus importante que celle actuellement proposée par la SOGEFOM.

Cette nouvelle section du fonds SOGEFOM pourra ainsi accompagner l'octroi de près de 480 M XPF de nouveaux prêts par les banques de la place.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

IMPACTS

- Améliorer la solvabilité des entreprises

INDICATEURS

- Encours de crédit des entreprises
- Endettement net cumulé

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
120		1	120
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
-		-	-



MISE EN PLACE D'UN CRÉDIT D'IMPÔT RENFORCÉ

PROBLÉMATIQUE

La crise a vu la baisse des positions fiscales locales induisant une incertitude sur la capacité de placement des opérations ayant recours au dispositif de défiscalisation indirect.

Par ailleurs, le dispositif de défiscalisation indirect est coûteux et pourrait être rationalisé. En effet, l'effort fiscal est dilué entre les investisseurs, les porteurs et les intermédiaires.

Dans ce contexte, il est proposé de compléter le dispositif actuel d'un dispositif nouveau permettant de répondre à ces problématiques.

Cette mesure s'inscrit dans un cadre plus global d'une réforme fiscale en cours d'élaboration dont l'objectif est d'améliorer l'efficience de la politique fiscale dans la dynamisation de l'économie.

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'avantage fiscal prend la forme d'un crédit d'impôt qui s'impute sur l'impôt dû par le contribuable qui réalise un investissement direct. Lorsque le montant du crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt dû au titre de l'exercice au cours duquel le fait générateur du crédit d'impôt est intervenu, l'excédent est versé au contribuable par le Pays.

L'avantage fiscal est accordé au contribuable, personne morale ou personne physique, qui réalise et exploite directement l'investissement.

Les règles d'éligibilité proposées seront de privilégier les investissements concourant à :

- **L'autonomie énergétique** par la réalisation d'un investissement :

- Visant une meilleure maîtrise de la consommation énergétique d'un immeuble existant,
- Permettant de réduire le recours à l'énergie fossile dans le cadre d'une activité économique,
- De production d'électricité à partir d'une source d'énergie renouvelable ;

- **L'autonomie alimentaire** du Pays par la réalisation d'un investissement :

- Visant une meilleure distribution de la production vivrière locale,
- Permettant d'augmenter la capacité de production agricole locale,
- Rationnalisant les circuits de distributions de denrée alimentaire,
- Rationnalisant les installations de stockage en vue de la réduction des pertes,
- Améliorant la transformation et la conservation de la production locale.

Il appartiendra au service instructeur de juger de l'adéquation de l'investissement aux objectifs fixés par la collectivité.

IMPACTS

- Développement des investissements concourant à l'autonomie énergétique et à l'autonomie alimentaire.

INDICATEURS

- Incidence sur les recettes fiscales / nombre d'emplois créés ou maintenu
- Incidence sur les recettes et dépenses fiscales / volume d'investissement égal

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
1 000	8,4	500	4,2
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
500	4,2	-	-



2. STIMULER LA CONSOMMATION ET L'INVESTISSEMENT

SOUTENIR LA DÉPENSE PRIVÉE

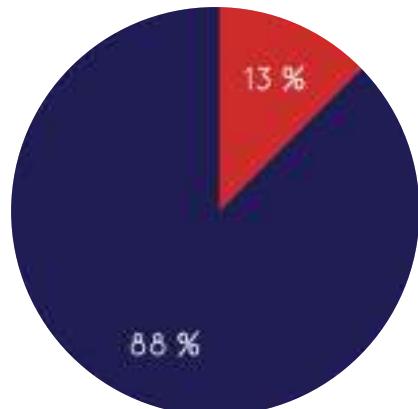
Le dynamisme de la consommation des ménages reste, en Polynésie française, le premier déterminant de la croissance. En 2020, cette consommation a ralenti, sous l'effet conjugué du confinement, de l'épargne de précaution et des pertes de pouvoir d'achat engendrées par la baisse des revenus (fermetures, licenciements, ...).

En parallèle, les entreprises, compte tenu des incertitudes, ont suspendu leurs programmes d'équipement.

Des mesures spécifiques du plan visent à stimuler ces deux moteurs, au travers d'incitations en accord avec les axes prioritaires de la relance, à savoir un développement durable et inclusif.

ESTIMATION DES MESURES (EN MILLIONS XPF/€)

Stimuler la consommation et l'investissement	Coût 2021		Coût global	
	XPF	€	XPF	€
A. Stimuler l'investissement immobilier	270	2,3	330	2,8
1. Renforcement de l'Aide à l'investissement des ménages	200	1,7	200	1,7
2. Accélération de la délivrance des relevés hypothécaires	20	0,2	80	0,7
3. Dispositif de lutte contre l'habitat indigne	50	0,4	50	0,4
B. Stimuler l'équipement des ménages et des entreprises	700	5,9	2 100	17,6
1. Suppression des droits et taxes pour l'importation des équipements hôteliers	500	4,2	1 500	12,6
Total (en Millions XPF/€)	770	6,5	1 830	15,3



RÉPARTITION DES MOYENS BUDGÉTAIRES ESTIMÉS

- Stimuler l'investissement immobilier
- Stimuler l'équipement des ménages et des entreprises



RENFORCEMENT DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT DES MÉNAGES

PROBLÉMATIQUE

La Polynésie française se caractérise par un déficit en logements augmentant les tensions sur le marché de l'immobilier et conduisant à un niveau élevé des prix.

La relance doit permettre de mobiliser l'épargne des ménages qui est aujourd'hui à son niveau le plus haut. Par ailleurs, la commande publique ne peut, à elle seule, suffire à remplir les carnets de commande des entreprises du bâtiment et, notamment, des TPE, peu armées pour répondre à des appels d'offres publics. L'accès à la propriété de son logement est un droit reconnu à chaque ménage.

Le dispositif Aide à l'Investissement des Ménages (AIM) est conditionné aujourd'hui à un recours à un emprunt bancaire, ce qui écarte de facto les jeunes ménages à bas revenu, non « bancables » qui pourraient bénéficier de la solidarité familiale.

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'AIM est un dispositif qui permet, sous conditions de ressources et à l'appui d'un emprunt bancaire, de bénéficier d'une aide financière plafonnée à 2 millions XPF pour l'acquisition d'une résidence principale ou la réalisation de travaux de rénovation/extension de la résidence principale.

La mesure de relance consiste à compléter ce dispositif existant par une mesure additionnelle, pour une durée limitée à un an, qui lève les conditions d'emprunt bancaire et de ressource.

L'aide sera proportionnelle au montant des travaux réalisés (30%) et plafonnée, dans tous les cas, à 2 millions XPF. Elle sera réservée uniquement aux résidences principales, tant pour l'acquisition d'un logement que pour sa rénovation.

IMPACTS

- Soutien aux entreprises du bâtiment et à la production de logements individuels
- Mobilisation de l'épargne des ménages

INDICATEURS

- Permis de construire délivrés
- Niveau d'épargne des ménages

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
200	1,7	200	1,7
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
-	-	-	-



ACCÉLÉRATION DE LA DÉLIVRANCE DES RELEVÉS HYPOTHÉCAIRES

PROBLÉMATIQUE

La publicité foncière est un ensemble de procédures administratives qui permet de conférer aux actes concernant la propriété immobilière, une présomption de preuve dès lors qu'ils sont publiés. Elle assure la sécurité des transactions immobilière et du crédit qui y est attaché en assurant une information claire et objective de l'ensemble des parties.

Elle constitue sans doute le meilleur outil de sécurisation des transactions immobilières, dont dépend la sécurité juridique du crédit immobilier, elle-même indispensable au développement économique.

Avec le temps, les délais entre l'accomplissement de la formalité, la mise à jour du fichier personnel et la délivrance des informations se sont rallongés. Ainsi, entre 2017 et 2019, le délai moyen mensuel de délivrance des relevés hypothécaires (hors et sur formalité) est passé de 1 mois et 20 jours à 2 mois et 10 jours, soit une augmentation de 20 jours supplémentaires sur les trois dernières années. Ce qui engendre des risques juridiques, sociaux et économiques pour les usagers de la publicité foncière.

Dans un contexte de forte augmentation de commande de relevé hypothécaire, cette situation s'explique aisément dans la mesure où les procédures actuelles reposent essentiellement sur l'élaboration de fichiers personnels (Etat hypothécaire). Lourdes et compliquées, elles s'appuient sur des supports papier et sur des outils informatiques peu performants.

INDICATEURS

- Délais de délivrance des états hypothécaires

DESCRIPTION TECHNIQUE

Par ailleurs, l'amélioration des moyens et de l'organisation de la publicité foncière ne trouve de sens que si les règles qui l'encadrent sont elles-mêmes porteuses de réformes propices à une telle évolution.

A terme, il s'agira de développer une application permettant de dématérialiser les procédures liées aux formalités qui regrouperait la formalité d'enregistrement et la formalité de la publicité foncière à l'image du système métropolitain qui est passé à une formalité dite « formalité fusionnée ».

Dans l'immédiat, il s'agit de mettre à profit l'intégration des fiches grises dans la base documentaire « Fatufenua » suite à leur numérisation complète, objet d'un marché réalisé en 2019. Cette opération en cours d'exécution, dont le terme est prévu pour la fin du premier semestre 2021, doit permettre de réduire théoriquement le délai de délivrance des états hypothécaires de 20%.

Cependant, dès 2021, le projet de réforme de la publicité foncière sera mis en chantier avec pour objectifs :

- la rénovation du cadre réglementaire de la publicité foncière local en veillant à appliquer les lignes directrices tracées en la matière par le Pays,
- et par une modernisation de l'organisation de la publicité foncière actuelle en réformant les outils et les processus mis en œuvre à l'aune des dernières évolutions techniques.

A terme, les délais de délivrance des états hypothécaires pourront être divisés en moyenne par deux.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
80	0,7	20	0,2
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
30	0,3	30	0,3



DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (DLHI)

PROBLÉMATIQUE

Au moins 25% des logements de l'agglomération comprise entre Mahina et Papara incluant Moorea relève de l'habitat indigne ; des quartiers frappés d'insalubrité publique (défaillance en équipement en réseaux divers et voirie, irrégularité des constructions ou des occupations, exposition de certaines habitations en zone de risques naturels d'aléas forts...).

La qualité de l'habitat a des impacts directs et certains sur la santé (physique et mentale), sur la scolarité, la cohésion familiale ou encore l'estime de soi.

Dans le prolongement des travaux menés en 2018 et en lien étroit avec la démarche animée dans le cadre du programme de rénovation urbaine, un séminaire technique de lutte contre l'habitat indigne a été organisé fin 2019 par la Délégation à l'habitat et à la ville. Le CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) et la fédération SOLIHA y ont contribué et ont rédigé deux rapports d'expertises :

Rénovation du parc privé et lutte contre l'habitat indigne en Polynésie française (rapport de SOLIHA)

Revitalisation résidentielle et territoriale en Polynésie française (rapport du CGEDD*, Soraya D.)

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'objectif principal à court terme est de mettre en place et de développer un cadre d'action publique pour résorber durablement l'insalubrité des logements du parc privé. Il s'agira de :

- Créer les instances de pilotage et de gouvernance du plan de lutte contre l'habitat indigne ;
- Etablir la convention de partenariat avec le CGEDD pour un appui technique à la mise en place des cadres réglementaires ;
- Mettre en place le cadre légal et réglementaire nécessaire pour engager les opérations de lutte contre l'habitat indigne ;
- Mettre en place l'opérateur spécialisé dans le traitement de l'habitat privé ainsi que les outils opérationnels pour permettre l'intervention sur l'habitat privé
- Préparer les premières opérations pilotes identifiées dans le programme de rénovation urbaine

IMPACTS

- Soutien aux TPE et PME du bâtiment
- Amélioration du parc de logements

INDICATEURS

- Nombre de formation / diplômes, ateliers relais
- Nombre de logements insalubres

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
50	0,4	50	0,4
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
-	-	-	-



TAXES D'IMPORTATION DES ÉQUIPEMENTS HÔTELIERS

PROBLÉMATIQUE

Dans un contexte de fortes dépenses alors que leur activité actuelle ne génère que peu de chiffre d'affaires les hôteliers doivent :

- maintenir une offre d'hébergement de qualité, pour une clientèle toujours plus exigeante ;
- procéder à des rénovations pour être entièrement préparés à la reprise de leurs activités notamment par un renouvellement du mobilier.

Cette mesure s'inscrit dans un cadre plus global d'une réforme fiscale en cours d'élaboration dont l'objectif est d'améliorer l'efficience de la politique fiscale dans la dynamisation de l'économie.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Afin d'accompagner les hôteliers, le Pays proroge le dispositif d'exonération des droits et taxes à l'importation pour toutes les marchandises et équipements importés par les établissements touristiques bénéficiaires, à l'exclusion, néanmoins, de ceux énumérés limitativement par référence à la nomenclature douanière.

L'exonération accordée par établissement, est plafonnée par année civile, à 150 000 XPF par chambre.

INDICATEURS

- Volume et valeur des marchandises importées, concernées par le dispositif

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
1 500	12,6	500	4,2
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
500	4,2	500	4,2





3. RENFORCER LA COMMANDE PUBLIQUE

UNE TRAJECTOIRE ÉCOLOGIQUE

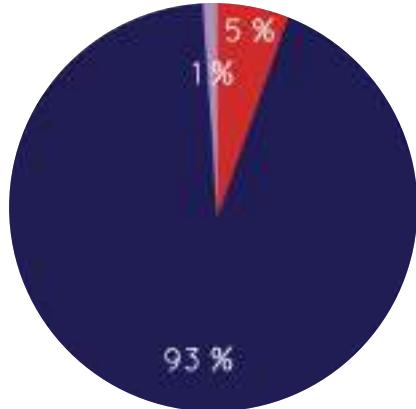
La commande publique a pour objectif l'équipement du territoire en infrastructures d'accompagnement de la nécessaire mutation du modèle économique et social, tout en apportant un soutien notable à l'activité du secteur du BTP.

Elle a démontré toute son utilité au cours de l'année 2020, où elle est restée soutenue en dépit des mesures de confinement.

Son déploiement s'inscrira dans une trajectoire écologique favorisant la résilience et la soutenabilité des équilibres économiques et sociaux.

ESTIMATION DES MESURES (EN MILLIONS XPF/€)

Renforcer la commande publique	Coût 2021		Coût global	
	XPF	€	XPF	€
A. Accélérer les procédures de la commande publique	135	1,1	235	2
1. Observatoire de la commande publique	50	1,7	150	1,7
2. Dématérialisation des procédures et permis de construire	85	0,7	85	0,7
B. Intensifier les programmes de logements sociaux	570	4,8	4 270	35,8
1. Dynamisation de l'offre de logements sociaux privés	70	0,6	70	0,6
2. Acquisition de logements en VEFA	500	4,2	4 200	35,2
C. Intensifier la rénovation des bâtiments publics	20	0,3	35	0,3
1. Schéma directeur de l'immobilier de services	20	0,2	35	0,3
Total (en Millions XPF/€)	725	6,1	4 540	38



RÉPARTITION DES MOYENS BUDGÉTAIRES ESTIMÉS

- Accélérer les procédures de la commande publique
- Intensifier les programmes de logements sociaux
- Intensifier la rénovation des bâtiments publics



OBSERVATOIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

PROBLÉMATIQUE

En période de recul de l'activité, la commande publique joue un rôle contracyclique essentiel.

La Polynésie française compte trois grandes catégories d'investisseurs publics : le Pays, l'Etat et les collectivités locales (communes).

Deux problématiques restent à résoudre :

- L'amélioration de la visibilité des programmations de commande publique : les entreprises fournisseurs de l'administration disposent d'une faible visibilité sur les calendriers, les niveaux et la programmation de la dépense publique, ce qui peut engendrer des difficultés d'organisation ; le Pays a déjà entrepris de porter trimestriellement à la connaissance des entreprises sa programmation d'investissement. Mais cette information demeure parcellaire ;
- La coordination des donneurs d'ordre publics, absente, qui conduirait à une optimisation des carnets de commande des entreprises locales et, ainsi, leur permettrait d'apporter une meilleure réponse aux sollicitations.

DESCRIPTION TECHNIQUE

La mesure consiste en la mise en place d'un observatoire de la commande publique, réunissant, en une même entité, les trois catégories d'acheteurs publics (Etat, Pays, communes) et dont le rôle serait :

- L'optimisation de la commande publique au service de l'activité économique ;
- La collecte régulière, pour la connaissance des entreprises, des programmations des donneurs d'ordre publics ;
- Un espace d'échange et de concertation permettant la coordination des calendriers de programmation et la recherche de synergies ;
- Le suivi de l'avancement de la commande publique et l'évaluation de sa pertinence ;
- Le partage de compétence et, éventuellement, la mutualisation de moyens ;
- La publication d'un tableau de bord de la commande publique.

IMPACTS

- Meilleure visibilité de la commande publique et de sa programmation
- Meilleure coordination et optimisation des moyens publics

INDICATEURS

- Montant de la commande publique
- Nombre de marchés publics

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
150	1,2	50	0,4
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
50	0,4	50	0,4



DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES & PERMIS DE CONSTRUIRE

PROBLÉMATIQUE

Le code de l'aménagement de la Polynésie française a fait l'objet de nombreuses évolutions depuis plusieurs années, rendant l'application des règles compliquée, alors que des manques demeurent. Ainsi, parallèlement à la mise en place d'un guichet unique pour les autorisations de construire, et à la dématérialisation des procédures d'instruction, il est apparu nécessaire de simplifier le **Code de l'Aménagement de la Polynésie française**, et d'y apporter les compléments techniques et réglementaires indispensables pour sa bonne compréhension et sa bonne application.

L'instruction pour la délivrance du permis de construire est souvent perçue par les investisseurs comme une procédure administrative opaque et un facteur de ralentissement.

En outre, la multiplicité des services intervenant dans la procédure (communes, urbanisme, hygiène, environnement, ...) renforce cette impression et exige une coordination de l'ensemble des actes et une plus grande transparence dans la communication avec les usagers demandeurs.

DESCRIPTION TECHNIQUE

• Simplification des procédures : Code de l'aménagement

- Réactualisation du Chapitre 7 du Livre 1 relatif aux sanctions pénales

- Création de sanctions administratives en cas d'infraction au code de l'aménagement de la Polynésie française

- Création d'un permis d'aménager en remplacement de l'actuel permis de terrassement trop restrictif dans sa définition

- Réactualisation de la procédure d'instruction des permis de lotir et des groupements d'habitations

- Simplification de la procédure de délivrance des certificats de conformité

• Dématérialisation des procédures d'instruction et d'attribution des permis de construire (application internet)

L'action consiste à dématérialiser l'ensemble des démarches associées à l'acte de construire pour :

- Simplifier la démarche de demande de permis de construire

- Suivre et sécuriser les étapes de l'instruction

- Coordonner les intervenants administratifs

- Tenir informés les administrés de l'état d'avancement de leur demande

- Identifier rapidement les points bloquants

IMPACTS

- Plus grande transparence et meilleure information des usagers
- Instruction accélérée
- Augmentation de l'investissement privé

INDICATEURS

- Délais d'instruction des autorisations de construire
- Délais de délivrance des certificats de conformité

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
85	0,7	85	0,7
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
-	-	-	-



DYNAMISATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX PRIVÉS

PROBLÉMATIQUE

L'offre de logements en direction des ménages actifs ayant des revenus inférieurs à 5 SMIG (760 000 XPF) est insuffisante du fait de la faible production de l'OPH. Par ailleurs, le prix du marché rend le parc locatif et l'acquisition de logements peu accessibles.

L'évolution de la démographie implique de faire face à des défis de taille en matière de satisfaction de besoin de logements. Ce besoin est transgénérationnel et multiforme (couples, personnes seules, jeunes actifs, séniors actifs...).

La production de logements à prix modérés est insuffisante, malgré les efforts engagés par le Pays dans ce domaine. Cette inadéquation entre offre et demande crée des situations de mal-logement prégnantes, voire indignes, et constraint les ménages à s'éloigner des pôles d'activité.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre plus global de la politique publique de l'habitat (PPH) 2020-2030, en cours de finalisation.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Améliorer l'attractivité de production de logements par les **Organismes de logements sociaux privés** (OLSP), en lien avec les orientations et objectifs de la politique publique de l'habitat :

- Simplification du dispositif : engagement du projet « Mes Démarches » (dématérialisation et simplifications des procédures) ;
- Etude juridique et fiscale pour ajuster la politique publique en matière d'habitat (en lien avec autres dispositifs du Pays liés au logement : AIM, politique foncière, politique de rénovation urbaine, défiscalisation locale) ;
- Suivi et évaluation dans le cadre de la Politique publique de l'habitat.

IMPACTS

- Augmentation du parc de logements et mise en sécurité des personnes
- Développement de l'activité des PME et artisans

INDICATEURS

- Nombre de logements sociaux construits
- Nombre de primo-accédant à la propriété en logement intermédiaire

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
70	0,6	70	0,6
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
-	-	-	-



ACQUISITION DE LOGEMENTS EN VEFA

PROBLÉMATIQUE

Pour satisfaire le besoin de nouveaux logements estimé à près de 35 000 sur les vingt prochaines années, soit un niveau de production de 1 500 logements par an, la seule production en maîtrise d'ouvrage par l'OPH ne sera pas suffisante.

Pour accroître le patrimoine immobilier locatif de l'OPH, il a été décidé de permettre à cet établissement d'avoir recours à l'acquisition de programmes immobilier construits ou en cours de construction en ayant recours au mécanisme de la VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement).

Cette mesure s'inscrit dans le cadre plus global de la politique publique de l'habitat (PPH) 2020-2030, en cours de finalisation

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'objectif est de surmonter le manque de logement et provoquer un vrai « choc d'offre ». Pour ce faire, il s'agit, dès 2021, de lancer des acquisitions en VEFA de 200 logements par an répartis sur des programmes de 25-30 logements pour une construction au total de 200 logements à livrer à compter de 2023.

Cette VEFA s'appliquera sur l'ensemble des archipels de Polynésie française.

Elle sera un moyen, pour les dix prochaines années, d'accompagner durablement le développement du Pays en fonction des programmations établies par la politique publique de l'habitat et des investissements programmés dans le cadre du Schéma d'Aménagement Général de la Polynésie française (SAGE).

Une modification du Code des Marchés publics est nécessaire pour la mise en œuvre de cette opération.

IMPACTS

- Augmentation de la production de logements intermédiaires.

INDICATEURS

- Nombre de logements acquis en VEFA par l'OPH

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global *		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
4 200	35,2	500	4,2
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
1 500	12,6	2 200	18,4

* Le coût total de l'opération s'élève à 4 345 millions XPF, dont 145 millions engagés en 2020.



SCHÉMA DIRECTEUR DE L'IMMOBILIER DES SERVICES (SDIS)

PROBLÉMATIQUE

La Polynésie française dispose d'un patrimoine immobilier qui se caractérise par son ampleur (226 bâtiments pour les services administratifs et 155 bâtiments pour les établissements publics), son héritage (ex. : bureaux, hangars, parkings...) sa dispersion sur 5 archipels et sur le territoire métropolitain, mais aussi par une diversité d'usages et d'occupations dans un environnement fortement évolutif.

Il est donc impératif de sortir d'une gestion du patrimoine immobilier sectorisée et aléatoire qui entrave toute perspective de valorisation de ces biens afin de se tourner vers une gestion modernisée notamment en période de rationalisation des fonds publics.

L'élaboration d'un schéma directeur de l'immobilier des services (SDIS) participe pleinement de cette gestion revisitée du patrimoine immobilier. Elle permet d'organiser et de planifier les projets de construction ou de rénovation des bâtiments du Pays.

Afin d'aider à la formalisation des orientations stratégiques immobilières, 8 grands principes sont proposés. Ils permettent d'asseoir la démarche nécessaire à toute élaboration d'un schéma directeur de l'immobilier.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Le SDIS répond à une démarche méthodologique reposant sur un diagnostic, base d'une stratégie à deux niveaux : patrimoniale et d'intervention.

Son élaboration s'appuie donc sur une bonne connaissance des sites, mais aussi sur les données dont dispose le Pays à travers ses applications informatiques, bâti mentaires, comptables, infos centres.

Elaborer un premier scénario de référence, fondement du SDIS.

A cet effet, il est envisagé l'appel à une expertise en la matière.

Le SDIS s'inscrira dans une approche environnementale de qualité des bâtiments afin de réduire l'impact énergétique et environnemental et d'offrir des confort d'utilisation, qui pourront susciter des organisations innovantes, offrant un contexte de travail propice à la performance des agents et à l'efficience des activités, facteurs d'image plus positive des services publics.

IMPACTS

- Rationalisation de l'utilisation des fonds publics,
- Programmation cohérente des constructions immobilières.

INDICATEURS

- Elaboration et publication du SDIS
- Montant de la dépenses en termes d'entretien, de rénovation et de construction de l'immobilier public.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
35	0,3	20	0,2
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
15	0,1	-	-



4. PRÉSERVER LES EMPLOIS & LES COMPÉTENCES

PRÉPARER AUX MÉTIERS DE DEMAIN

Fin 2019, la Polynésie française comptait plus de 66 000 emplois salariés et 13 000 emplois non-salariés. Le tissu économique est essentiellement constitué de petites entreprises. Les crises, sanitaire puis économique, ont marqué la fin du dynamisme de la création d'emploi observé depuis 2015.

Les pertes d'emplois salariés sont restées, pour 2020, assez contenues (-3 000 emplois), grâce aux mesures de sauvegarde mises en place en urgence.

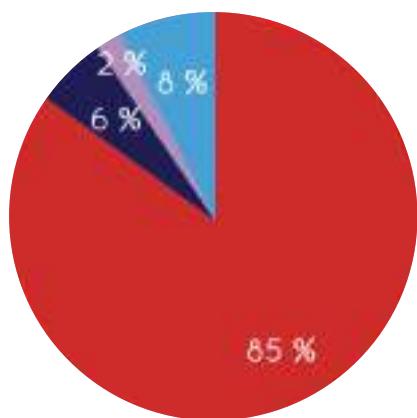
Les mesures envisagées consistent, d'une part, à maintenir l'effort visant à préserver les compétences au sein des entreprises et, d'autre part, à engager ou valoriser les programmes de formation, de reconversion et d'intégration au sein des entreprises, pour préparer aux métiers de demain.

ESTIMATION DES MESURES (EN MILLIONS XPF/€)

Préserver les emplois et les compétences	Coût 2021		Coût global	
	XPF	€	XPF	€
A. Renforcement des dispositifs exceptionnels en 2021	16 104	135	17 004	142,5
1. Prorogation du Dièse renforcé en 2021	11 312	94,8	11 312	94,8
2. Réaménagement de la CSE	900	7,5	1 800	15
3. DESETI renforcé en 2021	1 300	10,9	1 300	10,9
4. Réactivation de l'indemnité exceptionnelle (IE)	2 592	21,7	2 592	21,7
B. Maintien et développement des compétences	682	5,7	1 143	9,6
1. Observatoire de l'emploi	80	0,9	130	1,1
2. Accompagnement des salariés licenciés	300	2,5	500	4,2
3. Formation professionnelle dans les archipels	24	0,2	54	0,5
4. Formation agricoles	20	0,2	100	0,8
5. Atténuation de freins à l'emploi	258	2,2	359	3
C. Renforcement de l'apprentissage	20	0,2	360	3
1. Insertion des jeunes par l'apprentissage	20	0,2	360	3
D. Aides à la création d'activité	515	4,3	1 545	12,9
1. Soutenir les micro-projets d'entrepreneuriat	500	4,2	1 500	12,6
2. Passeport pour Entreprendre	15	0,1	45	0,4
Total (en Millions XPF/€)	17 321	145,2	20 052	168

RÉPARTITION DES MOYENS BUDGÉTAIRES ESTIMÉS

- Renforcement des dispositifs exceptionnels en 2021
- Maintien et développement des compétences
- Renforcement de l'apprentissage
- Aides à la création d'activité





PROROGATION DU DIÈSE RENFORCÉ EN 2021

PROBLÉMATIQUE

La crise sanitaire liée à la pandémie a fortement impacté l'économie de la Polynésie française.

De nombreuses entreprises, notamment celles du secteur touristique, ont été contraintes de réduire brutalement leur activité, entraînant dans leur sillage des licenciements économiques.

A défaut de pouvoir inciter l'embauche durant cette période, il convenait de maintenir l'emploi au sein des entreprises.

C'est la raison pour laquelle la Polynésie française a mis en place des mesures d'urgence afin de soutenir financièrement les entreprises et leurs salariés.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Le DiÈSE, effectif depuis le mois de juin 2020, a pour objectif de compenser la baisse de salaire due à la réduction du temps de travail. Une convention d'une durée de 3 mois est conclue entre l'employeur et la Polynésie française. Cette convention est renouvelable durant la période constatant une situation de circonstances exceptionnelles.

Afin de mieux accompagner les entreprises impactées par la crise sanitaire, la compensation de la perte de salaire est calculée ainsi depuis le 1^{er} janvier 2021 :

- Pour une réduction du temps de travail inférieure ou égale à 20%, le montant de l'indemnité équivaut à 80 % de la perte de salaire dans la limite de 19 % de deux fois le SMIG (plafond = 58 107 XPF) ;
- Pour une réduction du temps de travail entre 20 % et 50 %, le montant de l'indemnité équivaut à 75 % de la perte de salaire dans la limite de 30 % de deux fois le SMIG (plafond = 91 748 XPF) ;
- Pour une réduction du temps de travail supérieure ou égale à 50 %, le montant de l'indemnité équivaut à 70 % de la perte de salaire brut, dans la limite de deux fois le SMIG (Plafond = 305 829 XPF).

IMPACTS

- Le maintien des salariés dans l'entreprise pour amortir les effets de la crise et optimiser les conditions de la relance économique.

INDICATEURS

- Nombre de salariés en DIÈSE
- Nombre de licenciements économiques

En principe, la réduction du temps de travail ne peut être supérieure à 90% (sauf pour certains secteurs identifiés).

Les secteurs d'activités éligibles (réduction du temps de travail pouvant aller jusqu'à 90%) :

- le tourisme
- le transport aérien, maritime, les taxis et transports touristiques
- les commerces présents dans les hôtels
- les commerces et activités présents sur la plateforme aéroportuaire de Tahiti-Faa'a
- la restauration
- la perliculture
- la bijouterie et l'artisanat d'art
- les salles de projection de films (cinémas)
- les discothèques et activités assimilées
- les bars
- les salles de spectacle et prestataires culturels
- les prestataires de l'événementiel
- les salles de sport et le coaching sportif
- les activités de bien-être et de spa.

Les secteurs d'activités éligibles (réduction du temps de travail pouvant aller jusqu'à 100%) :

- les entreprises du secteur de l'hébergement touristique ;
- les entreprises de prestations touristiques ;
- les entreprises du transport aérien.

Compte tenu des perspectives de reprise économique vers la fin du premier semestre 2021, le recours au DIÈSE pourrait être prolongé jusqu'à la fin du mois de juin 2021.

Par ailleurs, il est envisagé d'instituer par voie d'arrêté, un ordre de priorité entre les secteurs d'activités susceptibles de bénéficier du DIÈSE, comme le tourisme. Ainsi, les îles dont le modèle économique repose principalement sur l'activité touristique et celles qui y sont liées directement, pourraient bénéficier en priorité du mécanisme de compensation de la perte de salaire..

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
11 312	94,8	11 312	94,8
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
-	-	-	-



RÉAMÉNAGEMENT DE LA CSE

PROBLÉMATIQUE

La crise sanitaire a entraîné une crise économique traduite en décembre 2020 par 3 000 pertes d'emplois salariés, environ 300 licenciements économiques, quelque 200 suspensions de contrats de travail (hôtels en rénovation) et plus de 7 000 salariés en réduction du temps de travail avec des perspectives de reprise lentes et encore très incertaines.

Dans ce contexte, le dispositif « **Convention de soutien à l'emploi** » (CSE) visant à maintenir l'emploi dans l'attente du rebond économique a permis à près de 4 300 salariés de bénéficier d'une compensation partielle de la perte de salaire, évitant ainsi le licenciement économique.

DESCRIPTION TECHNIQUE

La convention de soutien à l'emploi permet à la Polynésie française d'accompagner un employeur dans l'obligation de réduire le temps de travail de ses salariés. La réduction du temps de travail ne peut être supérieure à 50 % ou avoir pour effet de réduire le temps de travail du salarié à moins de 80 heures par mois.

Deux réajustements en 2020 ont été nécessaires pour mieux accompagner les entreprises impactées par la crise sanitaire, et se rapprocher du modèle métropolitain du chômage partiel :

- une modification de la Loi de Pays intervenue en avril 2020 rallongeant la durée des conventions de 3 à 6 mois et la durée du dispositif jusqu'à 3 ans ;
- une modification introduite en novembre 2020 pour compenser plus largement la perte de salaire subie par les salariés, notamment les cadres, en modifiant les plafonds et les taux de compensation.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- pour une réduction du temps de travail inférieure ou égale à 20%, le montant de l'indemnité CSE est de 80% de la perte de salaire brut dans la limite de 19% de deux fois le SMIG (58 107 XPF) ;
- pour une réduction du temps de travail supérieure à 20% et allant au maximum jusqu'à 50%, le montant de l'indemnité CSE est de 75% de la perte de salaire brut dans la limite de 30% de deux fois le SMIG (91 748 XPF).

Ces nouvelles règles de calcul permettent une prise en charge plus importante de la perte de salaire subie, notamment par les cadres, amortissant davantage les effets de la crise et contribuant à conserver les compétences et les capacités de production.

IMPACTS

- Le maintien des salariés et donc des compétences dans les entreprises pour amortir la crise et optimiser les conditions de la relance économique.

INDICATEURS

- Nombre de salariés bénéficiant de la CSE
- Nombre d'emplois salariés hors CSE en ETP

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
1 800	15	900	7,5
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
600	5	300	2,5



DESETI RENFORCÉ EN 2021

PROBLÉMATIQUE

La crise sanitaire liée à la pandémie du SARS-COV-2 a fortement impacté l'économie de la Polynésie française.

De nombreux travailleurs indépendants, notamment ceux du secteur touristique, ont été contraints de cesser temporairement et brutalement leur activité.

C'est la raison pour laquelle la Polynésie française a mis en place des mesures d'urgence afin de soutenir financièrement les travailleurs indépendants.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Le DESETI, effectif depuis le mois de juin 2020, est destiné à compenser la perte de revenus des travailleurs indépendants contraints de cesser leur activité du fait de la crise. L'aide mensuelle est de 70 000 XPF pendant 3 mois.

Il est proposé de renforcer le dispositif DESETI :

- En augmentant l'aide mensuelle à 100 000 XPF ;
- En élargissant le bénéfice de cette aide aux entrepreneurs indépendants qui cessent partiellement leur activité, et non plus uniquement l'arrêt. L'indemnité s'élèverait alors à 60 000 XPF ;
- En étendant le bénéfice de cette aide aux gérants non-salariés qui se trouvaient exclus du DIESE et DESETI.

Les secteurs d'activités éligibles sont identiques à ceux du DIESE :

- le tourisme*
- le transport aérien, maritime, les taxis et transports touristiques*
- les commerces présents dans les hôtels*
- les commerces présents dans les aérodromes des îles*
- les commerces et activités présents sur la plateforme aéroportuaire de Tahiti-Faa'a*
- la restauration
- la perliculture*
- la bijouterie et l'artisanat d'art*
- les boutiques de souvenirs / curios*
- les salles de projection de films (cinémas)
- les discothèques et activités assimilées
- les bars
- les salles de spectacle et prestataires culturels
- les prestataires de l'événementiel
- les salles de sport et le coaching sportif
- les activités de bien-être et de spa.

* Propositions de modifications en cours

La modification de la liste des secteurs éligibles tiendra compte de l'évolution du contexte sanitaire et de la reprise de l'activité économique.

Compte tenu des perspectives de reprise économique plus lente estimée vers la fin du premier semestre 2021, le recours au DESETI pourrait être prolongé jusqu'à la fin du mois de juin 2021.

IMPACTS

- Contribuer à amortir les effets de la crise et optimiser les conditions de la relance économique.

INDICATEURS

- Nombre d'entrepreneurs indépendants en Deseti
- Nombre de radiations au répertoire des métiers

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
1 300	10,9	1 300	10,9
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
-	-	-	-



RÉACTIVATION DE L'INDEMNITÉ EXCEPTIONNELLE (IE)

PROBLÉMATIQUE

La crise sanitaire a entraîné une crise économique traduite en décembre 2020 par une perte de plus de 4 000 emplois.

De ce fait, des dispositifs d'amortisseur social doivent être élaborés pour venir en aide à ces familles nécessiteuses et maintenir la paix sociale.

DESCRIPTION TECHNIQUE

La situation financière des entreprises qui était très bonne en début 2020 du fait de l'embellie économique des ces dernières années, n'est plus la même un an après. Beaucoup se sont endettées pour faire face et ne disposent plus de la trésorerie nécessaire. La Polynésie ne disposant pas de caisse de chômage, il est proposé de manière exceptionnelle de réactiver le dispositif « Indemnité exceptionnelle » (IE).

Il permettra le versement d'une indemnité mensuelle aux salariés licenciés économiques sur une période de 3 mois ne les privant ainsi pas de revenus. Il est proposé que cette période puisse être renouvelé une fois.

Pour les licenciés économiques, une modulation de l'aide en fonction de tranches de salaires sera proposée par arrêté (de 100 000 XPF à 305 000 XPF).

Pour les CDD et extras en fin de contrat, le versement d'une aide forfaitaire (100 000 XPF) sera maintenu.

IMPACTS

- Contribuer à amortir les effets de la crise économique et sociale.

INDICATEURS

- Taux de personnes bénéficiaires par rapport aux nombre de salariés licenciés économiques, CDD et extras non renouvelés.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
2 592	21,7	2 592	21,7
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
600	5	300	2,5



OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI

PROBLÉMATIQUE

La crise sanitaire a révélé et accéléré la nécessité d'avoir un outil d'expertise technique sur la prospective des métiers et qualifications pour optimiser le rapprochement des logiques d'intervention entre formation et emploi.

En effet, les pertes d'emploi liées à la crise, la perspective de la relance et des reconversions professionnelles à venir rendent plus cruciale que jamais la recherche d'une adéquation entre BMO (besoins en main d'œuvre) et RMO (ressources en main d'œuvre).

Pour ce faire, un outil de type observatoire de l'emploi basé sur une action concertée public/privé via l'échange de data devient fondamental pour mettre en place une GPEC territoriale efficiente.

L'observatoire de l'emploi permettra également d'analyser l'évaluation de la performance des mesures d'aides à l'emploi.

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'observatoire de l'emploi remplit trois missions, essentiellement axées sur la gestion des données et l'observation :

- Observer et suivre au plus près l'évolution de l'emploi et de la formation ;
- Informer les professionnels, les territoires et le public sur la formation professionnelle et l'emploi ;
- Eclairer les acteurs de la politique publique de l'emploi.

IMPACTS

- Évaluation des politiques publiques de l'emploi (analyse de performance) ;
- Optimisation des plans de formation professionnelle à destination des demandeurs d'emploi, et notamment des jeunes.

INDICATEURS

- Nombre de séries de données publiées
- Audit de la performance des dispositifs d'aide à l'emploi réalisé

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
130	1,1	80	0,7
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
25	0,2	25	0,2



ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS LICENCIÉS

PROBLÉMATIQUE

La crise sanitaire a mis à l'épreuve l'ensemble des acteurs de l'emploi. Le marché du travail et les parcours professionnels s'en sont trouvés transformés en raison de la fermeture de certaines entreprises (secteur du tourisme notamment). L'accompagnement des licenciés économiques ou en suspension de contrat de travail par la formation professionnelle est une nécessité.

Les salariés licenciés ou dont le contrat de travail a été suspendu en raison de la situation économique seront accompagnés à un retour vers l'emploi, soit dans leur secteur d'origine, soit dans un autre secteur en leur permettant d'acquérir des savoir-faire en cohérence avec les attentes du marché de l'emploi.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Il s'agit de créer un parcours d'accompagnement des salariés ayant involontairement perdu leur emploi, ou en suspension temporaire de contrat de travail.

Cet accompagnement poursuit deux objectifs :

- Leur permettre d'avoir un minimum de revenu ;
- Tout en leur donnant des outils via la formation professionnelle pour renforcer leurs compétences dans l'attente du rebond économique.

Un parcours de professionnalisation sur mesure va leur permettre d'intégrer une nouvelle entreprise ou de se lancer dans l'entrepreneuriat.

IMPACTS

- Le retour à l'emploi de salariés licenciés performants sur des postes à responsabilité équivalente ou supérieure ;
- La formation de futurs entrepreneurs capables de développer des entreprises ;
- Le renforcement des compétences professionnelles quel que soit le niveau de poste pour favoriser l'employabilité au moment du rebond économique.

INDICATEURS

- Nombre d'accompagnements réalisés ;
- Taux d'insertion professionnelle des salariés accompagnés

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
500		4,2	300
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
150		1,3	50
			0,4



FORMATIONS DANS LES ARCHIPELS

PROBLÉMATIQUE

La Polynésie française est constituée de 121 îles sur un espace grand comme l'Europe. L'accès à la formation professionnelle est principalement ouvert à la population des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent. Les archipels, riches de culture et de traditions ont des atouts à développer pour mettre en exergue un savoir-faire spécifique.

Cependant, la diversité de niveau scolaire de la population nécessite la mise en place de moyens techniques et technologiques pour que tous les usagers des archipels et principalement ceux des îles les plus éloignées des bassins d'emploi puissent bénéficier de formations titrées et/ou certifiantes.

Les difficultés sociales dont peuvent être sujets les habitants de ces îles doivent être prises en compte et ne pas être un frein à l'accès de ces cartes de formations.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Pour permettre à toute la population de la Polynésie française de pouvoir bénéficier de formations ou qualifications de tout niveau, il est nécessaire de développer la formation itinérante et en e-learning dans les cinq archipels conformes aux besoins du tissu socio-économique local via le projet Fenua Compétences porté par le Fonds paritaire de gestion.

Le financement du projet sur trois années est de l'ordre de 160 millions XPF, la participation du Pays devrait être de 34%.

Les personnes morales ayant vocation à promouvoir la formation professionnelle à distance pourront participer au projet (Fonds paritaire de gestion, Chambre de commerce et de l'industrie, Centre de gestion et de formation des communes, Syndicat pour la promotion des communes...).

IMPACTS

- Le développement et l'accessibilité à la formation professionnelle pour les habitants des archipels éloignés.

INDICATEURS

- Taux de personnes en formation par archipel ;
- Taux de personnes qualifiées/titrées/ou certifiées par archipel.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global *		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
54	0,5	24	0,2
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
15	0,1	15	0,1

* Le coût total de l'opération s'élève à 160 millions XPF, supportés en partenariat par les différents membres.



FORMATIONS AGRICOLES

PROBLÉMATIQUE

A travers son Schéma directeur de l'Agriculture 2021-2030, le Pays porte l'ambition forte d'accompagner la transformation de son agriculture, secteur économique stratégique, générateur d'activités et d'emplois accessibles. L'enseignement agricole doit contribuer à cette ambition en étant un vecteur de professionnalisation et d'innovation.

Dans ce contexte, il conviendra de s'appuyer sur l'expérience et l'expertise de nos partenaires européens, du Pacifique et internationaux.

La mobilité des apprenants, qu'ils soient lycéens, étudiants, stagiaires de la formation continue, nécessite des dispositifs de financement adaptés.

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'enseignement agricole souhaite amplifier les actions de mobilité et de coopération au sein de la Polynésie (inter archipels) et sur certains territoires qui lui sont liés. En effet, l'ouverture à l'international de l'appareil de formation et la mobilité des apprenants sont essentiels pour consolider les acquisitions techniques et élargir les horizons.

Les actions à développer pour les 3 années à venir sont :

- 1) Les « sections européennes » avec langue support anglais dans les filières baccalauréat professionnels et technologiques
- 2) Les stages professionnels dans la zone océan Pacifique et en Europe
- 3) Les conventions de partenariats entre établissements scolaires
- 4) Les stages de développement de territoire
- 5) Les voyages scolaires professionnalisant
- 6) Les participations à des manifestations et des salons professionnels
- 7) Les accueils de partenaires internationaux
- 8) Les accueils de compétences internationales pour former les futurs professionnels de l'agriculture
- 9) Un dispositif de mobilité pour favoriser une partie du cursus hors territoire (notamment BTSA)

IMPACTS

- La formation de futurs professionnels du secteur primaire capables de développer des entreprises agricoles et agroalimentaires viables et respectueuses des pratiques agroécologiques ;
- Développement d'un réseau de coopération régionale.

INDICATEURS

- Nombre de stagiaires professionnels hors territoire par an ;
- Nombre de partenariats internationaux contractualisés.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
100	0,8	20	0,2
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
35	0,3	45	0,4



ATTÉNUATION DE FREINS À L'EMPLOI

PROBLÉMATIQUE

En Polynésie, 21 % de la population adulte soit 58 800 personnes ne savent ni lire ni écrire le français (source enquête ISPF de 2019). Selon les données issues de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), en 2011, 45 % des jeunes ont été repérés en situation d'illettrisme (décrochage scolaire).

De ce fait, les jeunes engagés dans les parcours d'insertion professionnelle peinent à trouver un employeur susceptible de les accueillir.

Ces personnes sont par ailleurs confrontées à l'absence de permis de conduire et généralement, disposent d'un logement très éloigné du bassin d'emplois.

DESCRIPTION TECHNIQUE

1 - Permettre l'accès au permis de conduire (B) des stagiaires du centre de formation professionnelle des adultes (CFPA) :

Le CFPA s'est doté d'une cellule conduite composée de 4 agents et 4 véhicules. Ce volume initial de lancement, ne permet pas le passage de tous les stagiaires sortant de formation sur une année. L'effectif sortant avoisine systématiquement les 300 à 330 personnes/an. Pour intégrer tous les sortants il serait nécessaire :

- de recruter de nouveaux agents (formateurs qualifiés) ;
- d'acquérir de nouveaux véhicules ;
- d'acquérir des simulateurs de conduite dans chaque unité de formation.

2 - Créer un centre d'hébergement pour les stagiaires issus des îles éloignées :

Pour les stagiaires, résidents des archipels éloignés de Tahiti, devant suivre une formation non adaptable en distanciel, il convient de mettre à leur disposition un site d'hébergement sur Tahiti.

IMPACTS

- Mise en place de conditions facilitant l'insertion professionnelle.

INDICATEURS

- Nombre de stagiaires ayant obtenu un permis de conduire (B) ;
- Nombre de stagiaires des archipels éloignées en formation dans les IDV et ISLV

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
359	3	258	2,2
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
51	0,4	51	0,4



INSERTION DES JEUNES PAR L'APPRENTISSAGE

PROBLÉMATIQUE

L'apprentissage, mesure vertueuse par ses modalités d'alternance et son insertion durable doit faire l'objet d'un renforcement de son attractivité, afin de participer à la relance économique.

C'est par ailleurs une mesure destinée aux demandeurs d'emploi âgés de 16 à 29 ans, population particulièrement impactée par la crise économique.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Afin de rendre le dispositif plus attractif à l'orée de 2022, une approche stratégique et opérationnelle doit être redéfinie. Un partenariat avec l'AFPA permettra de bénéficier d'un appui conseil pour relancer l'apprentissage et le rendre plus efficient dans le paysage de la formation professionnelle polynésienne.

L'attractivité du dispositif d'apprentissage pourrait également être renforcée :

- par des mesures de type fiscales pour les entreprises mettant à disposition un maître d'apprentissage ;
- par une prévalence de l'apprentissage dans les secteurs portés par le plan de relance, excluant les autres dispositifs de type stage aidé ;
- par une aide financière plus importante pour les entreprises d'accueil au niveau de la prise en charge du salaire de l'apprenti ;
- par la création de passerelles mettant en relation l'enseignement technique et les entreprises.

IMPACTS

- Augmentation des contrats de travail d'apprentis.

INDICATEURS

- Taux de maintien dans l'emploi après la période d'apprentissage.
- Nombre d'apprentis

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
360		3	20 0,2
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
140		1,2	200 1,7



SOUTENIR LES MICRO-PROJETS D'ENTREPRENARIAT

PROBLÉMATIQUE

Suite à des pertes d'emplois salariés, l'auto-entrepreneuriat semble une alternative d'activité dans l'attente du rebond.

Dans les îles et archipels où l'activité économique principale est liée au tourisme, le dispositif d'insertion par la création et la reprise d'activité (ICRA) apparaît comme une possibilité de reconversion professionnelle dans un secteur connexe ou nouveau.

C'est dans ce contexte économique ébranlé et incertain que **le Pays souhaite réajuster le dispositif de l'ICRA**, pour mieux répondre aux défis de la relance économique.

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'ICRA est un dispositif qui existe depuis mars 2006.

A ce jour, ce dispositif consiste à favoriser l'insertion professionnelle d'un demandeur d'emploi en soutenant son projet de création ou de reprise d'entreprise par un accompagnement assuré par un tuteur, une formation à la gestion d'entreprise, le versement d'aides financières pendant deux ans (indemnité mensuelle de 90 000 XPF) ainsi qu'une prime de démarrage à l'investissement plafonnée à 450 000 XPF.

Avec la crise économique, le dispositif de l'ICRA devra se recentrer sur un public en réelle difficulté d'insertion, notamment le public ayant perdu un emploi salarié durant la crise et portant un micro-projet plafonné à 5 millions XPF, d'autres dispositifs existant par ailleurs pour les projets de plus grande envergure.

Conçu prioritairement comme un amortisseur social, l'ICRA sera donc réajusté pour cibler les demandeurs d'emplois en difficulté d'insertion professionnelle, et en recherche active depuis au moins deux mois. Sa durée sera ramenée à un an.

Les secteurs portés par le plan de relance seront prioritaires.

IMPACTS

- Permettre l'insertion ou la réinsertion par la création d'entreprise.

INDICATEURS

- Taux de création/Reprise d'activité ;
- Taux de survie des entreprises créées avec l'ICRA à 6, 9 et 12 mois.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
1 500	12,6	500	4,2
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
500	4,2	500	4,2



PASSEPORT POUR ENTREPRENDRE

PROBLÉMATIQUE

La crise a conduit de nombreux polynésiens à devoir réorienter leur carrière professionnelle. L'une des options retenues a été, que ce soit pour des salariés, des demandeurs d'emploi ou des chefs d'entreprises, de créer une nouvelle activité et de prendre une patente.

Ainsi, en 2020, contre toute attente, la CCISM a enregistré un solde net positif de 2100 créations d'entreprise (en augmentation par rapport à l'année 2019 : 1598).

Si créer son emploi est une alternative pour sortir de la crise, il n'en reste pas moins que cette démarche requiert certaines compétences spécifiques. Sans devenir expert dans tous les domaines, se former pour comprendre les processus de création, de développement et de pilotage de l'entreprise est essentiel.

Appréhender les défis que doit relever tout chef d'entreprise est une nécessité. Cette démarche doit conduire le bénéficiaire à s'engager dans un processus de formation de long terme et/ou à envisager de s'adjointre les compétences de prestataires indépendants en externalisant certaines tâches.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Ainsi, afin de toucher le plus grand nombre de chefs d'entreprise, il s'agit de proposer une offre de formation plus accessible, plus complète et à la carte afin de soutenir au mieux les initiatives entrepreneuriales.

Il s'agit de modules ayant pour objectif principal de sensibiliser les chefs d'entreprise et porteurs de projet aux développements de certaines compétences pour gérer sereinement leur activité. Ainsi sensibilisés, ils pourront s'orienter plus facilement vers des organismes de formation afin de développer certaines expertises si besoin.

Dispensé en présentiel et en ligne (classes virtuelles) par des formateurs expérimentés, le dispositif pourra s'appuyer sur les communes de la Polynésie française afin de pouvoir organiser des formations même dans les îles les plus éloignées.

La participation financière du Pays au programme permettra d'assurer la gratuité de la formation et de toucher un plus grand nombre d'entrepreneurs durant la période de la relance.

INDICATEURS

- Nombre de stagiaires par archipel
- Taux de survie des bénéficiaires à 12 mois

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
45	0,4	15	0,1
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
15	0,1	15	0,1





ASSEOIR LA RÉSILIENCE

1. UN TOURISME DURABLE & INCLUSIF

PRÉSERVER L'OFFRE TOURISTIQUE

Le tourisme est le premier moteur de développement endogène et le principal pourvoyeur des ressources propres de la Polynésie française (60 Mds XPF). Il contribue de manière décisive à la balance commerciale des biens et des services.

Très fortement impacté par la crise sanitaire, en raison du confinement mais surtout de la fermeture des frontières, son avenir immédiat est menacé et reste entièrement dépendant de l'évolution de la pandémie mondiale.

Sans un soutien massif, les compétences (masse salariale totale : 35,8 Mds XPF) et les outils de production (structures hôtelières haut de gamme) risquent d'être irrémédiablement perdus.

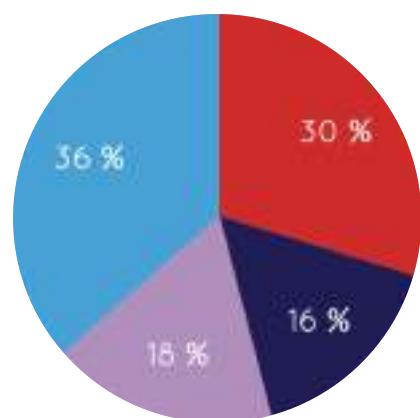
La valorisation de la culture polynésienne et la préservation d'un environnement exceptionnel constituent les deux piliers sur lesquels est assise la stratégie de développement de ce secteur essentiel.

ESTIMATION DES MESURES (EN MILLIONS XPF/€)

Un tourisme durable et inclusif	Coût 2021		Coût global	
	XPF	€	XPF	€
A. Equipements et aménagements touristiques	150	1,2	2 200	13,9
1. Activités de loisirs et points d'intérêt touristique	100	0,8	1 600	13,4
2. Développer le nautisme	50	0,4	600	5
B. Aides et régulation du secteur	180	1,5	1 190	10
1. Segments du luxe et hyper luxe	50	0,4	450	3,8
2. Soutien aux pensions de famille	130	1,1	740	6,2
C. Animation et promotion	500	4,2	1 350	11,7
1. Soutien au tourisme intérieur	100	0,8	300	2,5
2. Soutien au tourisme affinitaire	100	0,8	150	1,7
3. Renforcer la communication	300	2,5	900	7,5
D. Transport aérien international	500	4,2	2 700	22,6
1. Soutenir les liaisons aériennes déficitaires	500	4,2	2 700	22,6
Total (en Millions XPF/€)	1 330	11,1	7 440	62,3

STRUCTURATION SECTORIELLE

Ces mesures s'inscrivent dans la continuité de la **Stratégie de développement touristique de la Polynésie française 2015-2020**, et en cohérence avec les travaux d'élaboration de la **Stratégie Fari'ira'a Manihini 2025**.



RÉPARTITION DES MOYENS BUDGÉTAIRES ESTIMÉS

- Equipements et aménagements touristiques
- Aides et régulation du secteur
- Animation et promotion
- Transport aérien international



ACTIVITÉS DE LOISIRS ET POINTS D'INTÉRÊT TOURISTIQUE

PROBLÉMATIQUE

La destination Tahiti et ses îles doit se démarquer de ses principaux concurrents et offrir, outre ses produits classiques (hébergement sur pilotis, plage de sable blanc, etc...), des activités remarquables à forte attractivité sur les marchés internationaux.

Cette démarcation de la Polynésie est avant tout culturelle, mais aussi sociale. Afin de mettre à profit ces thématiques, il est proposé, dans le cadre du plan de relance, de mettre en valeur les projets d'aménagement touristique comme la construction de l'espace scénographique dédié à Paul Gauguin pour le plus remarquable mais aussi les opérations menées pour développer le tourisme vert et les activités de plein air. De même, l'accessibilité (physique et virtuelle) à tous les sites touristiques de la Polynésie française sera également une priorité.

Ces opérations permettront ainsi de valoriser encore plus l'image de notre destination auprès des marchés étrangers et favoriser un tourisme plus inclusif.

DESCRIPTION TECHNIQUE

S'appuyant sur la postérité du peintre Paul Gauguin, un projet d'ampleur a été identifié sur l'île de Tahiti, précisément sur la commune de Teva I Uta.

D'une enveloppe globale d'environ 2,5 milliards XPF le schéma d'aménagement et de gestion global de ce site comprend une première phase d'aménagement du domaine relative à la construction de l'espace scénographique Gauguin pour un montant de près de 1,5 milliard XPF et une deuxième phase de travaux pour un montant de 1 milliard XPF consacrée quant à elle, au réaménagement du jardin botanique Harrison Smith.

Ces opérations seront menées en maîtrise d'ouvrage déléguée par les Grands projets de Polynésie (G2P). Les travaux de l'espace scénographique vont démarrer début d'année 2022 pour une livraison attendue fin 2023 et ceux du jardin botanique en 2024.

Le programme d'aménagements de pistes de randonnées terrestres et aquatiques sera poursuivi. Un projet de grande ampleur sera également proposé à l'étude en 2021 sur la vallée de la Papenoo et un autre sur le domaine Boubée sis à Raiatea pour initier un parcours dans l'agri-tourisme. En effet, la notion de développement durable prendra de plus en plus d'importance dans les projets structurants portés par le Pays.

Un projet innovant, en phase pilote, sera lancé dès 2021 avec la mise en place de bornes internet sur des sites à valoriser et une application permettant le partage de photos et vidéos en direct sur les différents réseaux sociaux.

IMPACTS

- Augmentation de la fréquentation touristique ;
- Amélioration de l'expérience client.

INDICATEURS

- Nombre de sites valorisés
- Nombre de sites à vocation touristique connectés
- Nombre de partages sur les réseaux sociaux

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
1 600	13,4	100	0,8
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
700	5,9	800	6,7



DÉVELOPPER LE NAUTISME

PROBLÉMATIQUE

Avec un territoire aussi vaste que l'Europe, composé à 90% d'océan, au centre du triangle polynésien et à l'entrée du Pacifique Sud, la Polynésie française présente des atouts géographiques pour le développement du secteur nautique, reflétant aussi l'héritage d'un peuple navigateur.

En effet, le potentiel de développement du segment du charter nautique, de la plaisance et la grande plaisance reste encore peu exploité notamment par manque d'infrastructures de base. Ce que nous avons pu constater avec la situation de congestion actuelle résultant des mesures liées au respect des conditions sanitaires.

Les activités nautiques favorisent la répartition des flux, notamment dans les îles éloignées.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Nous proposons de couvrir 2 volets d'actions relatives à l'évolution de la réglementation et à la réalisation d'infrastructures simples et de base.

Evolution de la réglementation : une réglementation simplifiée et plus claire est en cours d'élaboration pour l'activité de charter nautique. Elle permettra en outre de mieux distinguer la nature des activités de chacun (plaisance, grande plaisance, ...).

Réalisation d'infrastructures : en tant que destination maritime et nautique, la Polynésie doit permettre aux usagers de disposer des infrastructures nécessaires sur Tahiti et dans ses îles. En complément des études réalisées, une étude spécifique devra être lancée en 2021 et des travaux dès 2022 pour identifier, avec les communes concernées les îles qui pourraient faire l'objet de travaux d'infrastructures spécifiques à ce segment (pose de corps morts, point de ravitaillement, marina, ...).

Sans attendre cette étude, des projets privés et publics de marinas ont été recensés notamment sur la baie de Vaitupa sis à Faa'a, la baie Phaeton sur Papearii, la Pointe Riri sur Taiarapu ouest et à Tahaa.

Les projets privés seront accompagnés par le Pays qui jouera également un rôle de facilitateur avec les élus communaux concernés. Les projets portés par le pays seront quant à eux réalisés dès 2022 à l'issue de leur phase d'étude en 2021.

IMPACTS

- Création d'emplois pérennes et durables dans les îles éloignées par une meilleure répartition des flux dans les îles de Polynésie.

INDICATEURS

- Nombre de navire de plaisance et grande plaisance par trimestre
- Nombre d'infrastructures réalisées
- Nombre de clients en charter (décliné par zone géographique)

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
600		5	50
Coût 2022 *		Coût 2023 *	
XPF	€	XPF	€
250		2,1	300
			2,5

* Co-financements possibles avec les investisseurs privés.



SEGMENTS DU LUXE ET HYPER LUXE

PROBLÉMATIQUE

La destination Tahiti Et Ses îles continue de rayonner à l'international du fait de son image positive et optimiste du segment luxe. On notera qu'à la réouverture de ses frontières au 15 juillet 2020 le segment hyper luxe a été l'un des plus résilients à voyager dans nos îles, notamment par jet privé et embarquant directement sur des super yachts pour profiter d'une croisière privée dans les eaux polynésienne.

Les remontées des acteurs de l'hyper luxe (agent maritime superyacht, jet privés) nous indiquent que la saison 2020 s'oriente vers des résultats en forte hausse comparativement à la saison 2019 (nombre de charters, superyachts dans nos eaux ou encore de jets privés).

Le développement du segment du luxe ou de l'hyper luxe est complémentaire avec notre future stratégie touristique résolument tournée vers les notions d'inclusivité et de développement durable s'illustrant par le soutien aux autres types d'hébergement proposés par la destination, tels que la Petite Hôtellerie Familiale ou les Meublés du Tourisme.

Pour davantage développer ce segment résilient et à forte valeur ajoutée pour l'industrie touristique, il est proposé d'augmenter durablement la capacité d'accueil aéroportuaire des jets privés, de développer les infrastructures maritimes destinées aux superyachts, d'inciter au développement des villas de luxe et de l'atoll de Tupai (commune de Bora Bora).

DESCRIPTION TECHNIQUE

Dans un premier temps, l'objectif est d'accroître la capacité d'accueil des jets privés en soutenant la réalisation d'aménagements complémentaires à l'aéroport international de Faa'a, aux aéroports de repli tels que Moorea, Raiatea, Bora Bora, Rangiroa, Hao et de proposer une organisation optimale pour assurer les demandes en last minute des clients.

Parallèlement, la Polynésie française, devra en tant que destination de luxe, permettre aux superyachts de disposer des infrastructures nécessaires sur Tahiti et dans ses îles. Une étude spécifique devra être lancée en 2021 et des travaux dès 2022 pour identifier avec les communes concernées les îles souhaitant accueillir des infrastructures spécifiques.

Le développement de l'hébergement de luxe (création de la nouvelle catégorie « villa de luxe ») est également une tendance à soutenir. Bora Bora encourage déjà cette nouvelle niche, créatrice d'emplois et de revenus importants. Le Pays devra mettre en place des outils administratifs et fiscaux pouvant intéresser les investisseurs étrangers. L'atoll de Tupai pourrait être un site pilote pour le développement de l'hyper luxe dans un environnement où le développement durable et l'éco tourisme seront mis en valeur.

Enfin, les mesures incitatives locales et nationales (défiscalisation) pour l'hôtellerie de luxe seront maintenues pour continuer à attirer les investisseurs. Une réflexion sur de nouvelles modalités de soutien du Pays seront étudiées dès 2021, concernant l'allongement de la durée des baux emphytéotiques du Pays, le niveau des redevances domaniales ou les possibilités d'allègement des prélèvements fiscaux durant l'exploitation des structures touristiques.

IMPACTS

- Augmenter la capacité d'accueil des jets privés et super-yacht sur les 3 prochaines années.
- Créer de l'emploi lié à ce segment.

INDICATEURS

- Fréquentation en jets, super-yachts et villas de luxe ;
- Nombre d'aménagements maritimes réalisés pour l'accueil des super-yachts.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
450	3,8	50	0,4
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
200	1,7	200	1,7



SOUTIEN AUX PENSIONS DE FAMILLE

PROBLÉMATIQUE

Tournée vers un tourisme durable, inclusif, environnemental, la Polynésie française doit développer un réceptif d'hébergement authentique, identitaire, valorisant les productions locales, mais également dans le respect des critères de classement, garant d'un hébergement et d'un service de qualité.

Il convient donc pour le Pays de mettre en place des dispositifs d'aides en faveur des pensions de famille.

DESCRIPTION TECHNIQUE

I) Dispositif d'aide financière destinée à la réalisation de bungalows types par archipel à usage d'hébergement touristique

Il s'agit d'offrir une alternative au dispositif actuel d'aide au développement en faveur des pensions de famille (LP n° 2011-20 du 01/08/2011) en leur permettant de disposer de financements pour la réalisation de bungalows types par archipel.

L'objectif est de favoriser le développement des pensions et de diversifier l'offre en hébergement touristique par la réalisation de bungalows types, par archipel, destiné exclusivement à l'usage des pensions qui souhaitent construire sans souci des unités répondant à toutes les exigences de normes, de confort et d'ambiance. Ce dispositif permettra également de valoriser les spécificités de chaque archipel et de promouvoir les filières locales telles que l'artisanat, la filière bois par l'utilisation des matériaux locaux.

Un concours d'architecte lancé en 2019 a permis de retenir les prototypes de bungalows pour chaque archipel. Le 1^{er} semestre 2021 sera consacré à la réalisation et à l'exposition des prototypes, ainsi qu'à la rédaction et l'adoption du dispositif réglementaire.

IMPACTS

- Augmentation des pensions classées
- Augmentation de la fréquentation touristique en pensions

INDICATEURS

- Nombre de bungalows réalisés dans ce cadre ;
- Capacité d'accueil et taux d'occupation des pensions de famille.

II) Dispositif temporaire d'aide aux pensions de famille : soutien à l'embellissement

Encourager les exploitants à effectuer des travaux d'entretien et l'embellissement de leurs établissements, ou leur mise en conformité, pour demander leur classement.

Le dispositif envisagé prévoit une aide d'un montant maximum :

- d'un million XPF pour réaliser des travaux d'entretien et d'embellissement, et
- de deux millions XPF pour des travaux de mise en conformité.

Ces deux types de travaux pourront être réalisés simultanément. Dans ce cas, les deux aides seront cumulées, dans la limite du montant maximal de deux millions XPF. L'aide sera versée en une fraction unique sur justification du commencement de l'exécution des travaux.

III) Accompagner l'activité des pensions et acteurs touristiques

Des formations d'accompagnement « métiers » et individualisées seront proposées :

- Maîtriser les nouveaux outils d'information et de communication, les bases en secourisme, un perfectionnement de langue anglaise, maîtriser la chaîne de distribution
- Structurer, homogénéiser et préparer la relance
- Former également aux bases de l'entretien matériel de leur structures et équipements en vue du déploiement des kits bungalow et de la campagne de mise en conformité.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
740	6,2	130	1,1
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
330	2,8	280	2,3



SOUTIEN AU TOURISME INTÉRIEUR

PROBLÉMATIQUE

Le tourisme polynésien de demain sera résolument inclusif et tourné vers le développement durable.

Aussi, la population, appelée à participer à sa construction par le biais des travaux d'élaboration de la future feuille de route Fari'ira'a manihini 2025, devra également jouer un rôle plus important et devenir un acteur à part entière, celui-ci dispose en effet de ressources pouvant amortir les effets d'une prochaine crise extérieure et sans aucun doute assurer, autant que faire se peut, le maintien de l'activité touristique notamment dans les îles éloignées.

Il convient donc pour le Pays de mettre en place des mesures incitatives tendant au développement du tourisme d'intérieur.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Mettre en place des aides aux séjours dans les îles (dispositif temporaire sur une durée de 3 ans).

L'opération va consister à mettre en place des aides aux séjours dans les îles similaires aux « chèques vacances métropolitains ».

Ce dispositif pourra être envisagé :

- Pour les hébergements :

Pour chaque nuitée réservée dans un hébergement marchand en Polynésie française, partenaire de l'opération, les clients obtiendront une aide d'un montant défini en fonction de la catégorie d'hébergement et de l'éloignement et/ou de la fréquentation des îles visitées.

- Pour les prestations d'activités :

Pour chaque nuitée réservée dans un hébergement marchand, partenaire de l'opération, les clients obtiendront une aide utilisable chez tous les partenaires adhérents au dispositif: prestataires d'activité, restaurateurs, lieux de visite, producteurs locaux...

Les modalités sont à définir en concertation avec les acteurs. Le client est considéré éligible aux aides lorsqu'il a effectué une réservation dans un hébergement marchand partenaire de l'opération.

IMPACTS

- Maintenir les emplois dans les îles en maintenant une activité touristique dans les îles avec les locaux en réduisant les déplacements touristiques à l'étranger.

INDICATEURS

- Nombre de séjours concrétisés (nuitées).
- Taux de résidents en pension (enquête à mettre en place).

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
300	2,5	100	0,8

Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
100	0,8	100	0,8



SOUTIEN AU TOURISME AFFINITAIRE

PROBLÉMATIQUE

Le tourisme polynésien de demain sera résolument inclusif et tourné vers le développement durable.

La population joue également un rôle important et peut devenir un acteur à part entière en mobilisant ses réseaux affinitaires, familles éloignées et relations, permettant d'amortir une partie des effets des effets de la crise.

Ainsi, le tourisme affinitaire est un segment complémentaire d'appoint pour franchir le cap de la relance, et maintenir l'activité de nombre d'opérateurs touristiques.

En contribuant à promouvoir nos îles auprès des proches résidant à l'étranger, à inciter à la découverte des différents archipels, et à expérimenter toute la diversité proposée par la destination, ce sont des emplois et des familles polynésiennes qui en bénéficient directement.

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'opération va consister notamment à mettre en place des mesures incitatives destinées aux affinitaires de l'hexagone de la manière suivante :

- Proposer l'ouverture des chèques vacances métropolitains aux collectivités d'outre-mer, dont la Polynésie française, afin d'inciter les déplacements entre l'Hexagone et les collectivités Outre-mer ;
- Mettre en place des dispositifs incitatifs avec les compagnies aériennes desservant la métropole et la Polynésie tels que des opérations B2C de courte durée (48 ou 72h) « flash airfares », ou offres aériennes à prix attractifs, pour séduire en priorité la clientèle métropolitaine dite affinitaire (VFR, étudiants, etc.) et qui nécessiteront des budgets de communication.

IMPACTS

- Augmentation de la clientèle affinitaire métropolitaine.
- Mise en place d'une passerelle sociale et culturelle entre l'Hexagone et les collectivités d'Outre-mer.

INDICATEURS

- Part de marché du tourisme affinitaire ;
- Nombre de chèques vacances utilisés.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
150	1,3	100	0,8
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
25	0,2	25	0,2



RENFORCER LA COMMUNICATION

PROBLÉMATIQUE

La destination Tahiti et ses îles est principalement alimentée par 2 marchés : les Etats-Unis et la France hexagonale. Cette situation est notamment favorisée par un accès aérien (3 compagnies aériennes pour la France et 4 pour les US) et la mise en œuvre de campagnes de promotion adaptées.

La crise actuelle a suspendu les dessertes de plusieurs marchés. Il convient de préparer leur réouverture, dans un contexte de concurrence exacerbée.

Le marché régional reste encore timide dans le paysage touristique polynésien alors que la demande de nos voisins du Pacifique est importante pour un développement de la desserte régionale afin notamment de développer les échanges de biens, de personnes et le tourisme dans le Pacifique.

En raison de l'impact de la crise sur les budgets des organismes de développement touristique, leur optimisation par la synergie des actions et compétences favorisera une relance structurée, résiliente et s'inscrivant dans la durée.

IMPACTS

- Actions marketings adaptées : Cette action a souvent été utilisé pour pallier à une baisse ponctuelle de la fréquentation touristique. Dans le cas présent, elle permettra de relancer la destination face à la concurrence.
- Actions DATA : Cette action permettra un meilleur connaissance des évolutions et tendances de voyages ce qui aura un impact sur l'utilisation des budgets marketings et distributions pour toucher nos cibles qualifiées.
- Augmentation de la fréquentation touristique

INDICATEURS

- Nombre d'arrivée par marché ;
- Nombre des offres promotionnelles sur les marchés ;
- Taux de remplissage ;
- Nombre d'engagements
- Nombre d'agents formés.

DESCRIPTION TECHNIQUE

- A court terme (6 mois-1 an) : actions marketing adaptées

Les plans d'actions marketing seront définis et ajustées par marché, selon leur besoin et spécificité propre. Une évaluation mensuelle sera établie afin d'être réactif aux aléas de la crise et répondre rapidement aux opportunités de développement et de réouverture des marchés.

Le budget de promotion et communication étant établi sur la base d'informations datées, il convient d'anticiper les surcoûts liés à des réouvertures anticipées de marchés tels que le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, voire les marchés Européens.

Les actions marketing proposées consisteront en campagnes tactiques, générant une conversion rapide en séjour. Elles se traduiront notamment en coopération avec des partenaires tels que les compagnies aériennes, les voyagistes, les agences de voyages et les hébergeurs.

- A moyen terme (1 an-3 ans) : Data

La crise actuelle remet en question les certitudes acquises et fait évoluer les habitudes ainsi que les mentalités de voyages. Il y a un réel besoin en données, notamment pour mieux appréhender les perspectives.

Si ce qui était un désavantage structurel pour la destination est maintenant devenu un atout (dispersion des îles...), les durées et méthodes de réservations ont évolué. Un travail de structuration des données à collecter, étudier et partager sera développé. L'investissement dans des outils de DATA ainsi que la montée en compétences d'analyses seront privilégiés.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
900	7,5	300	2,5
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
300	2,5	300	2,5



SOUTENIR LES LIAISONS AÉRIENNES DÉFICITAIRES

PROBLÉMATIQUE

La Polynésie française a 5 régions émettrices principales que sont respectivement l'Amérique du nord, l'Europe, l'Asie, le Pacifique (principalement l'Australie et la Nouvelle-Zélande) ainsi que l'Amérique du Sud.

Même si l'Asie occupe une 3^{ème} place actuellement, avec notamment le marché japonais, la fréquentation a décliné ces dix dernières années passant d'environ 24 000 japonais à 8 000. La desserte s'est dégradée, avec des fréquences de vols à la baisse pour pallier la réduction du taux de remplissage ainsi que les pertes enregistrées sur la ligne.

Ces dernières étaient compensées par les résultats excédentaires des lignes CDG et LAX pour l'opérateur historique. Depuis l'arrivée de la concurrence, la péréquation interne devient difficile alors que le maintien de plusieurs compagnies sur les lignes excédentaires restent nécessaire pour assurer la relance.

Seule porte actuelle pour les 3 marchés asiatiques, la ligne PPT-NRT doit être maintenue, avec le renforcement des actions sur les marchés asiatiques, et initier le développement de nouveaux marchés afin de renforcer la ligne.

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'opération consistera d'une part en un appui financier directe à la desserte pour le maintien voire le renforcement des fréquence sur une liaison aérienne internationale déficitaire spécifique (le Japon), et d'autre part, un accompagnement à la promotion et commercialisation de la destination sur les marchés concernés sous forme d'actions tactiques collectives avec l'industrie locale.

La desserte sur le Japon enregistre des pertes d'un milliard XPF par an. L'idée est de parvenir à équilibrer les résultats afin de maintenir la ligne, en envisageant les leviers pour la rendre rentable, et d'y associer un accompagnement sur des campagnes de promotions et les actions de commercialisation.

La fréquentation satisfaisante du marché chinois résultait notamment de vols charter. L'idée est d'accompagner les opérateurs dans les opérations de charter par vol direct en provenance d'abord de la Chine et de la Corée du Sud, puis d'autres marchés asiatiques tels que Taiwan, Hong Kong ou Singapour. Ces marchés ont fait l'objet de demande de développement par l'industrie du tourisme en Polynésie française.

Pour ces 2 volets la réalisation ou l'achat d'étude serait nécessaire pour la définition des segments de marchés ainsi que des actions à mener.

IMPACTS

- Maintien de la desserte,
- Augmenter la fréquentation touristique du marché Japonais,
- Viabilité de la ligne à 3 ans.

INDICATEURS

- Augmentation progressive de la fréquentation de 3% à 5% par an sur les 3 prochaines années.
- Augmentation du taux de remplissage moyen mensuel

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
2 700	22,6	500	4,2
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
1 100	9,2	1 100	9,2





ASSEOIR LA RÉSILIENCE

2. VALORISATION D'UNE PÊCHE ET D'UNE AQUACULTURE DURABLES

DES RESSOURCES PROPRES PÉRENNES

La pêche hauturière a connu une structuration et un nouvel essor résolument éco-responsable reconnu par une certification internationale. La fermeture des frontières en 2020 a impacté fortement l'activité à l'export.

La pêche côtière se pratique à la fois dans les lagons et au large des côtes des îles. Intégrée dans le tissu socio-économique des îles, elle revêt une importance croissante pour l'approvisionnement du marché local et la résilience des populations.

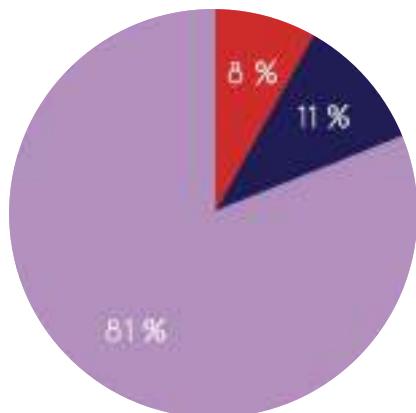
L'aquaculture est en plein essor et possède des atouts dont notamment un environnement sain et productif et un accompagnement scientifique continu. La filière s'appuie à la fois sur des exploitations de type semi-industrielles et une approche plus artisanale. En limitant la pression sur les stocks sauvages et contribuant à la souveraineté alimentaire, une aquaculture éco-responsable permet de progresser vers une économie circulaire ainsi qu'une autonomie énergétique.

ESTIMATION DES MESURES (EN MILLIONS XPF/€)

Valorisation d'une pêche et d'une aquaculture durables	Coût 2021		Coût global	
	XPF	€	XPF	€
A. Soutien à la pêche hauturière	200	1,7	330	2,8
1. Exportation et labellisation	200	1,7	330	2,8
B. Soutien à la pêche côtière	150	1,3	450	3,8
1. Aides aux coopératives	150	1,3	450	3,8
C. Soutien à l'aquaculture	170	1,5	2 985	25
1. Aides aux exploitations aquacoles	20	0,2	60	0,5
2. Zone Biomarine de Faratea	60	0,5	2 775	23,3
3. Capacités de nurserie pour les crevettes	90	0,8	150	1,3
Total (en Millions XPF/€)	520	4,4	3 765	31,6

STRUCTURATION SECTORIELLE

Ces mesures s'inscrivent en cohérence avec le **Schéma directeur de développement de la pêche hauturière** réalisé en 2017 par la Polynésie française, en partenariat avec l'AFD, dont la mise en œuvre, prévue sur une durée de 10 ans, est engagée depuis 2018.



RÉPARTITION DES MOYENS BUDGÉTAIRES ESTIMÉS

- Soutien à la pêche hauturière
- Soutien à la pêche côtière
- Soutien à l'aquaculture



EXPORTATION ET LABELLISATION

PROBLÉMATIQUE

La Polynésie française s'est dotée d'une politique sectorielle de la pêche hauturière, adoptée à l'Assemblée de la Polynésie française en mars 2018. L'objectif est d'augmenter de manière durable la contribution de la filière à l'économie du Pays.

Plusieurs leviers sont mis à disposition : le développement des infrastructures du Port de pêche (programme de réaménagement du port de pêche), le soutien de cette filière à l'exportation mais aussi la poursuite du programme des observateurs à bord des navires (label MSC-pêche certifiée).

DESCRIPTION TECHNIQUE

Renforcement de la prise en charge du fret aérien

Le développement des exportations des produits de la pêche a été possible par une prise en charge d'une partie du fret aérien le temps de sécuriser de nouveaux marchés. Cette aide est dégressive et devait prochainement disparaître, or la situation financière des exportateurs a été mis à mal en 2020 aussi il a été convenu de prolonger cette prise en charge pour encore trois ans.

De plus, l'essentiel des exportations étant pour l'instant réalisées vers les Etats Unis alors que le marché européen est également prometteur, notamment car il est demandeur de produits issus d'une pêche durable et équitable et que les dessertes aériennes sont relativement nombreuses. C'est pourquoi il est également prévu de renforcement la quote part du coût du fret pris en charge pour la destination UE.

Extension du label MSC

La flotte palangrière a été labellisée « pêche durable » par le prestigieux label MSC (Marine Stewardship Council) en juin 2018 pour deux espèces : le thon germon et le thon à nageoires jaunes. Fort de ce succès, la filière souhaite aujourd'hui étendre cette labellisation à deux nouvelles espèces : le thon obèse et l'espadon. L'objectif est de prendre en charge les coûts d'audit initial et de contrôle.

IMPACTS

- Augmentation des exportations et diversification des marchés

INDICATEURS

- Volume de kilos de poissons exportés par destination
- Label obtenu

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
330	2,8	200	1,7
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
150	1,3	130	1,1



AIDES AUX COOPÉRATIVES

PROBLÉMATIQUE

La Polynésie française cherche à soutenir et développer sa pêche côtière car cette dernière contribue à la sécurité alimentaire de la population locale, à l'emploi dans tous les archipels de Polynésie française et au maintien des équilibres territoriaux.

Ce développement passe en premier lieu par le maintien en état des navires de la pêche côtière, qui représentent une flotte de 373 navires (potimara et bonitiers), pour une production de 2 292 tonnes, soit 25% de la production totale polynésienne de thons et espèces associées et par le développement des coopératives de pêcheurs.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Aides aux coopératives professionnelles du secteur

Face à la crise économique à venir et à la nécessité de garantir la sécurité alimentaire des populations, il est prévu de rallonger le budget dédié aux aides à l'investissement pour l'acquisition ou la rénovation des embarcations de pêche artisanales (poti marara et bonitier). L'enjeu est d'augmenter la résilience des populations notamment dans les îles.

Aides aux coopératives professionnelles du secteur

L'objectif est d'étendre le dispositif existant d'aide financière à l'investissement à destination des coopératives de pêche pour prendre en charge une partie des rénovations des structures abritant les équipements frigorifiques (machines à glace et chambres froides) afin de soutenir la valorisation des produits et l'organisation de la commercialisation de cette production.

En parallèle, un programme de réalisation d'infrastructures portuaires de proximité ou de réhabilitation des installations de proximité existantes est également programmé pour développer et pérenniser la dynamique des coopératives professionnelles.

IMPACTS

- Amélioration de l'autonomie alimentaire par le développement de la pêche côtière

INDICATEURS

- Nombre d'atelier de transformation créés
- Nombre de pêcheurs côtiers titulaires de la carte professionnelle

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
450	3,8	150	1,3
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
150	1,3	150	1,3



AIDES AUX EXPLOITATIONS AQUACOLES

PROBLÉMATIQUE

L'aquaculture polynésienne est une activité en plein essor qui est identifiée comme prioritaire pour le développement du Pays qui s'est ainsi doter en fin d'année 2018 d'un schéma directeur (SDA-Pf) élaboré par le cabinet POSEIDON. Durant les deux ateliers du SDA-Pf, les aquaculteurs ont souligné le fait que les dispositifs d'aides au développement du secteur n'étaient pas toujours adaptés aux besoins.

Le dispositif actuel avait été adopté par la loi du Pays n° 2012-27 du 10 décembre 2012, pour soutenir et accompagner tous types de projets de la filière aquacole. Ainsi, différentes catégories d'aides sont prévues et leur montant varie selon celui de l'investissement du projet. L'aquaculture polynésienne est en effet pratiquée aussi bien de manière artisanale que de manière industrielle et la diversité des espèces exploitables et des techniques développées rend l'activité aquacole accessible à tous les niveaux de projet.

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'objectif est de réviser la loi du Pays afin que les porteurs de projet puissent investir dans des conditions plus favorables.

La première modification proposée porte sur la mise en place d'une aide destinée à subventionner les frais relatifs :

- aux études et aux analyses environnementales telles que les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), les études d'impact, les études environnementales relatives à la faisabilité du projet, les études de mesures compensatoires aux impacts environnementaux ;
- aux études et aux infrastructures de traitement et de valorisation des déchets en lien avec les activités aquacoles ;
- aux études et aux systèmes de développement d'une économie circulaire aquacole.

L'objectif recherché, au travers de cette aide est la promotion d'une aquaculture professionnelle responsable, durable et performante.

La deuxième modification proposée vise un réajustement du pourcentage des aides et du montant de leurs plafonds. En effet, dans plusieurs cas observés ces dernières années, l'aide octroyée n'était pas suffisamment incitative par rapport au niveau d'investissement, notamment pour le développement d'une aquaculture plus familiale. Ainsi, la réévaluation de ces aides répondrait à l'intérêt croissant des porteurs de projets pour le développement de l'économie bleue et à l'exigence d'investissements relativement importants de ce secteur d'activité.

IMPACTS

- Amélioration de la qualité et de la quantité de la production aquacole

INDICATEURS

- Volume de production aquacole (tonnes)
- Nombre de fermes aquacoles

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
60	0,5	20	0,2

Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
20	0,2	20	0,2



ZONE BIOMARINE DE FARATEA

PROBLÉMATIQUE

Maîtrisant de mieux en mieux les techniques aquacoles, la Polynésie française souhaite diversifier son offre en produits d'aquaculture afin d'assurer d'autres sources de protéines alimentaires. Pour cela, elle a lancé l'aménagement d'un lotissement à vocation aquacole d'une superficie d'environ 33 hectares, la zone biomarine de Faratea, projet labellisé par le pôle Mer Méditerranée.

Projet phare et endogène pour dynamiser le secteur de l'Aquaculture. Il s'agit de créer un pôle de production intégrant les dernières innovations en matière d'aquaculture et de développement durable par la mise à disposition d'installations techniques communes financées par la puissance publique, et regrouper les porteurs de projets sur un même site en réalisant ainsi des économies d'échelle.

Le enjeu est de développer une aquaculture durable respectueuse de l'environnement en visant progressivement une économie circulaire (production locale d'aliment aquacole, valorisation des déchets, production d'énergie renouvelable), notamment à travers une aquaculture multi trophique intégrée (AMTI). Il s'agit également de faciliter la production durable de produits locaux sains (exemps de tous produits médicamenteux, c'est aussi l'engagement des porteurs de projet) et obtenus de façon éco responsable (notamment en préservant l'environnement). A terme, ce projet contribuera à la sécurité alimentaire et au développement de petites activités dans les îles éloignées.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Aménagement d'un lotissement dédié à l'aquaculture : la zone Biomarine de Faratea

Il s'agit de réaliser des infrastructures techniques communes (captage, puits de pompage, émissaires, réseaux, voiries, etc.) pour mutualiser certains investissements et mettre à disposition de porteurs de projets d'aquaculture et d'activités de biotechnologies des lots qu'ils pourront aménager selon leur activité, et même compléter pour viser l'autonomie énergétique (serres aquasolaires).

Les projets sélectionnés sont portés par des acteurs locaux qui envisagent des fermes, des unités de transformation et des éclosseries dans différentes filières : crevettes, bénitiers (vivants et chair), produits d'aquariophilie, holothuries, huîtres comestibles, production d'aliments pour animaux à partir de production de larves d'insectes

Le projet a été labellisé par le Pôle Mer-Méditerranée. Il est en phase d'APD et les travaux de construction sont prévu pour le deuxième semestre 2021 et pour une durée de 18 mois (2^{ème} semestre 2021 à fin d'année 2022).

IMPACTS

- Diversifier et accroître l'offre en produits de la filière aquaculture.

INDICATEURS

- Nombre d'entreprises installées
- Nombre de filières aquacoles

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
2 775	23,3	60	0,5
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
1 365	8,5	1 350	8,4



CAPACITÉS DE NURSERIE POUR LES CREVETTES

PROBLÉMATIQUE

La Polynésie française dispose d'une souche saine et performante de crevettes (production toute l'année avec des rendements entre 7 et 20 t/ha/an en bassins et bien plus en cages en lagon en aquaculture multitrophique intégrée).

L'organisation et l'optimisation de la filière crevettes qui produit actuellement près de 150 tonnes par an (soit plus de 3 fois la production d'il y a 10 ans) permet de fixer un objectif envisagé de l'ordre de 400 à 500 tonnes par an à court terme.

La filière est sur le point d'entamer une nouvelle phase de croissance et de différentiation en avec les projets de fermes en bassins à terre et de fermes artisanales en cages en lagon. Pour cela, il est nécessaire d'agrandir les capacités des Eclosseries de Production de VAIA (EPV) situées à Vairao en créant une nouvelle zone de nurserie pour répondre aux futurs besoins des fermes.

DESCRIPTION TECHNIQUE

La construction de cette nouvelle zone de nurserie constituée de bassins de plus grande dimension sous serre avec un éclairage naturel et une ventilation appropriée permettra d'une part d'augmenter la production de post-larves avec le même effectif humain (gain en ergonomie), avec une efficacité accrue liée à une meilleure gestion des bassins soumis à de fortes températures en saison chaude, notamment en raison du changement climatique.

D'autre part, elle pourra aider à la fourniture de géniteurs de qualité en saison chaude, ceux-ci pouvant être impactés par les fortes températures, notamment avec le changement climatique.

Dès 2021, sera lancé la phase PRO (conception détaillée du bâtiment) puis la phase EXE (planification de la construction) avec une phase travaux terminée en 2022.

INDICATEURS

- Nombre de post larves produites par les éclosseries

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
150	1,3	90	0,8
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
60	0,5	-	-



ASSEOIR LA RÉSILIENCE

3. LA PERLICULTURE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

UNE EXPLOITATION DURABLE

La perliculture, premier secteur lié à l'exploitation des ressources marines en Polynésie française est une des principales victimes de la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19. Ce secteur représente des milliers de professionnels directement impactés par les mesures prises pour lutter contre la propagation du virus. Ainsi, la fermeture des frontières en 2020 a stoppé la commercialisation.

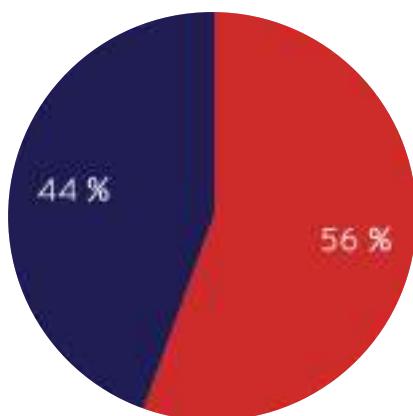
La perliculture, représentant près de 5 milliards XPF d'exportation est une des principales ressources propres de la collectivité. Elle est aujourd'hui complètement à l'arrêt. De plus, ce secteur nécessite une réorganisation interne, amorcée depuis plusieurs mois. La maîtrise de l'approvisionnement (collectage, sélection) et la préservation de la santé des lagons sont également des enjeux majeurs du développement futur de cette filière.

ESTIMATION DES MESURES (EN MILLIONS XPF/€)

Perliculture à haute valeur ajoutée	Coût 2021		Coût global	
	XPF	€	XPF	€
A. Gestion des écosystèmes	166	1,4	490	4,1
1. Influence sur l'écosystème lagunaire	16	0,1	40	0,3
2. Gestion des déchets du secteur	150	1,3	450	3,8
B. Structuration de la vente	130	1,1	370	3,1
1. Valorisation des productions	130	1,1	370	3,1
Total (en Millions XPF/€)	296	2,5	860	7,2

STRUCTURATION SECTORIELLE

Ces mesures s'inscrivent en cohérence avec les objectifs de la réforme de la **loi du Pays adoptée en 2017** pour améliorer la gestion de la ressource et consolider la production, tout en garantissant la transparence et l'investissement des acteurs dans l'organisation de leur filière.



RÉPARTITION DES MOYENS BUDGÉTAIRES ESTIMÉS

- Gestion des écosystèmes
- Structuration de la vente



INFLUENCES SUR L'ÉCOSYSTÈME LAGONNAIRE

PROBLÉMATIQUE

De nombreuses études ont souligné que le développement intensif de la perliculture peut entraîner d'importantes modifications de l'écosystème.

Dans certains cas, ils peuvent impacter très fortement la filière et une grande partie de l'écosystème en induisant une dégradation de la qualité des perles, des mortalités massives des cheptels et une perte de biodiversité.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Influence des élevages perlicoles sur l'écosystème lagunaire

En cohérence avec les travaux engagés par l'UPF sur l'empreinte écologique de la perliculture, le projet a pour objectif de caractériser l'influence des élevages d'huîtres perlières en Polynésie française sur l'écosystème lagunaire.

Il s'agit d'approfondir notre compréhension du lien entre deux composantes majeures des écosystèmes perlicoles : la « diversité » (des communautés) et la « productivité ». Il propose une analyse des systèmes pélagiques et benthiques et de leurs interactions.

Le projet sera organisé en 3 phases complémentaires :

- caractérisation des principaux types d'impacts de la perliculture (sur les communautés planctoniques, sur la sédimentation particulaire, sur la régénération de nutriments), en lien directement avec les pratiques d'élevage.

- identification de paramètres clés, avec pour chacun d'entre eux une grille de lecture adaptée au contexte des écosystèmes lagonaires de Polynésie, afin de constituer une première liste d'indicateurs de suivi potentiels.

- mise en œuvre de plusieurs séries d'expérimentations afin de valider l'efficacité des indicateurs sélectionnés (variabilité, redondance, complémentarité) à partir d'une approche comparative réalisée sur plusieurs sites contrastés.

INDICATEURS

- Indicateurs techniques de qualité des eaux de lagon définis
- Nombre d'études publiées

Système de surveillance des lagons par la valvométrie

En 2017-2020, un projet pilote de mise en place d'un système de surveillance automatisé de la qualité de l'eau par suivi en temps réel d'huîtres perlières équipé de valvométrie HFNI (MolluSCAN eye®) avait permis de suivre l'activité de plusieurs lots d'huîtres à Takapoto et Takaroa. En outre cette méthode d'observation a permis d'identifier les périodes de pontes des huîtres en temps réelle et de suivre la croissance individuelle de chaque huître connectée.

Il a été mis en évidence que l'environnement impact fortement l'activité des huîtres (arrêt de la croissance lorsque la température dépasse 30°C, variation de l'effort de reproduction en fonction de la profondeur).

Le présent projet propose de ré-installer à Takapoto d'un système de surveillance automatisé sur deux lots d'huîtres équipés de valvomètres dans deux environnements différents. Un lot à -5m et un lot à -16m avec en parallèle un suivi plus régulier des paramètres environnementaux associés.

Simultanément, un troisième lot sera installé à Takaroa, un lagon fortement dégradé, et permettra la comparaison de l'effort de reproduction des huîtres sur deux îles contrastées sur les conditions de collectage.

L'objectif est de mieux comprendre les paramètres clés influençant l'activité et la santé des huîtres perlières pour évaluer le potentiel de l'huître comme indicateur de perturbation environnemental.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
40	0,3	16	0,1
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
15	0,1	9	0,1



GESTION DES DÉCHETS DU SECTEUR

PROBLÉMATIQUE

Depuis plusieurs années, les enjeux prioritaires de la Polynésie française sont intimement liés à la préservation de l'environnement et au développement durable des activités économiques. La filière pericole n'échappe pas à ce processus et doit aujourd'hui effectuer une transition éco-responsable.

La perliculture est une activité génératrice de déchets plastiques (cordes, bouées, collecteurs, grillage) dont les quantités de production sont de l'ordre de plusieurs milliers de tonnes par an. A ce jour il n'existe aucune gestion de ces déchets qui sont soit enterrés ou brûlés sur les motus voir abandonnés dans les lagons et engendre ainsi une importante pollution aux microplastiques, une pollution irréversible des sols et une pollution visuel dégradante pour l'image de nos îles.

DESCRIPTION TECHNIQUE

1. Nettoyage des lagons :

Chaque lagon pericole a accumulé des quantités de déchets phénoménales, de l'ordre de plusieurs milliers de tonnes (3800 tonnes pour Takaroa). Le coût d'une opération de nettoyage étant évalué à 1 M XPF par tonne de déchet sorti du lagon et envoyé au CET de Paihoro, l'enjeu principal de cette action est de définir une méthode de nettoyage efficace avec l'implication des perliculteurs et des communes. Des îles prioritaires devront être définies ainsi que des zones de nettoyage prioritaires au sein de chaque lagon.

2. Mise en place d'une filière de traitement des déchets pericole :

Au vu des volumes de déchets à traiter, un rapatriement vers Tahiti est indispensable pour rejoindre les filières de traitement existantes. Il s'agira de définir une chaîne de transport efficace (de la ferme au quai du village puis de l'île vers Tahiti) et des solutions de tri et de pré-traitement (broyage pour réduire les volumes). Les initiatives de revalorisation de ces déchets seront également soutenues. Des mécanismes de financement de l'ensemble de la filière de traitement devront être identifiés. Au cours des prochaines années, plusieurs opérations pilotes seront déployées afin de mieux cerner les contraintes et coûts de la mise en place d'une telle filière.

3. Une charte de bonne pratique pour évoluer vers une production respectueuse des piliers du développement durable :

La production d'une perle doit être respectueuse de son environnement et pour atteindre cet objectif, la gestion des déchets est indispensable. Néanmoins pour être réellement ancrée dans le développement durable, la perliculture doit être socialement équitable tout en restant économiquement viable. La mise en place d'une charte de bonne pratique devra permettre à chaque professionnel de connaître les critères nécessaires au respect du développement durable et poser les bases de futures labellisations. Les îles Gambier sont d'ores et déjà prêtes à se lancer dans une certification de leurs productions.

IMPACTS

- Réduire le stock historique de déchets accumulés dans les îles pericole et mise en place d'une filière de traitement permettant à chaque ferme perlière de traiter les déchets produits lors de son activité.
- Évoluer vers des pratiques de production éco-responsable et socialement équitable.

INDICATEURS

- Volume de déchets traités par an ; volume de déchets présent sur l'île.
- Nombre de fermes signataires de la charte ou d'une certification

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
450	3,8	150	1,3
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
150	1,3	150	1,3



VALORISATION DES PRODUCTIONS

PROBLÉMATIQUE

Après 30 ans de croissance continue, la filière est globalement en déclin depuis 20 ans, avec une situation qui a été encore aggravée par la crise financière de 2008-2009 puis la crise sanitaire et économique de 2020. L'une des causes identifiées est notamment la dépendance croissante aux marchés de gros asiatiques. Afin de relancer le moteur de croissance de la filière, de nouvelles voies de commercialisation doivent être explorées en capitalisant sur l'image de produit de luxe, et garantir à l'acheteur la qualité de son approvisionnement.

DESCRIPTION TECHNIQUE

1. Accompagnement des producteurs pour une meilleure valorisation localement de leur production

Face à la désorganisation actuelle des stratégies de ventes des perles de Tahiti, le Pays souhaite soutenir le développement des services et de voies de commercialisation permettant aux producteurs perliers de mieux valoriser leurs productions à la vente. Il s'agit notamment de mettre en place à Tahiti un lieu de vente à disposition des producteurs perliers (avec formation au tri), pour favoriser l'organisation locale de ventes aux enchères ou de ventes groupées et inciter les producteurs à améliorer le tri de leurs lots.

2. Soutien à la promotion :

Sur la base d'un diagnostic de la stratégie promotionnelle menée pendant ces 5 dernières années avec les partenaires privés, un nouveau plan de campagne de 3 à 5 ans est en cours de définition. Celui-ci prendra notamment en compte les évolutions d'une demande locale et internationale impactée par le contexte économique actuel. Les efforts promotionnels viendront à la fois renforcer le positionnement de la Perle de Tahiti sur les marchés existants mais ambitionnera également de développer de nouveaux marchés, notamment le marché du luxe européen.

3. Mise en place d'une labellisation de la Perle de Tahiti :

L'image et le positionnement de la Perle de Tahiti en tant que produit de luxe doivent être renforcés sur les marchés internationaux. Segmentation, origine et traçabilité sont devenus les pierres angulaires de la chaîne de valeur et d'approvisionnement pour l'acheteur. L'existence d'un point d'export unique, centralisé à Tahiti est un avantage structurel qui permet d'envisager de garantir la provenance des produits.

Le Pays accompagnera la démarche des professionnels volontaires (Comité de gestion des îles Gambier notamment) pour mettre en place une marque collective de garantie venant certifier les lots respectant des critères supérieurs de qualité et de conditions de production.

INDICATEURS

- Volume de perles vendues localement.
- Nombre de partenariat développé avec les maisons de luxe
- Volume de perles vendues sur les nouveaux marchés
- Nombre de perles certifiées ; nombre de producteurs certifiant leurs perles

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
370	3,1	130	1,1
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
120	1	120	1



ASSEOIR LA RÉSILIENCE

4. SÉCURISER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

SE NOURRIR PAR SOI-MÊME

L'agriculture polynésienne, confrontée au morcellement, à la rareté des disponibilités foncières, et à l'étroitesse du marché, peine à se développer et à concurrencer les produits importés. Le secteur agricole repose, pour l'essentiel, sur de petites unités de production dispersées et peu organisées.

Il représente toutefois près de 18% des actifs. La fermeture des frontières en 2020, a mis en évidence l'extrême dépendance vis-à-vis des denrées

alimentaires importées de l'extérieur, notamment des produits amylacés de base (farines, riz, pâtes, ...) et des produits agro-transformés, en même temps qu'elle a démontré le poids de l'activité touristique dans la commercialisation de certaines productions.

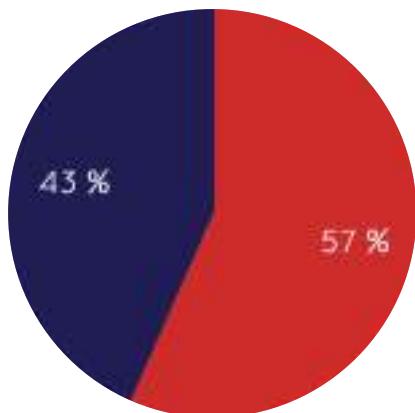
Le renforcement de l'autonomie alimentaire de la Polynésie française est donc un objectif prioritaire, un enjeu de santé publique, et un facteur de résilience face au réchauffement climatique et la protection de notre environnement.

ESTIMATION DES MESURES (EN MILLIONS XPF/€)

Sécuriser l'autonomie alimentaire	Coût 2021		Coût global	
	XPF	€	XPF	€
A. Soutenir l'augmentation des productions	500	4,2	3 000	25,1
1. Aménagements de lotissements agricoles	500	4,2	3 000	25,1
B. Soutenir la commercialisation	700	5,9	2 300	19,3
1. Ateliers agro-alimentaires	100	0,8	600	5
2. Abattoirs délocalisés	100	0,8	600	5
3. Zones de stockage agro-alimentaires	500	4,2	1 100	9,2
Total (en Millions XPF/€)	1 200	10,1	5 300	44,4

STRUCTURATION SECTORIELLE

Ces mesures s'inscrivent en cohérence avec le **Schéma directeur de l'agriculture**, adopté pour la période 2021-2030, qui se donne pour objectif de favoriser une augmentation de 35 % de la valeur des productions des exploitations agricoles existantes (5 100 à ce jour). Ce plan d'action prévoit également d'encourager les réseaux de proximité animés par une agriculture familiale, de petites entreprises agroalimentaires et des circuits courts de commercialisation.



RÉPARTITION DES MOYENS BUDGÉTAIRES ESTIMÉS

- Soutenir l'augmentation des productions
- Soutenir la commercialisation



AMÉNAGEMENTS DE LOTISSEMENTS AGRICOLES

PROBLÉMATIQUE

Mis en évidence comme le premier enjeu de la politique agricole, l'accès au foncier continue à représenter un obstacle important au développement de l'agriculture. En dépit d'un très vaste espace océanique et une ZEE (zone économique exclusive) importante, la Polynésie française présente une surface de terres émergées limitées (4 000 km²) dont l'exploitation est contrainte par la rudesse du relief (îles hautes) ou les difficultés d'accès à l'eau (atolls notamment).

Plus généralement, les activités agricoles et notamment d'élevage se voient de plus en plus contestée du fait de la concurrence avec d'autres usages (urbanisation, tourisme, spéculation foncière).

Pour atteindre l'objectif fixé par le gouvernement d'augmentation de la sécurité alimentaire du Pays, il est nécessaire d'augmenter la production agricole et donc de faciliter l'accès au foncier des exploitants et jeunes en phase d'installation. A ce titre, en complément des mesures de soutien techniques et financières à l'aménagement des terres privées, plusieurs projets de création ou d'extension de lotissements agricoles sur terres domaniales sont en cours. Ce programme est déployé sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française. L'aménagement agricole de notre Pays ne saurait cependant faire l'impasse d'un soutien public au développement des fonciers privés.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Soutenir l'augmentation de la production par l'aménagement de lotissements agricoles

La direction de l'agriculture est affectataire de plusieurs grands domaines agricoles sur lesquels des aménagements sont nécessaires (pistes, réseaux hydrauliques) pour leur exploitation.

Pour la période 2021-2023, 6 domaines importants ont été identifiés pour un total de 1152 ha.

La direction de l'agriculture poursuit également l'aménagement des domaines agricoles qui lui sont affectés (extensions, pistes agricoles, réseaux hydrauliques).

Le soutien à l'aménagement des terres privées se fait par le dispositif des aides à la filière agricole qui actuellement propose un soutien financier entre 50 et 70% des dépenses éligibles plafonnées à 25 millions XPF par bénéficiaire.

Ce dispositif ne permettant pas un levier suffisant pour désenclaver les grands fonciers privés (liés aux coûts importants d'aménagement), un nouveau dispositif réglementaire sera présenté dès l'entame de l'année 2021 pour soutenir l'accessibilité foncière dans un but de relance économique (création d'emplois agricoles ; ouverture à l'urbanisation).

INDICATEURS

- Augmentation des surfaces agricoles utilisées (surfaces de terres privées et de lotissement aménagées et exploitées, taux de mise en valeur)
- Installation de nouveaux exploitants agricoles (nombres de jeunes agriculteurs installés sur les lots agricoles)

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
3 000	25,1	500	4,2
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
900	7,5	1 600	13,4



ATELIERS AGRO-ALIMENTAIRES

PROBLÉMATIQUE

L'alimentation des ménages en Polynésie française dépend encore fortement des aliments importés amylacés de base (riz, pâtes, farines...) et de l'industrie agro-alimentaire internationale.

Or des perspectives existent en matière de conditionnement et transformation des productions primaires locales (coco, uru, taro, produits carnés...) de nature à diversifier l'offre et à favoriser la commercialisation des produits locaux en répondant de manière adaptée aux attentes des consommateurs et de la restauration collective. Cependant les investissements nécessaires dans le secteur de l'agro-transformation sont extrêmement lourds et leur rentabilité est fragilisée par l'étroitesse du marché, ce qui freine les porteurs de projets.

Les exploitants agricoles rencontrent des difficultés d'écoulement de leurs productions sur le marché du frais, ce qui entraîne des pertes financières.

La construction d'ateliers d'agro-transformation permettra une valorisation des produits agricoles, permettant une meilleure conservation et une ouverture à de nouveaux marchés de consommation locaux, régionaux et internationaux.

La valorisation des productions par la surgélation et la conservation en froid négatif est une alternative intéressante et innovante pour les producteurs polynésiens avec pour finalité l'écoulement de leur production agricoles.

INDICATEURS

- Nombre d'ateliers construits ;
- Chiffre d'affaire des exploitations agricoles ;
- Nombre d'emplois directs.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Soutien à la commercialisation des produits agricoles locaux par la construction d'ateliers d'agro-transformation.

La direction de l'agriculture a lancé depuis 2017, un programme de construction d'ateliers d'agro-transformation en se basant sur les principes suivants :

- Atelier d'agro transformation à taille humaine avec une production inférieure à 500 kg/jour ;
- Concept livré à « blanc », sans équipements techniques spécifiques mais avec les alimentations nécessaires en attente ;
- Conception éco-responsable (ventilation traversante ; panneau solaire...) ;

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction des 12 premiers ateliers d'agro-transformation a été lancé en 2019 et les marchés de travaux en 2020.

Une deuxième vague de construction de 9 nouveaux ateliers d'agro transformation dans les archipels éloignés est prévu à partir de 2021. Afin d'y parvenir, il est prévu les étapes suivantes :

- 2020-2021 : identification des sites ;
- 2021 : élaboration, passation et exécution des marchés de MOE (un marché allotie par site d'implantation) ;
- 2022-2023 : élaboration, passation et exécution des marchés de travaux ;
- 2023 : appel à candidature pour l'exploitation des ateliers.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
600		5	100
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
250		2,1	250
			2,1



ABATTOIRS DÉLOCALISÉS

PROBLÉMATIQUE

Dans les archipels, les éleveurs font face à des difficultés d'écoulement de la production : le manque d'abattoir ou de réglementation adaptée dans les archipels empêchant tout débouché commercial légal met en péril la pérennité de ces élevages et empêche le développement de certaines filières. En effet, pour écouler leur production et développer leur activité, les éleveurs doivent pouvoir commercialiser une viande présentant les garanties sanitaires nécessaires.

A ce titre, et afin de pouvoir développer les filières d'élevage dans tous les archipels en tenant compte des spécificités de chacun, différentes structures d'abattage et de traitement des carcasses seront mises en place de nature à permettre un écoulement des productions sur les circuits formels.

En complément, des mesures spécifiques de soutien aux éleveurs seront également développées afin d'améliorer les conditions sanitaires des élevages encore souvent impactées par certaines maladies persistantes comme la brucellose porcine, les salmonelloses en élevage de poules, la loque américaine...

Contre la brucellose, renforcement de l'accompagnement technique et vétérinaire des groupements d'éleveurs).

IMPACTS

Dans le cadre de l'ambition de sécurité alimentaire du Pays, l'objectif est d'accroître la production et la consommation des productions animales locales, pour améliorer les réseaux de consommation en circuit court et développer l'activité économique des éleveurs et des îles.

INDICATEURS

- Production d'abattage par archipel ;
- Prévalence des maladies animales dans les élevages

DESCRIPTION TECHNIQUE

Création de structures destinées à la production de viande locale dans les archipels périphériques

Des aires d'abattage aménagées (AAA) pour les îles où l'élevage bovin est prédominant avec des volumes produits insuffisants pour justifier la création d'un abattoir (Huahine, Tubuai et Hiva Oa). Leurs produits pourront faire l'objet d'une commercialisation en magasin et dans la restauration à l'exception des collectivités.

Des établissements de traitement du gibier (ETG) pour les îles qui commercialisent essentiellement de la chèvre et mis en marché sur Tahiti (Ua Huka et Ua Pou). Leurs produits pourront faire l'objet d'une commercialisation dans tous les circuits : en magasin, dans la restauration et à destination des collectivités.

Des abattoirs multi-espèces pour les îles à plus forte population susceptible de fournir les autres îles de l'archipel et dans lesquelles plusieurs types d'élevage sont développés ou présentent un potentiel : Raiatea et Nuku Hiva. Leurs produits pourront faire l'objet d'une commercialisation dans tous les circuits : en magasin, dans la restauration et à destination des collectivités.

Enfin, l'abattoir territorial de Papara en service depuis plus de trente ans nécessite des investissements permettant sa continuité, ainsi qu'une phase d'études à lancer pour la réalisation d'un nouvel abattoir en remplacement, optimisé techniquement et en qualité environnementale et sanitaire.

Des mesures supplémentaires sur la mise aux normes des bâtiments d'élevage (notamment poule pondeuse et porcherie) et le traitement des effluents, la mise en œuvre de plans de lutte contre la brucellose porcine, la réalisation de plan de surveillance des élevages.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
600	5	100	0,8
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
250	2,1	250	2,1



ZONES DE STOCKAGES AGRO-ALIMENTAIRES

PROBLÉMATIQUE

De par son étendue, les questions de chaînes d'approvisionnement (supply chain) en Polynésie française sont très complexes, d'autant plus sur les produits fragiles comme ceux de l'agriculture. La grande quantité d'îles concernées et la saisonnalité des productions, rend la prise en charge de ce service par un privé impossible. Ainsi les domaines portuaires dans les îles, y compris Tahiti, constituent des emplacements propices à l'installation de hangars de stockage en permettant de mettre à disposition des producteurs agricoles des zones dédiées et adaptées aux conditions de stockage de leurs produits mais aussi d'accroître la capacité du Pays à assurer la collecte et l'expédition de produits agricoles.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Améliorer les chaînes d'approvisionnement en développant les zones de stockages agro-alimentaires

Cette mesure se déroule en trois étapes :

1. le réaménagement et la réhabilitation des trois hangars aux Iles Sous Le Vent à travers une mission d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre et,
2. la construction, l'agrandissement et l'aménagement de quatre hangars aux Iles Marquises à travers une assistance à maîtrise d'ouvrage.

3. pour Tahiti et les hubs aux Tuamotu-Gambier, un projet d'étude global de la filière agricole et des circuits de distribution sera réalisé pour permettre de définir les besoins de stockage et de conditionnement.

Ces zones de stockage ont pour objectif le maillage du circuit de commercialisation des produits agricoles et de fournir des moyens plus aptes aux services du Pays afin d'assurer une meilleure gestion de la collecte et de l'expédition de produits agricoles et avoir ainsi une vue d'ensemble renforcée des circuits de distribution.

IMPACTS

L'objectif est de fournir des moyens adaptés aux agriculteurs, y compris le maintien de la chaîne de froid, pour stocker leur produits avant le transport vers Tahiti ou à l'international.

INDICATEURS

- Taux d'occupation des hangars
- Volume de produits agricoles « fragiles » exportés des îles
- Taux de perte des produits fragiles

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
1 100		10,5	500
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
500		5	100
			1,3





ASSEOIR LA RÉSILIENCE

5. RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

75% DE RENOUVELABLE EN 2030

La Polynésie française a adopté un plan de transition énergétique (PTE) servant trois objectifs : changer de modèle énergétique en réduisant drastiquement la dépendance aux énergies fossiles ; modifier les comportements de consommation ; et changer de modèle économique afin d'assurer une plus grande transparence des coûts et des prix et assurer une plus grande pluralité des acteurs.

Les principaux objectifs de la politique énergétique sont le renforcement de l'autonomie énergétique, la maîtrise de la facture énergétique, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et le recours aux énergies fossiles et enfin lutter contre le réchauffement climatique.

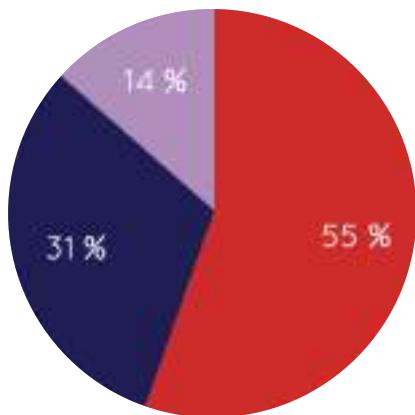
Le principal chiffre du plan de transition énergétique est l'atteinte de 75% d'énergies renouvelables dans le mix électrique à 2030. Il s'agit donc de favoriser l'émergence d'unités de production décarbonées et de moderniser les équipements de transport.

ESTIMATION DES MESURES (EN MILLIONS XPF/€)

Réussir la transition énergétique	Coût 2021		Coût global	
	XPF	€	XPF	€
A. Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie	2 322	19,5	4 132	34,6
1. AAP Programme de fermes solaires	-	-	-	-
2. Extension de la production hydro-électrique	-	-	-	-
3. Installation d'un régulateur de production	-	-	-	-
4. Centrales hybrides dans les îles éloignées	722	6,1	2 522	21,1
5. Chantier du SWAC de Tahiti	1 600	13,4	1 610	13,5
B. Modernisation des réseaux	1 681	14,1	2 300	19,3
1. Réseaux de transport de l'électricité	1 681	14,1	2 300	19,3
C. Maîtrise du prix de l'électricité	1 000	8,4	1 000	8,4
1. Mise en place d'un dispositif de solidarité	1 000	8,4	1 000	8,4
Total (en Millions XPF/€)	5 003	41,9	7 432	62,3

STRUCTURATION SECTORIELLE

Ces mesures s'inscrivent en cohérence avec le **Plan de Transition Energétique de la Polynésie française**.



RÉPARTITION DES MOYENS BUDGÉTAIRES ESTIMÉS

- Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie
- Modernisation des réseaux
- Maîtrise du prix de l'électricité



AAP PROGRAMME DE FERMES SOLAIRES

PROBLÉMATIQUE

Le plan de transition énergétique et le code de l'énergie de la Polynésie française ont fixé l'objectif de 75 % de production électrique issue de l'exploitation des énergies renouvelables à échéance 2030 sur l'ensemble de la Polynésie française.

L'île de Tahiti, où se concentre la majorité du besoin électrique de la Polynésie française, possède un fort potentiel de production renouvelable issu des énergies hydraulique et solaire, ces deux moyens de production fournissant déjà 36 % du besoin actuel d'électricité de l'île en 2019.

Aussi l'objectif de 75 % passera nécessairement par le développement des installations solaires photovoltaïques (PV), et notamment des centrales au sol de plusieurs mégawatts.

DESCRIPTION TECHNIQUE

En 2021, un appel à projets visant à réaliser 30 MW de projets de fermes solaires avec stockage à Tahiti sera lancé. Ce volume représenterait environ 7 % de la production électrique de Tahiti et porterait le taux d'énergie renouvelable dans le mix électrique de Tahiti à 43 %.

La procédure d'appel à projets permet une mise en concurrence encadrée et transparente et la fixation de critères de sélection, tout en minimisant au maximum l'impact sur le tarif de l'électricité pour les 25 prochaines années.

Elle offre de plus une visibilité globale, tant pour l'autorité compétente que pour les porteurs de projets qui disposent d'un délai et de critères de sélection identifiés et identiques pour tous.

INDICATEURS

- Part d'énergies renouvelables dans le mix électrique de Tahiti ;
- Puissance photovoltaïque installée.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global *		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
-	-	-	-
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
-	-	-	-

* Le coût total s'élève à 7 milliards XPF, entièrement supporté par les porteurs de projets.



EXTENSION DE LA PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE

PROBLÉMATIQUE

Le plan de transition énergétique et le code de l'énergie de la Polynésie française ont fixé l'objectif de 75 % de production électrique issue de l'exploitation des énergies renouvelables à échéance 2030 sur l'ensemble de la Polynésie française.

L'île de Tahiti, où se concentre la majorité du besoin électrique de la Polynésie française, possède un fort potentiel de production renouvelable issu des énergies hydraulique et solaire, ces deux moyens de production fournissant déjà 36 % du besoin actuel d'électricité de l'île en 2019.

Aussi l'objectif de 75 % passera nécessairement par le développement de nouvelles installations hydroélectriques ou à défaut, par l'optimisation de production de celles déjà existantes.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Un projet de « déplacement » d'un ouvrage hydroélectrique dans la concession de la Moyenne Papenoo, de la cote 85 à la cote 95, consiste à construire une nouvelle retenue afin de gagner en hauteur de chute et ainsi en productible.

En effet, l'ouvrage actuel ne permet pas d'optimiser la production électrique du fait que les turbines ne peuvent pas être exploitées à leur rendement optimum (8 MW au lieu de 10 MW).

Ainsi, le gain de chute permettra une optimisation de la production hydroélectrique qui passera de 24,3 GWh/an à 28,8 GWh/an, soit une augmentation du productible de +4,5 GWh/an.

INDICATEURS

- Part d'énergies renouvelables dans le mix électrique de Tahiti ;
- Puissance de la production en énergies renouvelables.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global *		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
-	-	-	-
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
-	-	-	-

* Le coût total s'élève à 1,6 Milliard XPF (37% de défiscalisation nationale), porté par un groupe privé.



INSTALLATION D'UN RÉGULATEUR DE PRODUCTION

PROBLÉMATIQUE

Pour prévenir tout risque de black-out, un système électrique doit présenter à tout instant une production électrique équivalente à la consommation. Cet équilibre se traduit techniquement par une stabilité de la fréquence et de la tension du réseau électrique.

Par conséquent, les moyens de production doivent répondre aux variations de la consommation d'électricité ainsi qu'aux variations de production (notamment photovoltaïques). L'ajustement en temps réel de l'équilibre « offre-demande » s'effectue au travers de la réserve primaire, dite tournante dans le cas des groupes électrogènes. Elle correspond à une réserve de puissance pouvant être sollicitée instantanément.

Les installations hydroélectriques sur l'île de Tahiti ne sont pas suffisamment réactives pour jouer le rôle de réserve primaire. De plus, l'utilisation de ces installations pour la stabilisation ne permet pas de maximiser leur production. Pour ces raisons, la réserve tournante est assurée par les groupes électrogènes de la Punaruu.

Par contrainte de fonctionnement, il n'est pas satisfaisant d'utiliser un groupe électrogène à moins de 50% de taux de charge. Par ailleurs pour pallier la défaillance d'un groupe, il faut à minima qu'un deuxième puisse prendre instantanément la relève. C'est ainsi qu'un « minimum thermique » est nécessaire pour assurer la stabilité du réseau. Du fait de la puissance des groupes installés, ce minimum s'établi entre 14 MW et 17 MW.

DESCRIPTION TECHNIQUE

La solution proposée consiste à installer sur le réseau électrique un équipement pouvant fournir une réserve tournante de 15 MW avec une disponibilité quasi-instantanée pour une durée de 20 minutes (soit le temps de démarrage d'un groupe électrogène).

D'une manière schématique, le régulateur de production se compose :

- d'une batterie de 15 MW ;
- d'un étage de puissance (onduleurs) pour transformer le courant continu de la batterie en courant alternatif ;
- d'un système de contrôle commande ;
- de plusieurs transformateurs pour augmenter la tension à 30 kV compatible avec le poste source de la TEP.

A terme, cette batterie remplace l'utilisation d'un groupe électrogène pour assurer la stabilité.

INDICATEURS

- Consommation de fioul estimée pour la production d'électricité ;
- Taux d'émission de gaz à effet de serre.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global *		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
-	-	-	-
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
-	-	-	-

* Le coût total s'élève à 1,5 milliards XPF, entièrement supporté par le porteur de projet.



CENTRALES HYBRIDES DANS LES ÎLES ÉLOIGNÉES

PROBLÉMATIQUE

La Polynésie française s'est engagée dans des démarches de réduction des gaz à effet de serre et dans un plan de transition énergétique. Afin d'atteindre ses objectifs, il convient de diminuer la production d'énergie électrique fossile.

Cela passe notamment par le remplacement des centrales thermiques existantes dans les îles par des centrales hybrides.

DESCRIPTION TECHNIQUE

La Polynésie française a identifié 11 atolls dans l'archipel des Tuamotu qui pourraient être équipés d'une centrale hybride : Katiu, Makemo, Faaite, Pukarua, Puka Puka, Raroia, Takapoto, Fakarava, Hikueru, Tureia, Anaa.

Suivant l'atoll considéré, la part de production d'énergie renouvelable oscillerait entre 50 et 70% de la production totale.

La puissance totale de 2,4 MWc de ces centrales hybrides permettrait la production de 2,4 GWh d'énergie solaire, représentant 0,3% du mix énergétique de la Polynésie française.

INDICATEURS

- Production d'énergies renouvelables dans les îles autres que Tahiti
- Coût du fret pour l'acheminement des carburants fossiles

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
2 522	21,1	722	6,1
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
900	7,5	900	7,5



CHANTIER DU SWAC DE TAHITI

PROBLÉMATIQUE

Le plan de transition énergétique et le code de l'énergie de la Polynésie française ont fixé l'objectif de 75 % de production électrique issue de l'exploitation des énergies renouvelables à échéance 2030 sur l'ensemble de la Polynésie française.

L'île de Tahiti, où se concentre la majorité du besoin électrique de la Polynésie française, bénéficie d'un contexte et d'une expertise favorable à l'utilisation de la climatisation par eau froide des profondeurs notamment par le Centre Hospitalier de Polynésie française (CHPF), qui représente à lui seul presque 5% de la consommation électrique de Tahiti.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Le système dénommé SWAC CHPF devra permettre la substitution complète de la production de froid des groupes frigorifiques des entités MCO (Médecine Chirurgie Obstétrique – bâtiment principal du CHPF) et du Centre 15 cumulés par l'installation d'une canalisation de puisage d'eau de mer en grandes profondeurs, d'un système de pompage d'eau de mer, d'un système d'échange d'énergie thermique et d'un système de distribution d'eau douce glacée vers les lieux de livraison au sein du CHPF.

Les différents marchés publics d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et de travaux sont en cours et la mise en service de l'ouvrage est prévue pour fin 2021.

INDICATEURS

- Coût de la consommation électrique du CHPF

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global *		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
1 610	13,5	1 600	13,4
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
10	0,1	-	-

* Le coût total s'élève à 3,6 milliards XPF, dont 2 milliards XPF consommés avant 2021.



RÉSEAU DE TRANSPORT DE L'ÉLECTRICITÉ

PROBLÉMATIQUE

Le plan de transition énergétique et le code de l'énergie de la Polynésie française ont fixé l'objectif de 75 % de production électrique issue de l'exploitation des énergies renouvelables à échéance 2030 sur l'ensemble de la Polynésie française.

Le réseau de transport est considéré comme le maillon central entre la production et la distribution électrique afin d'écouler un maximum d'électricité issu d'énergies renouvelables.

Le schéma directeur a été revu, les travaux d'investissement et de renouvellement qui permettraient de participer à l'atteinte de cet objectif ont été programmés.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Depuis 2017, l'opérateur a entrepris des travaux d'investissement de sécurisation du réseau de transport afin de permettre l'atteinte de cet objectif tels que le projet de bouclage par le Nord. Néanmoins, d'autres travaux d'investissements et de renouvellement sont nécessaires jusqu'à l'horizon 2024.

INDICATEURS

- Volume ENR transportable par le réseau.
- Indicateur de sûreté et sécurisation du réseau électrique de transport.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global *		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
2 300	19,3	1 681	14,1
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
619	5,2	-	-

* Le coût total s'élève à 5,1 milliards XPF, co-financé avec l'État et avec l'opérateur.



MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SOLIDARITÉ

PROBLÉMATIQUE

En dehors de l'île de Tahiti, les services publics de distribution de l'électricité en Polynésie française sont tous déficitaires au regard des charges d'exploitation et du coût de production de l'électricité.

Ce déséquilibre est principalement dû à leur insularité (système électriques isolés et non interconnectés, difficultés de desserte) ou à leur taille (faible densité d'usagers, coûts fixes importants, etc.).

DESCRIPTION TECHNIQUE

Afin de combler les déficits d'exploitation des services publics de distribution d'électricité, il est prévu d'instituer, par une loi du pays, un dispositif de solidarité des prix garantissant à chaque gestionnaire de réseau public de distribution d'électricité le versement, par la Polynésie française, d'une compensation financière.

En contrepartie de cette compensation, chaque gestionnaire de réseau s'engage à appliquer un prix moyen proche du prix de référence de l'électricité défini par le Pays.

Pour mettre en place cette « compensation de péréquation », le Pays instaure une taxe de solidarité prélevée par le gestionnaire de réseau et reversée au fonds du dispositif de solidarité. Le Pays versera par la suite un montant de compensation à chaque gestionnaire de réseau.

INDICATEURS

- Prix de l'électricité dans les îles isolées
- Nombre de ménages distribués en électricité

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
1 000	8,4	1 000	8,4
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
-	-	-	-



ASSEOIR LA RÉSILIENCE

6. CAP SUR L'INNOVATION ET LA DIGITALISATION

DIVERSIFIER LES USAGES

Les objectifs du gouvernement en matière de développement du digital sont inscrits dans le Schéma directeur d'aménagement du numérique (SDAN) et dans le plan stratégique Smart Polynésie. Ces deux cadres ont permis de fixer les grands principes d'un accès Internet haut débit pour tous et sur l'ensemble de la Polynésie.

L'évolution des technologies constitue une opportunité de s'affranchir des handicaps structurels que sont l'éloignement et l'isolement.

Outre l'objectif de porter les réseaux Haut Débit au plus près des citoyens et des entreprises, la dématérialisation de l'administration, le développement du télétravail, la transformation digitale des entreprises et l'inclusion numérique témoignent de l'engagement sur la voie de l'innovation au service des îles (Tech4Islands / DIGIPOL).

La fracture numérique dans les archipels est exacerbée par l'accélération sans précédent des usages renforcés du numérique par les secteurs publics et privés.

ESTIMATION DES MESURES (EN MILLIONS XPF/€)

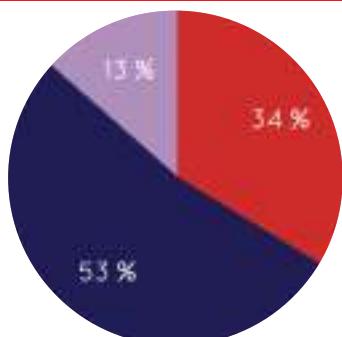
Réussir la transition énergétique	Coût 2021		Coût global	
	XPF	€	XPF	€
A. Développement des réseaux HD	1 115	9,3	3 075	25,7
1. Modernisation du réseau de transmission hertzienne	150	1,3	300	2,5
2. Boucle locale Très Haut Débit	400	3,4	1 200	10
3. Evolution du réseau satellite domestique	465	3,9	1 225	10,3
4. Déploiement de la 4G dans les archipels éloignés	100	0,8	350	2,9
B. Plan de dématérialisation de l'administration	1 570	13,2	4 685	39,3
1. Dématérialisation des procédures administratives	760	6,4	1 280	10,7
2. Partenariats Numérique Etat	20	0,2	35	0,3
3. Réseau interadministration THD	200	1,7	800	6,7
4. Open Data	25	0,2	60	0,5
5. Dématérialisation de la chaîne comptable	50	0,4	800	6,7
6. Dématérialisation des outils fonciers	20	0,2	110	0,9
7. Cloud Hybride	500	4,2	1 600	13,4
C. Stimulation de la recherche et de l'innovation	150	1,3	1 166	9,8
1. Appel à projet Recherche et innovation	30	0,3	141	1,2
2. Développement d'un espace de convergence	120	0,8	1 025	8,6
Total (en Millions XPF/€)	2 835	23,8	8 826	74

STRUCTURATION SECTORIELLE

Ces mesures s'inscrivent en cohérence avec le **Schéma Directeur d'aménagement du numérique** et du **plan stratégique Smart Polynésie** (plan de dématérialisation).

RÉPARTITION DES MOYENS BUDGÉTAIRES ESTIMÉS

- Développement des réseaux HD
- Plan de dématérialisation de l'administration
- Stimulation de la recherche et de l'innovation





MODERNISATION DU RÉSEAU DE TRANSMISSION HERTZIENNE

PROBLÉMATIQUE

Avec la mise en service du câble domestique Natitua dans les archipels des Marquises, les villages principaux de chaque île sont connectés au très haut débit. Certains d'entre eux, tels Taiohae et Atuona, disposent du réseau FTTH (support fibre) et 4G (support radio) et les autres de raccordements VDSL (support cuivre jusqu'à 50 Mbit/s).

Afin d'étendre cette couverture très haut débit aux vallées reculées ne disposant que des services de téléphonie fixe, mobile 2G et ADSL moyen débit (jusqu'à 1 Mbit/s), et compte tenu de la géographie très particulière de cet archipel, ONATI doit entreprendre la modernisation du réseau de transmission hertzienne afin de collecter le trafic des clients et l'acheminer vers le câble Natitua plutôt que de le transporter par satellite.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Après la remise à niveau des infrastructures (pylônes, poteaux, bâtiments, shelters...) des 59 sites hertziens concernés, des liaisons en faisceaux hertziens seront déployées compte tenu des longues distances à parcourir entre chaque site et relais.

Dans chaque vallée et en fonction des conditions rencontrées (nombre de clients, situation des réseaux d'accès...), les clients seront raccordés soit en VDSL soit en RTTH 4G (Radio To The Home) afin d'apporter des débits comparables à la fibre optique.

Déroulé prévisionnel :

4^{ème} trimestre 2020 : Consultation des entreprises
1^{er} trimestre 2021 Notification du contrat et approvisionnement

2^{ème} trimestre 2021 : Livraison des fournitures et démarrage du déploiement aux Marquises

2021 : Ua Pou, Nuku Hiva puis Ua Huka

2022 : Hiva Oa, Tahuata et Fatu Hiva

2^{ème} semestre 2022 : Fin du déploiement.

IMPACTS

La modernisation des transmissions hertziennes des Marquises va permettre de proposer à un maximum d'habitants et entreprises de ces vallées :

- Un accès aux offres de services d'accès à Internet haut et très haut débit Vinibox en VDSL et 4G
- Un accroissement des débits des offres Vinibox pro à destination des professionnels
- La réduction de la fracture numérique dans les îles « câblées » par Honotua domestique, Natitua, Natitua sud

INDICATEURS

- Nombre de sites équipés
- Nombre de clients connectés

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
300	2,5	150	1,3
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
150	1,3	-	-



DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE BOUCLE LOCALE TRÈS HAUT DÉBIT

PROBLÉMATIQUE

Le plan Très Haut Débit de boucle locale jusqu'à l'abonné a commencé en 2013 par le déploiement des technologies VDSL (sur support cuivre) et FTTH (sur support fibre) et va se poursuivre de 2021 à 2023 au moins. Il prévoit à terme de rendre jusqu'à 70.000 logements éligibles aux services très haut débit multi-supports (cuivre, fibre et à terme radio 4G fixe).

Près de 1,5 milliards XPF a déjà été investi dans la boucle locale sur support fibre.

A mi-2020, sur les îles de la Société, câblées par Honotua domestique, et sur 4 îles des Tuamotu (Rangiroa et Fakarava) et des Marquises (Hiva Oa et Nuku Hiva), câblées par Natitua, ce sont plus de 42.000 logements qui ont été rendus éligibles au très haut débit et 6.100 clients qui se sont raccordés.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Le programme de déploiement prévoit la densification des zones déjà équipées sur Tahiti, Moorea, Rangiroa, Fakarava, Hiva Oa et Nuku Hiva et l'extension du programme de déploiement sur d'autres îles telles que : Raiatea, Manihi (2020), Huahine et Tahaa (2022), ainsi que certaines des îles connectées à Natitua.

En outre, à la mise en service du nouveau câble sous-marin Natitua Sud vers les Australes, il sera également envisagé le déploiement de la boucle locale très haut débit sur les îles de Rurutu et Tubuai.

IMPACTS

Le plan Très Haut Débit de boucle locale jusqu'à l'abonné va permettre de proposer à un maximum d'habitants et entreprises de ces îles :

- Un accès aux offres de services d'accès à Internet haut et très haut débit
- Un accès élargi à la télévision sur IP
- Un accroissement des débits des offres à destination des professionnels
- La réduction de la fracture numérique dans les îles « câblées » par Honotua domestique, Natitua, Natitua sud

Environ 25.000 nouvelles lignes devraient être rendues éligibles sur la période 2021-2023, avec un objectif d'en raccorder environ 30%, soit quelques 8.000 clients très haut débit fibre.

INDICATEURS

- Nombre de raccordements au THD
- Nombre d'abonnés au THD

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
1 200		10	400
			3,4
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
400	3,3	400	3,3



ÉVOLUTION DU RÉSEAU SATELLITE DOMESTIQUE

PROBLÉMATIQUE

La mise en service du câble domestique Natitua a permis à près de 2 800 clients d'accéder au haut débit.

Toutefois, près d'un tiers des clients des archipels éloignés (~1 500 clients) communiquent encore via un réseau domestique satellitaire. Cette technologie, qui a permis de déployer l'ADSL dans les îles éloignées il y a une dizaine d'années, est complémentaire des câbles sous-marins domestiques et doit être maintenue.

La ressource satellite étant extrêmement onéreuse, les débits internet sont limités à 1 Mbit/s maximum par client, ceci afin d'assurer un partage équitable de la capacité disponible entre les utilisateurs.

Dès 2020, ONATi a lancé un programme d'évolution des capacités pour la desserte des îles non connectées au câble sous-marin pour permettre l'accès à l'Internet fixe dans de bonnes conditions.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Les coûts annuels satellite de location/amortissement s'élèvent en 2020 à 295 M XPF (3 x 72 Mhz pour environ 440 Mb/s en descendant).

Pour répondre aux attentes des internautes des archipels éloignés pour une meilleure qualité de service et de meilleurs débits, les capacités satellite pourraient être augmentées en 2021 (+2 x 72 Mhz), pour un coût annuel de location d'environ 465 MF (et un débit total d'environ 750 Mb/s).

Après la mise en service de Natitua sud (fin-2022), les capacités satellite pourraient être réduites au niveau de 2020 (3 x 72 Mhz), le coût de location/amortissement en 2023 s'élevant alors à environ 295 MF.

Des investissements en équipements satellite permettront également d'augmenter les débits dans les archipels éloignés, pour environ 30 MF sur les 2 prochaines années. A capacité satellite constante (1 transpondeur de 72 Mhz), les débits passent de 130 Mb/s à 180 Mb/s.

La mise en service du câble domestique Natitua Sud, en fin 2022, permettra de libérer de la capacité satellitaire (Rurutu et Tubuai comptant environ 650 clients) qui sera redistribuée pour les autres clients restant sur satellite.

IMPACTS

L'évolution du réseau domestique satellite va permettre de proposer aux habitants et entreprises de ces îles, un accès aux offres de services d'accès à Internet de meilleure qualité (> 1 Mb/s).

La fracture numérique entre les îles « câblées » (Honotua domestique, Natitua, Natitua Sud) et les îles connectées par satellite peut malheureusement difficilement être comblée compte tenu des limites actuelles des technologies satellite.

INDICATEURS

- Débit moyen observé pour les connexions exclues du THD,
- Transition effective avec Natitua Sud.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
1 225		10,3	465
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
465	3,9	295	2,5



DÉPLOIEMENT DE LA 4G DANS LES ARCHIPELS ÉLOIGNÉS

PROBLÉMATIQUE

Avec la mise en service du câble domestique Natitua dans les archipels des Marquises et des Tuamotu, ONATI a déployé son réseau mobile 4G dans les îles suivantes Rangiroa (2 sites), Hiva Oa (1 site sur 2), Fakarava (2 sites), Nuku Hiva (2 sites), Tikehau, Hao et Makemo.

La généralisation du Très Haut Débit mobile aux autres îles connectées à Natitua (câble & FH) se poursuivra de 2021 à 2023 avec une cinquantaine de nouveaux sites incluant d'autres atolls des Tuamotu, des vallées des Marquises et les deux îles principales des Australes (Rurutu et Tubuai) une fois le câble Natitua Sud mis en service (prévu fin 2022).

DESCRIPTION TECHNIQUE

S'agissant du déploiement de la 4G dans les archipels éloignés, le calendrier prévisionnel des opérations est le suivant :

4^{ème} trimestre 2020 : Consultation des fournisseurs

1^{er} trimestre 2021 : Notification du contrat et approvisionnement

3^{ème} trimestre 2021 : Livraison des fournitures et démarrage du déploiement envisagé aux Marquises (Nuku Hiva, Ua Pou, Ua Huka, Hiva Oa, Tahuata et Fatu Hiva) et aux Tuamotu (Ahe, Amanu, Apataki, Arutua, Faaite, Fakarava, Kaukura, Makemo, Manihi, Rangiroa autres sites, Takapoto, Takaroa)

2^{ème} semestre 2022 : Déploiement à Rurutu et Tubuai selon la mise en service du câble Natitua Sud

2023 : Fin du déploiement

IMPACTS

Le déploiement du Très Haut Débit mobile dans les archipels éloignés va permettre de proposer à un maximum d'habitants et entreprises de ces îles :

- Un accès aux offres de services d'accès à Internet haut et très haut débit en mobilité 4G
- La réduction de la fracture numérique dans les îles « câblées » par Honotua domestique, Natitua, Natitua sud

INDICATEURS

- Nombre d'abonnements 4G dans les archipels connectées
- Nombre de sites équipés

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
350	2,9	100	0,8
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
100	0,8	150	1,3



DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

PROBLÉMATIQUE

L'administration doit renforcer le virage numérique pris depuis plusieurs années, cela participe à sa modernisation et à l'amélioration de son accessibilité.

La gestion dématérialisée des données permet de rompre avec des logiques d'isolement et d'organiser l'échange de données non sensibles entre services, voire la mutualisation de la gestion des données communes (référentiels).

La dématérialisation des services publics et de leurs démarches, en ce qu'elle représente de progrès dans le rapport à l'administré est-plus qu'une simple nécessité, mais une obligation et une urgence, accentuée depuis le confinement.

Un accompagnement des services et établissement est essentiel à la réussite de la démarche.

DESCRIPTION TECHNIQUE

La stratégie de dématérialisation (SMART POLYNESIA – Action n° 36) porte l'objectif de construire la plateforme numérique du Pays en co-construction Public /Privé comme cela a déjà été initié en mode agile et de façon itérative.

Ce sont les infrastructures clés de la Fenua Plateforme sur laquelle le Pays et le secteur privé du numérique coconstruisent les applications ouvertes et communicantes composant le paysage numérique.

IMPACTS

- Simplifier les relations des usagers avec leurs administrations polynésiennes, facteur de facilitation de la relance économique
- Améliorer la qualité du service public, à moyens constants, voire décroissants sur l'ensemble du territoire
- Améliorer les conditions et l'intérêt du travail des agents publics.

INDICATEURS

- Nombre de projets aboutis (validés par la commission)
- Taux de démarches dématérialisées

Elle s'appuie sur deux piliers de gouvernance :

- 1) le schéma directeur stratégique du système d'information (SI) du Pays.
- 2) la commission stratégique du système d'information (SI) de l'administration qui arrête les priorités dans les projets de transformation digitale des services.

A partir des référentiels des cadres d'interopérabilité entre briques logicielle, des normes et méthodes définies, l'approche est à la fois tactique avec par exemple le développement de la plateforme **Mes démarches** (30 % de démarches déjà possibles en ligne) et stratégique sur le plan de la transformation numérique de l'administration (Revatua - gestion des connaissances et Monituru - gestion des subventions jeunesse et sports).

En 2021 un certain nombre de projet vont également s'inscrire dans cette stratégie :

- SEFI : gestion de la relation demandeur d'emploi et employeur
- DSFE : dossier social unique COTOREP
- SAU : Instruction des permis de construire
- DPAM : Informatisation des gens de mer et évolutions de Revatua
- DAF : évolutions Otia et gestion de la RCH
- DICP : Programme PAREO avec la mise en place d'un dossier fiscal unique.

Le travail de dématérialisation s'accompagne d'une réflexion avec les services sur la simplification des procédures identifiées et l'allègement des pièces constitutives des dossiers. Le Service de l'informatique assure la maîtrise d'œuvre des projets et les Directions métiers en assurent la maîtrise d'ouvrage et portent les budgets d'investissements.

La Direction de la modernisation et des réformes de l'administration intervient en pilotage de la stratégie de dématérialisation et pour l'accompagnement des entités à la démarche et au changement organisationnel généré.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
1 280		10,7	760
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
520	4,4	-	-



PARTENARIATS NUMÉRIQUES ÉTAT

PROBLÉMATIQUE

La Polynésie française s'est fortement engagée dans la modernisation de son Administration, notamment dans ses dimensions numériques. Les actions dédiées dans le plan d'action Smart Polynesia sont en cours de déploiement (e-administration n° 34 à 45 et sectoriel).

Informel à ce jour, un partenariat étroit est engagé avec des acteurs publics du numérique.

A la demande de l'Etat, des réflexions ont été menées pour l'utilisation de France Connect en Polynésie française mais un changement national de gouvernance a bloqué la démarche.

Il convient de formaliser ce partenariat pour le stabiliser et dans ce cadre, accroître l'accès aux outils nationaux pour une déclinaison adaptée à la Polynésie française à l'instar de la plateforme Démarche simplifiée devenue mes démarches en Polynésie.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Renouer les contacts et envisager les voies possibles de partenariat dès janvier 2021.

Formaliser une convention de partenariat avec le ministère chargé de la transformation publique et le secrétariat d'Etat au numérique et leurs entités rattachées : DINSIC, BetaGouv, Etalab, ...

Remobiliser la DINSIC sur le déploiement de France Connect en Polynésie française, avec une adaptation Polynésie connect permettant un focus sur les fournisseurs de service polynésiens. A ce titre, 11 chantiers sont identifiés pour la formalisation d'un **Polynésie Connect by France Connect**, dont certains sont engagés. Une mission d'étude sur place est nécessaire pour prendre connaissance du contexte local dans l'adaptation de l'outil, rencontrer et évaluer les deux fournisseurs d'identité identifiés. Annulée en octobre 2019, elle permettra au plus tôt d'établir la programmation du chantier et d'en évaluer les coûts de sa mise en œuvre.

D'autres outils ont été identifiés pour être déployés après adaptation à la Polynésie (Signal conso). Le partenariat est donc à développer avec Beta Gouv et Etalab pour les modalités techniques de reprise possibles.

IMPACTS

- Simplifier tant les démarches pour les usagers polynésiens, que l'activité des agents publics.
- Accélérer la digitalisation de l'Administration polynésienne avec l'adaptation d'outils déjà existant.

INDICATEURS

- Conclusion de la convention avec la DINUM
- Lancement du Polynésie Connect by France connect

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
35	0,3	15	0,1
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
15	0,1	5	0,1



RÉSEAU INTER-ADMINISTRATION THD

PROBLÉMATIQUE

Constituer le Réseau Très Haut Débit inter services publics de la Polynésie française

Le Pays souhaite engager l'innovation numérique en mettant en œuvre le programme d'une e-administration qui reposera sur des plateformes numériques, des téléprocédures et des outils de transmission performants.

Or pour développer ce projet très ambitieux de l'e-administration de manière rapide et efficace, l'un des prérequis complémentaire du Cloud hybride est d'interconnecter les services publics du Pays dans un même réseau performant.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Le Réseau Très Haut Débit inter services publics de la Polynésie française (Rthd.pf : Smart Polynesia – Action 35) consiste en l'édification d'un réseau d'infrastructure physique et sécurisée, favorisant les échanges fluidifiés et sécurisés entre l'ensemble des acteurs des Institutions et de l'Administration de la Polynésie française (services et établissements publics), dans un premier temps, des communes et de l'Etat dans un second temps.

Le Rthd.pf permettra également de garantir, d'une part, la sécurité des informations face à une cybermenace de plus en plus prégnante ; et d'autre part, la continuité de l'action gouvernementale en cas de dysfonctionnement d'internet, offrant un niveau de continuité adapté à l'action publique.

Ce réseau sera le « socle » pour le développement de l'e-Administration, l'e-Education et l'e-Santé et la clé de voûte de la numérisation du Pays.

L'existence de ce réseau constituerait une opportunité de désenclavement pour les territoires isolés, et pourrait également faciliter nombre de processus administratifs et garantir leur sécurisation.

IMPACTS

L'e-administration reposera sur un système d'information central performant, robuste, moderne, s'appuyant sur un maillage réseau haut débit et une refonte des applications tournées vers les usagers.

INDICATEURS

- Nombre sites connectés au RTHD
- Nombre de sites recensés (397)

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
800	6,7	200	1,7
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
300	2,5	300	2,5



OPEN DATA

PROBLÉMATIQUE

Les données produites et détenues constituent une ressource essentielle pour dynamiser la vie démocratique (transparence et concertation), stimuler l'innovation économique et sociale, voire améliorer le fonctionnement même du Pays (meilleur pilotage des politiques publiques, etc.).

Un accès plus large et de meilleure qualité aux données publiques permettra d'encourager l'ensemble de la société à créer de la valeur et de nouveaux services numériques utiles au public.

Un des objectifs de la Polynésie française et de sa plateforme numérique est donc de passer à une notion de référentiel unique et d'entrepôt commun de données pour les entités administratives permettant de contribuer à un véritable pilotage des politiques publiques. Elle présentera une image plus cohérente de l'administration et favorisera la modernisation du Système d'Information du Pays.

Aussi, la transformation numérique de l'administration ne peut se passer d'une politique stratégique de la donnée. Dans ce cadre, la mise à disposition gratuite de données publiques (Open Data) constitue une opportunité pour le développement de nouveaux services à valeur ajoutée économique ou sociale.

Depuis quelques années, la démarche open data devient la règle. En Polynésie française quelques données sont déjà disponibles au public tel que le téléservice Te Fenua proposant 28 couches métiers dont les données foncières pour présenter une cartographie de la Polynésie française. Actuellement ces données sont hébergées sur la plateforme nationale data.gouv.fr.

IMPACTS

Rendre disponible de la donnée publique pour permettre aux entreprises de services numériques (ESN), ou autres entités, de s'en servir et de proposer une application ou une utilisation numérique.

INDICATEURS

- Le nombre de séries de données disponibles en ligne ;
- Nombre de séries documentées.

DESCRIPTION TECHNIQUE

La Polynésie française souhaite décloisonner les données détenues par son administration, et permettre avec l'accord de l'usager, de lui proposer des services publics numériques plus simples, quasi prêts à l'emploi.

Les principes directeurs retenus sont :

1. Les administrations doivent accepter que leurs données relèvent du bien commun, dans le respect des règles de sécurité adaptées.
2. Les données seront exposées conformément à un cadre architectural qui s'impose progressivement à tous : Maîtrise de la diversité technologique.
3. L'accès aux données se fera par le biais d'interfaces (ou API) ouvertes.
4. Lors des échanges, les usagers seront identifiés. La communication de leurs données fera l'objet d'un consentement. Les usagers pourront en corriger les erreurs chaque fois que possible.
5. Les projets liés aux nouveaux services numériques s'inscriront dans un changement méthodologie profond basé sur l'agilité. Ils mettront en action des écosystèmes ouverts (ouverture de la données et ouverture des codes sources des logiciels).
6. Favoriser les synergies avec la société civile pour décloisonner l'Administration et favoriser l'adoption des meilleures pratiques professionnelles dans le domaine du numérique.

Le plan d'action suivant consistera en l'élaboration d'une stratégie du Pays, le lancement d'un DATA LAB par l'ISPF en collaboration avec les entités du Pays (SIPf, DMRA, Université, CPS), l'adaptation du cadre juridique définissant les droits des parties, et la constitution d'un groupe de travail DGEN/ SIPf/DMRA permettant la mise en œuvre à titre expérimental d'une plateforme data.gov.pf.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
60	0,5	25	0,2
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
20	0,2	15	0,1



DÉMATÉRIALISATION DE LA CHAINE COMPTABLE

PROBLÉMATIQUE

Au-delà de la nécessité de remplacer l'application budgétaire et comptable existante (PolyGF), mise en service il y a plus de 20 ans, l'amélioration de la performance du système de gestion des finances publiques du pays appelle aujourd'hui, dans une démarche qualité, une véritable transformation digitale de la chaîne comptable.

L'objectif est de transformer en numérique les flux de données et de documents métiers circulant dans l'organisation ou échangés avec ses partenaires, mais aussi de réviser/optimiser les processus métiers considérés.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Une étude de cadrage de la démarche réalisé en 2018 a permis d'établir un Plan de transformation digitale de la chaîne comptable (PTDCC) visant au sein d'une architecture modulaire avec un niveau élevé d'interopérabilité, la mise en place :

- d'un progiciel de comptabilité publique unique (Ordonnateur-Payeur),
- de modules fonctionnels interfacés, dont une solution de reporting (business intelligence) et un « portail achat » (et factures),
- de modules techniques propres à la dématérialisation (GED, signature électronique, ...),

Mise en œuvre planifiée sur 5 ans et comportant 17 chantiers identifiés et planifiés sur la période :

- Organisation (5 chantiers),
- Processus et ressources humaines (4 chantiers),
- Système d'information (8 chantiers).

Le lancement de la mise en œuvre du plan est prévu pour le début de l'exercice 2021, avec le recrutement de deux chefs de projet dédiés. Le projet concerterait 5 ETP en moyenne en phase « chantier » et 2 ETP en phase « exploitation / maintenance » sur le plan local.

Leur première tâche consistera en la définition et en la passation d'un marché d'assistance à maître d'ouvrage (AMO) au 3^{ème} trimestre 2021.

IMPACTS

Une fois le nouvel SI financier mis en production et les nouveaux processus de la chaîne de la dépense mis en œuvre, une restructuration (structurelle et RH) conséquente est attendue au sein de l'administration du Pays.

INDICATEURS

- Niveau d'engagement des crédits
- Niveau de consommation des crédits
- Mise en production du nouveau SI financier.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
800	6,7	50	0,4
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
350	2,9	400	3,4



DÉMATÉRIALISATION DES OUTILS FONCIERS

PROBLÉMATIQUE

Dans le cadre du plan de dématérialisation de l'administration, un programme conséquent de refonte des différents outils informatiques du foncier est en cours.

Cette dématérialisation permettra à l'administration d'inverser le flux et de se rapprocher de l'usager en proposant une consultation à distance grand public et une délivrance des documents fonciers qu'elle détient par voie numérique.

En parallèle, cette modernisation des outils informatiques permettra également de répondre de manière immédiate et efficace aux usagers du guichet qui reste le mode de contact privilégié pour s'adresser au service public.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Le programme informatique du foncier regroupe plusieurs projets informatiques actuellement en cours de développement et modification.

Ainsi, dans la continuité du développement de l'application Natira'a Fenua, outil SIG de la valorisation et de la gestion domaniale et l'application OTIA, outil SIG dédié à l'activité du cadastre, la modernisation de l'application dénommée « FATUFENUA » de la recette conservation des hypothèques (RCH) et de l'application « TUPUNA » de la généalogie seront mises en œuvre.

L'application « FATUFENUA » a pour objectif majeur de réduire de moitié les délais de traitement et de délivrance des documents hypothécaires nécessaires notamment pour concrétiser des projets d'investissements immobiliers.

La refonte de l'application « TUPUNA » permettra d'une part, d'automatiser certaines actions et de rajouter des fonctionnalités pour faciliter la recherche généalogique par les agents et ainsi accélérer le traitement des demandes. D'autre part, le caractère sensible des données collectées dans ce logiciel, impose de développer un outil moderne et performant permettant d'optimiser et de sécuriser la délivrance des informations.

Celles-ci sont nécessaires à la reconstitution de généalogies dans le cadre du traitement des dossiers fonciers, principalement pour les besoins d'actions en revendication de propriété ou de partage des terres en indivision.

IMPACTS

L'automatisation et simplification de la recherche généalogique, en accélérant les traitements des demandes.

Favoriser la sortie de l'indivision et la clarification des revendications.

INDICATEURS

- Nombre de fiches d'informations délivrées ;
- Nombre de filiations établies.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
110	0,9	20	0,2
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
90	0,7	-	-



CLOUD HYBRIDE

PROBLÉMATIQUE

Le Pays souhaite engager l'innovation numérique en mettant en œuvre le programme d'une e-administration qui reposera sur des plateformes numériques, des téléprocédures et des outils de transmission performants.

Or l'infrastructure serveurs et réseaux de l'administration de la Polynésie française repose sur des technologies vieillissantes qui ne remplit pas les conditions pour permettre l'évolution voulue du service public.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Le projet cloud hybride (SMART POLYNESIA – Action 37) consiste à doter le pays des infrastructures et services informatiques centraux pour :

- Héberger de façon fiable et sécurisée les applications et leurs données qui constituent la e-Administration.
- Favoriser les nouveaux usages du numérique pour produire des applications en réponse aux besoins métiers et dans le respect des délais.
- Favoriser la co-construction entre acteurs publics et privés.

Cette plate-forme dite « cloud hybride » sera constituée :

- Pour sa plus grande partie, d'un cloud privé constitué de plateformes informatiques hébergées dans des datacenters situés en Polynésie française, ceci afin de respecter les règles de gouvernance, de conformité et de sécurité des applications et des données qui le nécessitent ;
- Pour une partie complémentaire à la précédente, de services soigneusement sélectionnés en fonction des besoins et des données, à l'extérieur de la Polynésie chez les grands fournisseurs de cloud public (Amazon, Google, etc.).

Cette plateforme sera le « socle » pour constituer l'écosystème informatique nécessaire au développement de l'e-Administration, de l'e-Education et de l'e-Santé et la clé de voûte de la production et de l'hébergement des services numériques du Pays.

IMPACTS

L'e-administration reposera sur un SI central performant, robuste, moderne, avec des services d'hébergement informatiques centraux de type cloud hybride, un maillage réseau haut débit et une refonte des applications tournées vers les usagers.

INDICATEURS

- Nombre de data center en Polynésie française
- Nombre d'applications en production sur la nouvelle plateforme

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
1 600	13,4	500	4,2
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
600	5	500	4,2



APPELS À PROJETS RECHERCHE & INNOVATION

PROBLÉMATIQUE

Les récentes crises financières, environnementales et sanitaires ont démontré la nécessité pour les petites îles tropicales comme la Polynésie française d'élaborer de nouveaux modèles de développement socio-économique adaptés et résilients basés sur l'économie de la connaissance.

La recherche et l'innovation scientifique et technologique fournissent le socle de cette transformation par l'enrichissement des connaissances, des savoirs et savoir-faire existants et leur implémentation par la création de nouveaux matériaux, outils, produits, procédés et méthodes organisationnelles ou par le transfert de technologies.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette mesure se concrétisera par plusieurs Appels à Projets (AAP) afin de financer des programmes de recherche-innovation comportant un partenariat public-privé solide et durable.

Ces programmes opérationnels, d'une durée de 2 à 3 ans, doivent contribuer à la mise en place en Polynésie française d'une économie insulaire adaptée, résiliente et durable en s'inspirant des nouveaux modèles économiques (bio-économie, économie circulaire, économie symbiotique...).

Ils seront basés sur l'acquisition, la maîtrise et le partage des connaissances scientifiques modernes (« high tech ») et/ou des savoirs et savoirs faire traditionnels (« low tech ») et permettront, si possible, de réaliser une « preuve de concept » (démonstration de faisabilité d'un procédé innovant, vers le développement d'un produit ou d'un process...).

Les thématiques de recherche concerneront aussi bien les Sciences de la Vie et de la Terre que les Sciences Humaines et Sociales, les écosystèmes terrestres, d'eau douce, lagunaires et marins, et concerneront des secteurs comme l'agriculture, l'élevage, la foresterie, l'agro-transformation, l'horticulture, les plantes aromatiques et médicinales, l'artisanat, la pêche, l'aquaculture et la periculture, les biotechnologues, les biomatériaux, les énergies renouvelables, le recyclage des déchets, la santé humaine et le bien-être, le tourisme, le numérique, etc.

- Premier trimestre 2021 : lancement du 1^{er} AAP (sélection de 3 projets « Large Grants » sur 3 ans)

- Premier trimestre 2022 : lancement du 2^{ème} AAP (5 projets « Small Grants » sur 2 ans)

- Dernier trimestre 2023 : clôture des deux AAP avec remise des rapports finaux et conférence de restitution avec l'ensemble des partenaires.

IMPACTS

Elaborer ou identifier et adapter, puis mettre en œuvre des solutions qui répondent à des problématiques locales, tout en assurant la formation professionnelle ainsi que la création d'emplois dans le secteur privé.

INDICATEURS

- Nombre de preuves de concept validées ;
- Nombre de matériaux, outils, procédés développés.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
141	1,2	30	0,3
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
55	0,5	56	0,5



DÉVELOPPEMENT D'UN ESPACE DE CONVERGENCE

PROBLÉMATIQUE

La Polynésie souffre de l'absence d'une zone d'activité économique dédiée au secteur de l'innovation et du digital.

Si des mécanismes financiers existent pour encourager la création d'emploi et le développement d'activités économiques via la création d'entreprise, il n'existe pas de site capable d'accompagner le transfert et la valorisation de technologies ou encore une zone d'échange et de mutualisation des expériences entrepreneuriales.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Aménagement d'un espace de convergence centralisant, en une même zone géographique, l'ensemble des technologies et l'encadrement nécessaire à l'émergence d'entreprises innovantes capables de participer au rebond économique du Pays.

Cette espace immobilier comprendra des espaces de travail organisés autour d'un incubateur, de zones de co-working, d'un hôtel d'entreprise, de salles dimensionnables et ajustables pour des réunions ou des programmes de formation et d'un bureau d'information administrative.

De vocation régionale et internationale, il sera conçu pour accueillir des professionnels et des experts du numérique et de l'innovation plus généralement qui porteront tous types de projets pouvant concourir au rebond économique de la Polynésie française.

Une expérimentation dimensionnée sur 700 m² sera mise en place dans la zone urbaine de Pirae à compter du 30 juin 2021 pour une période de 3 années.

IMPACTS

- Faire de l'entrepreneuriat un vecteur de croissance
- Compléter l'intervention publique principalement centrée sur les subventions par un accompagnement d'experts pour asseoir et pérenniser la croissance des startups
- Soutenir des entreprises innovantes répondant aux enjeux sociaux et environnementaux propres aux problématiques insulaires
- Faire de la Polynésie française le hub d'innovation des Tech4islands
- Booster l'image et l'attractivité du Pays sur le sujet de l'innovation.

INDICATEURS

- Nombre de startups hébergées
- Nombre d'événements et partenariats internationaux développés

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
1 025	8,1	120	0,8
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
105	0,6	800	6,7



PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE

1. GARANTIR L'ÉQUILIBRE DES COMPTES SOCIAUX

RÉFORMER LA PROTECTION SOCIALE

La crise sanitaire et ses conséquences ont conforté l'urgence de la réforme de nos modèles économiques et sociaux. Le système de protection social s'essouffle, aujourd'hui organisé en régimes et financé principalement par les prélèvements sur le travail (le régime de solidarité est financé par une fiscalité indirecte sur le travail).

Si en 2020 et 2021, les pouvoirs publics garantissent les équilibres de trésorerie des régimes, une réforme sera engagée rapidement afin, d'une part,

de rationaliser la protection sociale en adoptant une organisation par branches et, d'autre part, de repenser le modèle économique de la protection sociale pour une fiscalisation progressive de son financement.

Cette réflexion, qui ne pourra se faire sans un soutien appuyé de l'Etat et une concertation élargie à tous les acteurs, sera aussi l'occasion de repenser la solidarité en faveur des personnes vulnérables ou dépendantes.

ESTIMATION DES MESURES (EN MILLIONS XPF/€)

Garantir l'équilibre des comptes sociaux	Coût 2021		Coût global	
	XPF	€	XPF	€
A. Réformer le système de protection sociale	7 475	62,6	7 500	62,9
1. Réformes de l'organisation et du financement de la protection sociale	75	0,6	100	0,8
2. Prêt de trésorerie pour la CPS	7 400	62	7 400	62
Total (en Millions XPF/€)	7 475	62,6	7 500	62,9

STRUCTURATION SECTORIELLE

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la protection sociale, en conformité avec les recommandations de la Mission IGAS-IGA-IGF d'avril 2019.



RÉFORMES DE L'ORGANISATION ET DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

PROBLÉMATIQUE

La protection sociale généralisée de la Polynésie française créée en 1995 et mise en application depuis janvier 1996 est articulée autour de 3 régimes de protection sociale, le régime des salariés (RGS), le régime des non-salariés (RNS) et le régime de solidarité (RSPF).

Au terme de 25 années notre système de protection sociale montre un certain nombre de faiblesses (difficulté d'équilibre budgétaire en assurance maladie, effondrement des réserves de l'assurance vieillesse avec un risque de cessation de paiement des pensions, manque de cohérence et de justice dans le type et les montants des prestations servies par chacun des régimes, disparité criante dans la redistribution des prestations).

Par ailleurs, la Polynésie française présente des handicaps structurels qui renchérissent le coût de la protection sociale. Enfin, le coût du travail pèse fortement sur la compétitivité des secteurs de développement, tous exposés à la concurrence internationale.

En 2019, une mission IGAS-IGA-IGF a permis d'établir un diagnostic et d'identifier les principaux enjeux de la Polynésie française en matière de protection sociale.

DESCRIPTION TECHNIQUE

La mesure consiste en une réforme d'envergure du système de protection sociale pour passer d'une gestion de régimes à une gestion de branches (maladie, vieillesse, solidarité...), en intégrant dans le financement une part de fiscalité pour assurer la pérennité des équilibres budgétaires et la reconstitution d'une réserve de l'assurance vieillesse, tout en allégeant le coût du travail.

Cette réforme sera co-construite avec les partenaires sociaux. Une équipe dédiée, impliquant de manière majeure la Caisse de Prévoyance Sociale, gestionnaire actuel des régimes, assurera la concertation et la validation, étape par étape, par toutes les parties prenantes.

La mise en place de la réforme, admise dans ses grands principes, interviendra de manière progressive branche par branche.

La mise en œuvre totale de la réforme de la PSG devrait pouvoir s'appliquer au 1er janvier 2023.

Elle visera notamment :

- Une plus grande équité de prestation entre tous les Polynésiens ;
- Un allègement sensible du coût du travail et une relative augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs et agents salariés par l'introduction d'une fiscalité en lieu et place de certaines cotisations sociales ;
- Une amélioration de la qualité de vie des pensionnés retraités et, de manière plus générale, de l'ensemble des bénéficiaires de prestations sociales ;
- Une retombée positive sur l'indice de bien-être de la population devrait accompagner la réforme.

IMPACTS

- Une pérennisation de la protection sanitaire et sociale des Polynésiens ;
- Une assurance de pouvoir équilibrer annuellement les budgets des branches du système revisité de la protection sociale généralisé de la Polynésie française.

INDICATEURS

- Equilibre des comptes sociaux
- Mise en œuvre d'une fiscalité dédiée.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
100	0,8	75	0,6
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
25	0,2	-	-



PRÊT DE TRÉSORERIE POUR LA CPS

PROBLÉMATIQUE

Les comptes sociaux polynésiens ont été brutalement et fortement impactés par les effets de la crise sanitaire et les mesures visant à l'enrayer. En cette période de perturbations, la protection sociale constitue un bien commun qu'il convient de préserver, notamment via le maintien des prestations familiales, action sociale, santé et vieillesse.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Pour garantir le versement des pensions et prestations, le Pays a contracté un emprunt auprès de l'AFD, rétrocédé en partie à la CPS. Cette première mesure appelle, en 2021, la contractualisation d'un second prêt, seul à même de sécuriser le régime des salariés. Ainsi, le second prêt long terme au bénéfice de la Caisse de prévoyance sociale (CPS) est destiné à abonder la trésorerie, éviter ainsi la cessation de paiement des prestations et contenir l'escalade vers une crise sociale d'une ampleur plus forte, si les pensions de retraites, les allocations familiales et la prise en charge de l'assurance maladie étaient stoppées nettes.

Pour affronter sereinement les prochaines années, ce second prêt à la Caisse de prévoyance sociale serait d'un montant de 7,4 milliards de francs (62 millions d'euros) et pourrait, à l'instar du premier emprunt, être fongibilisé au sein d'un prêt plus global visant à soutenir le Pays dans ses efforts de relance.

IMPACTS

Eviter la cessation de paiement des prestations sociales et de l'assurance maladie.

INDICATEURS

- Valeur et projection des niveaux de trésorerie des 3 régimes.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
7 400	62	7 400	62
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
-	-	-	-



2. RENFORCER
LES AMORTISSEURS SOCIAUX

RÉFORMER LA PROTECTION SOCIALE

Avec un PIB équivalant à la moitié du PIB national, la Polynésie française souffre d'un taux de pauvreté et d'une inégalité monétaire bien supérieures à celle de l'hexagone. La dégradation de la situation économique consécutive à la crise sanitaire a conduit les services sociaux à doubler l'octroi des aides sociales de première nécessité (alimentaire, produits d'hygiène) en 2020 pour faire face aux besoins d'urgence.

La Polynésie française fait appel à des amortisseurs sociaux s'appuyant sur la rémunération d'activités administrées plutôt que d'indemnisation de l'inactivité. A noter que pour cette année, les aides sociales relevant du RGS ont été entièrement liquidées malgré un doublement de leur dotation.

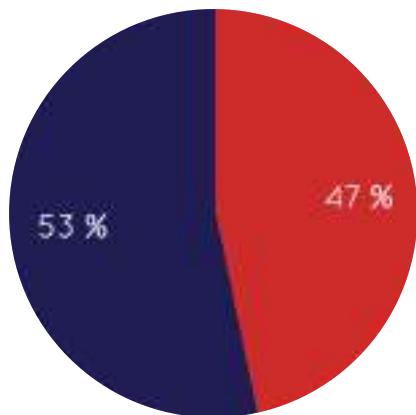
Les enjeux sont de pallier les difficultés des familles en situation grande précarité, de mieux servir les dispositifs de solidarité, en direction des personnes vulnérables ou dépendantes.

ESTIMATION DES MESURES (EN MILLIONS XPF/€)

Garantir l'équilibre des comptes sociaux	Coût 2021		Coût global	
	XPF	€	XPF	€
A. Outils d'insertion par l'activité	900	7,5	1 350	11,3
1. Création d'une convention d'insertion social	900	7,5	1 350	11,3
B. Prise en charge des personnes en grande exclusion	340	2,8	1 540	12,9
1. Centre de jour pour les Sans Domicile Fixe	100	0,8	800	6,7
2. Prise en charge CHU pour les sans abri	100	0,8	400	3,4
2. Village communautaire	140	1,2	340	2,8
Total (en Millions XPF/€)	1 240	10,4	2 890	24,2

STRUCTURATION SECTORIELLE

Ces mesures s'inscrivent en conformité avec les recommandations de la Mission IGAS-IGA-IGF d'avril 2019.



RÉPARTITION DES MOYENS BUDGÉTAIRES ESTIMÉS

- Outils d'insertion par l'activité
- Prise en charge des personnes en grande exclusion

CRÉATION D'UNE CONVENTION D'INSERTION SOCIALE

PROBLÉMATIQUE

La Crise sanitaire a entraîné une crise économique traduite en décembre 2020 par 3000 pertes d'emplois, environ 300 licenciements économiques, quelque 200 suspensions de contrats de travail (hôtels en rénovation) et plus de 7 000 salariés en forte réduction du temps de travail, avec des perspectives de reprise lentes et encore très incertaines.

Parallèlement, les familles déjà précaires avant la crise se sont d'avantage paupérisées, victimes elles aussi du ralentissement économique, notamment le moindre recours à leur service par les ménages.

De ce fait, des dispositifs d'amortisseur social doivent être élaborés pour venir en aide à ces familles nécessiteuses et maintenir la paix sociale.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Ce dispositif va se substituer à la convention d'aide exceptionnelle de solidarité (CAES) créée spécialement dans le cadre des dispositifs d'aide exceptionnelle au moment du confinement.

Il va permettre d'allouer une indemnité en faveur des personnes sans emploi et en situation de précarité versée en contrepartie de la participation du bénéficiaire à des travaux d'intérêt général.

Le public visé doit être âgé de 18 à 62 ans, être inscrit au régime de solidarité (RSPF), être sans qualification professionnelle et dans un foyer dont les revenus mensuels moyens de l'ensemble du foyer pour les 3 mois précédant la demande sont inférieurs au montant mensuel de l'indemnité CIS (hors allocations familiales et aides à l'emploi).

La CIS prend la forme d'une aide forfaitaire mensuelle de 50 000XPF pour 20h de travail hebdomadaire, versée par la Polynésie française, sur une durée de 3 mois renouvelable (hors secteur marchand).

IMPACTS

Contribuer à amortir les effets de la crise économique et sociale et participer aux travaux d'intérêt général pour la collectivité (commune, quartier, association d'intérêt économique...).

INDICATEURS

- Taux de personnes bénéficiaires du CIS par rapport à la population du RSPF
- Nombre de chantiers déclarés d'intérêt général

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
1 050	11,3	900	7,5
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
300	2,5	150	1,3



CENTRE DE JOUR POUR LES SANS DOMICILE FIXE

PROBLÉMATIQUE

Depuis une quinzaine d'années, on observe une croissance du nombre de personnes « sans domicile fixe » qui errent dans les rues et sur les trottoirs de Papeete. Cette déshérence et cette grande précarité qui touchent une partie de notre population sont la conjugaison de plusieurs facteurs :

- La faiblesse, voire l'absence de formation initiale et qualifiante (peu ou pas de diplômes)
- L'exode ilienne lié à la limitation de bassin d'emploi sur les îles, notamment les Tuamotu
- La situation économique dégradée suite à la crise et les mesures de confinement avec la destruction de plusieurs milliers d'emplois salariés en 2020.
- Une population de personnes SDF présentant pour près de 40% d'entre elle des troubles du comportement consécutifs à des pathologies psychiatriques innées ou liées à des phénomènes d'addiction.

Le nombre exact de personnes sans abri sur le grand Papeete et leurs caractéristiques sociodémographiques restent difficiles à appréhender en dépit des efforts d'une structure associative (Te Torea) qui gère un petit centre de jour devenu inadapté et qu'il convient de remplacer.

A ce jour, cette population est estimée à 300 personnes qui errent uniquement sur la zone urbaine de Papeete et ses environs immédiats, cette dernière facilitant l'accès à des ressources financières par plusieurs moyens (mendicité, prostitution, délits, addictions..). Cette situation n'est pas étendue dans les îles où elle trouverait difficilement écho.

IMPACTS

La diminution du nombre de personnes SDF qui errent dans les rues ou qui dorment sur les trottoirs permettra de sécuriser et revaloriser l'image de Papeete.

Au travers d'un tel établissement il sera possible d'accroître la réinsertion sociale et économique du plus grand nombre de personnes sans abri (en tenant compte des pathologies et addictions parfois existantes).

INDICATEURS

- Nombre de personnes SDF sur le grand Papeete
- Nombre de maraudes hebdomadaires

DESCRIPTION TECHNIQUE

Le centre de jour est un lieu d'accueil ouvert uniquement en journée (7h00-17h00) qui assure la prise en charge socio-éducative des personnes sans abri. Au-delà de la veille sociale, de l'information, l'accompagnement et l'orientation du public, ce service vient également répondre aux besoins primaires avec la délivrance de repas, et la mise à disposition de consignes, de douches et toilettes individuelles, d'une laverie et d'une buanderie.

Cette opération est couplée à un programme de 28 logements (4 T2, 20 T3 et 4 T4) sur 4 niveaux qui fonctionneront indépendamment du centre de jour.

Dans ce cadre, la ville de Papeete a mis à disposition du Pays, un terrain de 2231 m² pour une durée de 25 ans.

L'esquisse-programme ayant été validée, la MOD (maîtrise d'ouvrage déléguée) vient d'être confiée à l'établissement public des grands Projets de Polynésie (G2P) qui dispose de 9 mois pour démarrer les travaux de construction dont la durée est estimée à 18 mois.

S'agissant de la gestion du centre de jour (CDJ), un appel à projet sera lancé au second semestre 2021.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
800	6,7	100	0,8
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
350	2,9	350	2,9

PRISE EN CHARGE CHU POUR LES SANS ABRI

PROBLÉMATIQUE

Le parcours de réinsertion des personnes en situation d'errance a été défini en septembre 2018 avec l'ensemble des acteurs spécialisés œuvrant dans ce domaine, lequel comprend notamment

- la mise en place d'un **Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU)** mixte de 50 places qui offre une prise en charge à la nuitée aux personnes qui n'ont pas de logement et se retrouvent dans des situations d'urgence ;
- et la création d'un **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)** de 60 places qui permet d'accueillir, d'héberger et d'accompagner vers l'insertion sociale et professionnelle des personnes en grande précarité.

Réunir sur un même site CHU et CHRS permettra d'améliorer et d'optimiser la gestion de ce public en grande précarité.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Il a été acté la réhabilitation dans le quartier de la Mission du site de Raimanutea pour accueillir un CHRS et un CHU. Les différences majeures entre les deux concernent l'hébergement à la nuitée et l'absence d'accompagnement sociale et réinsertion professionnelle au CHU.

- Le **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)** de 60 places accueillera des adultes (seuls ou en couple) et des familles, 24h/24h, pour une durée maximale d'un an renouvelable 1 fois. Des professionnels qualifiés mettent en œuvre ces missions de service public auprès des résidents, en favorisant leur accès à l'autonomie, dans le respect de leur dignité, de leur intégrité, de leur vie privée et de leur sécurité. Les SDF pris en charge sont orientés vers les structures adaptées. Le projet CHRS est en cours de définition.

*Le **Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU)** d'une capacité d'accueil de 50 places (20 places hommes, 18 places femmes, 2 places pour les personnes handicapées et 10 places pour les familles) permettra l'accueil temporaire de personnes « sans domicile fixe », dans l'attente d'un hébergement en centre spécialisé. Le projet CHU est déjà défini.

Dans l'attente de la réalisation de ces travaux de réhabilitation une structure provisoire a été installée sur le site de Fare Ute grâce à la mise à disposition d'une parcelle de la commune de Papeete.

IMPACTS

Dans la continuité du travail mené en centre de jour, il s'agit de permettre aux personnes sans abri qui le désirent de pouvoir s'extraire de la rue et entamer un parcours de réinsertion sociale et économique.

INDICATEURS

- Nombre de personnes SDF hébergées ;
- Le nombre moyen de nuitées par personne SDF hébergée.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
400	3,4	100	0,8
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
150	1,3	150	1,3



VILLAGE COMMUNAUTAIRE

PROBLÉMATIQUE

La réinsertion sociale des personnes « sans domicile fixe » reste un exercice complexe au regard de la faiblesse de leur formation initiale de ce public. Une des solutions est de conjuguer un hébergement digne, une formation de base et une capacité de production tournée vers l'autosuffisance.

Le village communautaire s'inscrit dans cette démarche et vise des objectifs de réinsertion des personnes SDF dans le respect de la dignité humaine et l'expression d'une solidarité partagée.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Le village communautaire va être implanté dans la commune d'Afaahiti près du centre de Taravao. Il va privilégier en premier lieu la socialisation des personnes en situation d'errance, c'est-à-dire « le processus au cours duquel un individu apprend à vivre en société, durant lequel il intérieurise des normes et des valeurs ». La vie en communauté va donc servir à restaurer une autonomie, intégrer des codes sociaux ainsi qu'à retrouver et valoriser la confiance en soi.

En tant qu'établissement d'accueil et d'hébergement de 30 à 40 personnes, il va permettre d'accompagner les intéressés dans la reprise du lien avec l'Autre et la société, et d'initier une dynamique d'insertion tant sur le plan social que professionnel.

Le village communautaire offrira un hébergement meublé et adapté à l'accueil des personnes hébergées qui préservera également leur intimité. Cet hébergement temporaire, est conditionnée par la signature d'un contrat d'une durée minimale de 3 mois et d'une durée maximale de 2 ans.

Cette opération est une solution innovante pouvant favoriser la réinsertion sociale de ce public spécifique lequel se retrouve à la rue suite à des accidents de la vie telles les pertes d'emplois, les difficultés familiales, la promiscuité.

Des jardins partagés dédiés à la production de fleurs, fruits et légumes et des espaces pour la production de miel. Les produits serviront à l'autoconsommation et éventuellement à la vente en boutique.

IMPACTS

Renforcer les capacités de réinsertion sociale et économique de personnes SDF, seules ou en couples, notamment en proposant des formations aux métiers de l'agriculture.

En expérimentant une prise en charge collective par le biais d'un village communautaire sur la presqu'île de Tahiti ce modèle pourrait être ultérieurement reproduit dans d'autres communes de Tahiti et dans certaines îles.

INDICATEURS

- Le nombre de SDF hébergés sur l'année ;
- La durée moyenne d'hébergement.

ESTIMATIONS (EN MILLIONS XPF/€)

Coût Global		Coût 2021	
XPF	€	XPF	€
340	2,8	140	1,2
Coût 2022		Coût 2023	
XPF	€	XPF	€
200	1,7	-	-



— © MARS 2021 —
MINISTÈRE DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE, EN CHARGE DE L'ÉNERGIE,
DE LA PROTECTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE
ET DE LA COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE
GOUVERNEMENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



PLAN DE
RELANCE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

2021-2023

PRÉSERVER, S'ADAPTER, IMPULSER